

---

# MÉMENTO SAUVETAGE SPORTIF

Saison sportive 2025-2026



---

Édito -----	3
Organigramme -----	4
Plan de prévention des violences -----	6
Le certificat Médical -----	8
Le Pass'Sport -----	9
Plan de Sobriété énergétique -----	12
Partenaires -----	13
Nouveautés -----	15
Catégories 2026 -----	17
Les épreuves sportives -----	18
Les Championnats nationaux 2026 -----	26
Le SurfBoat -----	54
L'Inflatable Rescue Boat (I.R.B.) -----	57
Transfert de Licence -----	61
Classement National Des Clubs 2026 -----	63
Les Reconnaissances Ministérielles -----	66
Les structures d'entraînement fédérales -----	73
Plan de lutte contre les Noyades -----	81
Les Écoles de Sauvetage Sportif -----	85
Les Formations Fédérales -----	99
Les Officiels : le corps arbitral -----	109
La Commission des Athlètes de Haut Niveau (CAHN) -----	126
Les Chartes Fédérales -----	130

# Édito



C'est avec un immense enthousiasme que j'ouvre cette nouvelle édition du Sauvetage Sportif, véritable référence pour accompagner et structurer notre saison 2025-2026.

Une saison placée sous le signe du renouveau et de l'ambition !

Nouvelle organisation du Pôle France, nouveaux sites pour nos grandes compétitions nationales, et surtout, le lancement progressif d'une filière de formation modernisée qui façonnera les champions de demain.

Nos athlètes ont déjà montré la voie : lors des Jeux Mondiaux en Chine, la France a brillé avec 7 médailles dont 2 en or, confirmant sa 3<sup>e</sup> place mondiale. Le sauvetage sportif s'affirme plus que jamais comme une discipline phare et pourvoyeuse de médailles pour la délégation française.

Même dynamique lors des Championnats d'Europe en Pologne : la France s'impose première chez les adultes (en Open), et nos jeunes décrochent une belle 3<sup>e</sup> place – une promesse d'avenir éclatante !

Derrière ces performances, il y a plus que du talent : il y a de la rigueur, de la passion et un travail de fond exceptionnel, porté par un encadrement technique d'élite et une formation exigeante dispensée par nos clubs et nos structures de haut niveau.

Depuis le 14 décembre, un nouveau comité directeur a pris ses fonctions, intégrant désormais athlètes, entraîneurs et arbitres au cœur de la gouvernance fédérale. La parité est pleinement respectée, et la lutte contre toutes les formes de violence devient une priorité affirmée, portée par une vice-présidente dédiée à cette mission essentielle.

Enfin, impossible de conclure sans un hommage appuyé à Bernard RAPHA, président emblématique de la FFSS pendant 20 ans. Sous son impulsion, le sauvetage sportif a atteint les plus hauts sommets.

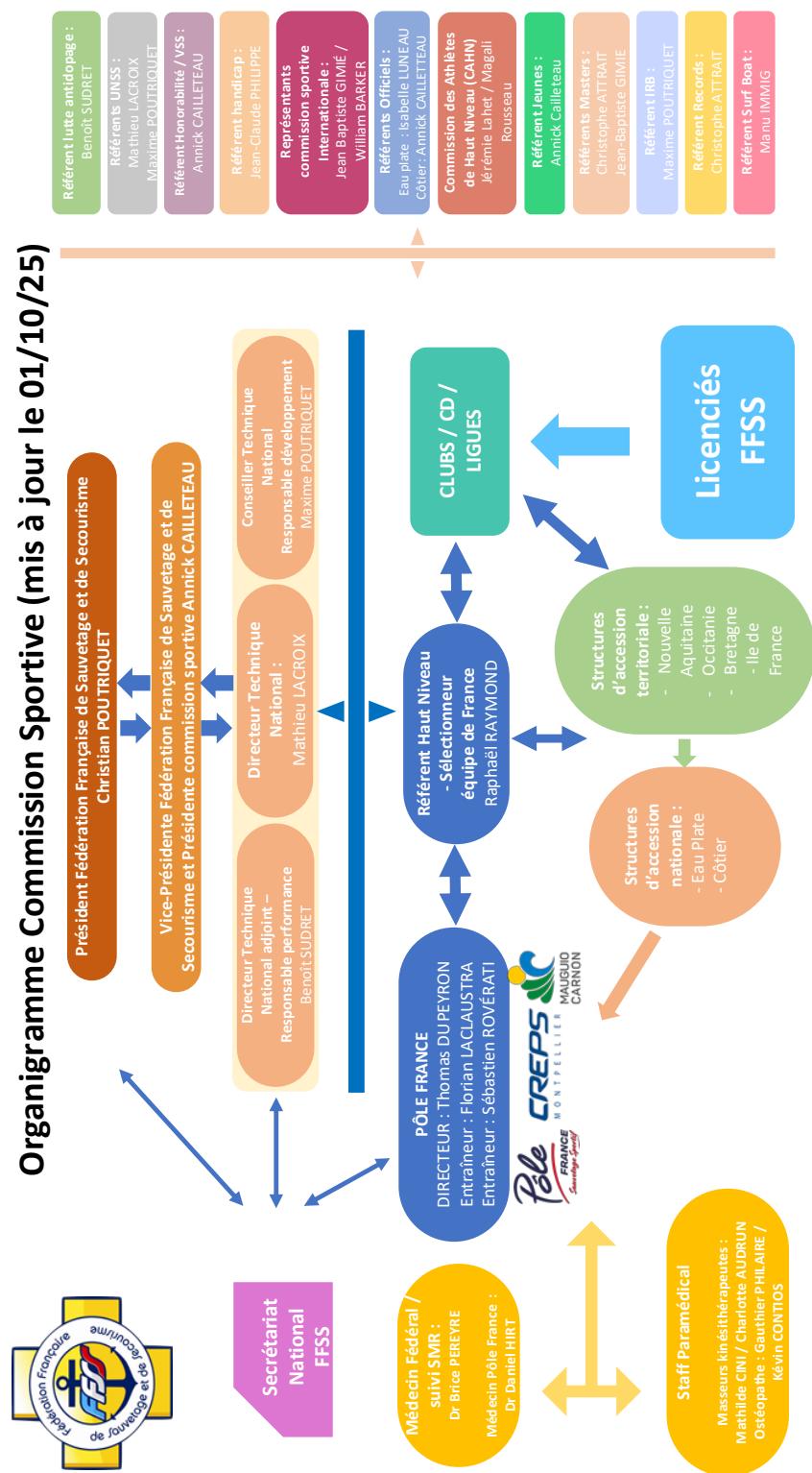
Aujourd'hui, Christian POUTRIQUET et la nouvelle équipe fédérale prennent le relais, animés par une ambition commune : porter le sauvetage sportif jusqu'aux Jeux Olympiques.

Verdict dans quelques mois... mais une chose est sûre : l'avenir s'annonce palpitant !

**Mathieu Lacroix**

Directeur Technique National  
Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme

# Organigramme





*Championnat Europe 2025 (Pologne)*



*Jeux Mondiaux (Chine)*



MINISTÈRE  
DES SPORTS  
ET DES JEUX OLYMPIQUES  
ET PARALYMPIQUES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



---

# Plan de prévention des violences

L'engagement de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme en faveur de la lutte contre toutes formes de violence s'exprime depuis de nombreuses années, au travers de diverses actions et notamment :

- Communications grand public, via les formations en secourisme.
- Communications internes, via la mise en ligne de divers outils de prévention sur l'espace réservé fédéral.
- Sensibilisation des secouristes, des formateurs et des formateurs de formateurs.
- Mise en place d'une formation Prévention et Secours du Sport de niveau 1 qui aborde la question des violences sexuelles.
- Suivi médical des sportifs de haut niveau.

Suite à la convention nationale de prévention des violences sexuelles dans le sport, organisée sous l'égide du Ministère chargé des Sports le 21 février 2020, la FFSS a décidé d'aller plus loin dans la lutte contre les violences et de formaliser une stratégie via le présent plan fédéral de prévention des violences.

Ce document a été rédigé en lien avec le médecin fédéral, la commission formation en secourisme, la commission juridique, la commission opérationnelle et la direction technique nationale.

Annick CAILLETEAU a été désignée comme la référente lutte contre les violences sexuelles au sein de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme. À ce titre, elle est le correspondant privilégié du Ministère chargé des Sports sur l'ensemble de ces questions.

**Vous pouvez consulter le contenu du plan de prévention des violences à partir du lien suivant :**

[https://drive.google.com/file/d/1bXBsgMKTydhHsIALkIcAjYzRgI\\_mqFv/view?usp=sharing](https://drive.google.com/file/d/1bXBsgMKTydhHsIALkIcAjYzRgI_mqFv/view?usp=sharing)

**Contact : Annick AILLETEAU = [annick.cailleteau@ffss.fr](mailto:annick.cailleteau@ffss.fr) / [violences@ffss.fr](mailto:violences@ffss.fr)**

Pour tout signalement utiliser la plateforme Signal  
**[Sportsignal-sports@sports.gouv.fr](mailto:Sportsignal-sports@sports.gouv.fr)**

**Toute structure se doit d'après le décret du 16 mai 2025  
d'afficher dans les lieux de pratique**



MINISTÈRE  
DES SPORTS,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

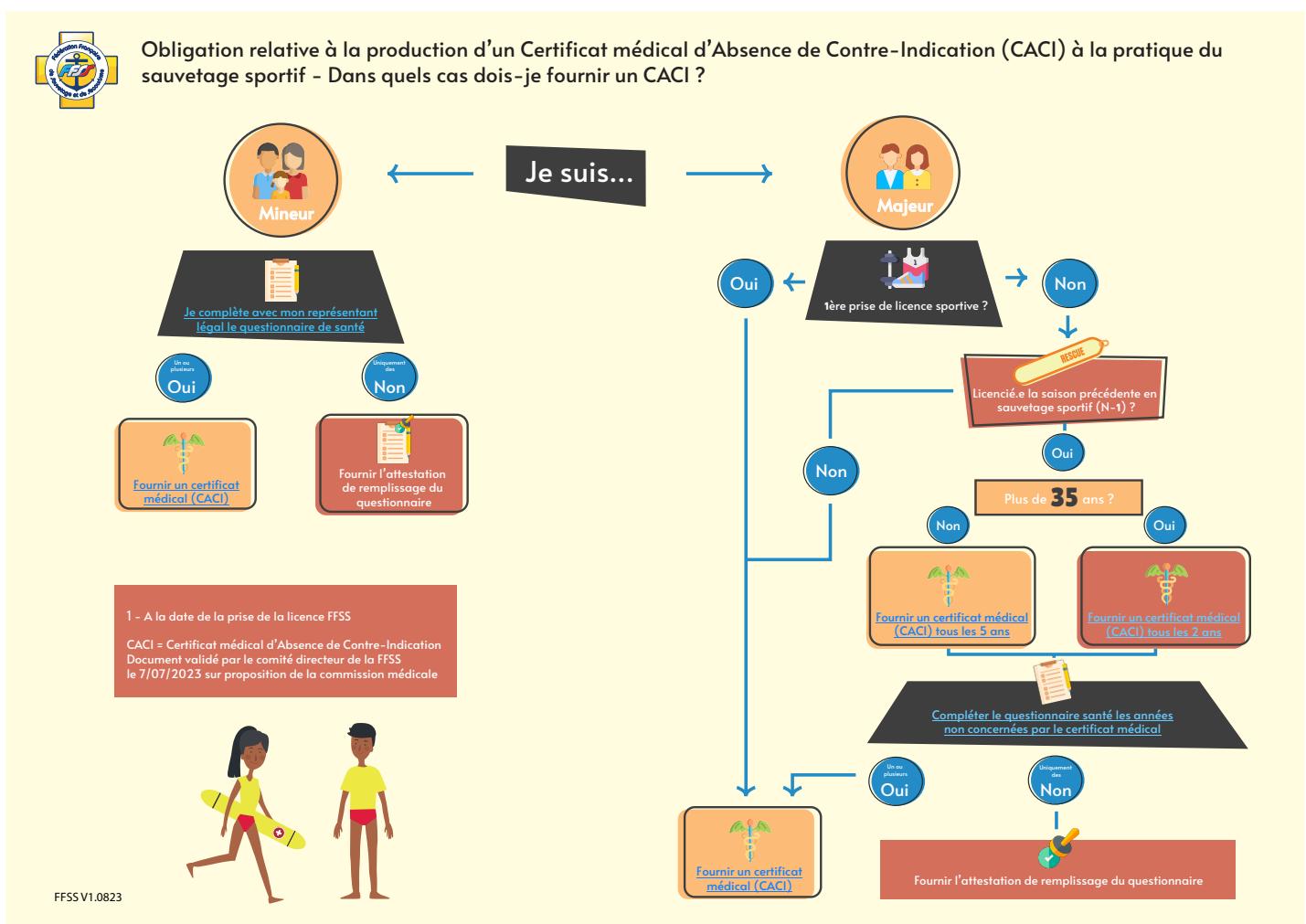


Lien vers le téléchargement du kit (affiches):  
<https://www.sports.gouv.fr/cellule-signal-sports-63>

**Le dispositif SIGNAL SPORT  
fonctionne depuis 2022**



# Le certificat Médical



Lien du simulateur du gouvernement :  
<https://www.service-public.gouv.fr/simulateur/calcul/certificatMedical>

# Le Pass'Sport

MINISTÈRE  
DES SPORTS,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité



## QU'EST-CE QUE LE PASS SPORT ?

Le pass Sport est une aide financière de 70€ pour s'inscrire dans un club, une association sportive ou une salle de sport et pour encourager à la pratique sportive.

### PÉRIODE DE VALIDITÉ

Le pass Sport est utilisable du **1<sup>er</sup> septembre** au **31 décembre 2025**.

### OÙ L'UTILISER ?

- Le pass Sport peut être utilisé dans un des **85 000 clubs et salles de sport partenaires**.
- Renseignez-vous auprès du club, de l'association sportive ou de la salle de sport de votre choix pour savoir s'ils acceptent le pass Sport.

### COMMENT ÇA MARCHE ?

- Vous recevez un **code personnel** à partir du **26 août** par mail ou SMS. Il suffit de le présenter au club ou à la salle de sport au moment de l'inscription.
- Les **70 € sont déduits immédiatement** du montant à payer.
- Et si vous n'avez pas reçu de code, vous pouvez en faire la demande sur le site officiel [pass.sports.gouv.fr](http://pass.sports.gouv.fr).

Plus d'infos sur [pass.sports.gouv.fr](http://pass.sports.gouv.fr)

✉ Vérifiez vos spams à partir du 26 août !



## QUI EST CONCERNÉ ?

-  Les jeunes de **14 à 17 ans** bénéficiaires de **l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS)**.
-  Les jeunes en **situation de handicap** :
  - **de 6 à 19 ans** bénéficiaires de **l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH)** ;
  - **de 16 à 30 ans** bénéficiaires de **l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)**.
-  Les étudiants boursiers de **moins de 28 ans** bénéficiaires d'une bourse attribuée avant le 15 octobre 2025 :
  - **bourse du CROUS** (y compris l'aide annuelle) ;
  - **bourse régionale** pour une formation sanitaire ou sociale.

## Le pass Sport reconduit pour la saison 2025-2026

VÉRIFIEZ VOTRE ÉLIGIBILITÉ



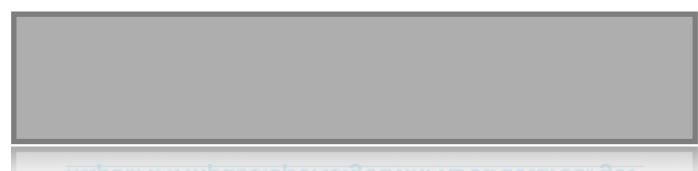
Rendez-vous sur [pass.sports.gouv.fr](https://pass.sports.gouv.fr)

**2025**

\*Sous réserve d'éligibilité

Pour obtenir le remboursement des pass Sport, suivez ces étapes :

1. Saisie du pass Sport : sur [Le Compte Asso](#) saisissez le pass Sport de votre adhérent entre le 1er septembre et le 31 décembre 2025.
2. Ouverture du dossier de remboursement : au premier pass Sport saisi, un dossier de remboursement est ouvert pour votre structure.
3. Vérification des justificatifs : le service instructeur vérifiera votre justificatif d'éligibilité (attestation d'affiliation ou agrément ou charte d'engagement) et votre RIB.
4. Virement bancaire : votre structure sera remboursée par virement bancaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), tiers payeur de l'État.



# Plan de Sobriété énergétique

## LES 10 PRINCIPALES MESURES

PLAN DE SOBRIÉTÉ  
ÉNERGÉTIQUE DU SPORT

	<b>1</b> Réduire la température de chauffage d'au moins 2°C dans les gymnases et dans les salles de sport privées		<b>2</b> Réduire de près de 50 % l'éclairage des avant-matchs et des après-matchs pour les rencontres de rugby et de football professionnels en journée et de plus de 30 % en nocturne
	<b>3</b> Prolonger le programme d'intervention de l'Agence nationale du sport en faveur de la rénovation énergétique des équipements sportifs dont les piscines		<b>4</b> Expérimenter, en lien avec les collectivités, la mise en place de la gratuité des transports en commun pour les détenteurs d'un billet d'un événement de sport professionnel
	<b>5</b> Soutenir activement le développement de la pratique du vélo, de la marche et du covoiturage		<b>6</b> Bâtir un référentiel commun pour généraliser la réalisation d'un bilan énergétique par les structures sportives
	<b>7</b> Désigner et former un référent énergie au sein des Fédérations et des ligues professionnelles		<b>8</b> Lancer une campagne de communication intitulée « Se dépenser plus pour dépenser moins » incitant les Français à faire du sport pendant les périodes de haute consommation d'énergie
	<b>9</b> Réduire la température de l'eau d'au moins 1°C dans l'ensemble des piscines du territoire		<b>10</b> Activer les mesures prédéterminées pour réduire la consommation d'énergie en cas de signal rouge Écowatt

**Vous trouverez l'ensemble des mesures en cliquant sur le lien suivant :**

[plan-de-sobriete-energetique-du-sport - -13-10-2022-pdf-1477\\_1.pdf](plan-de-sobriete-energetique-du-sport - -13-10-2022-pdf-1477_1.pdf)

# Partenaires



The advertisement features the Sports Emotion logo at the top left, followed by the FFSS logo (Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme) and the Nike swoosh logo. Below these, a large image of a swimmer wearing a cap and goggles is shown. The text "DÉCOUVREZ LA BOUTIQUE EN LIGNE DE LA FFSS" is displayed in white. A QR code is centered in a white box, with the text "mot de passe : FFSS4" below it. An orange arrow points from the text "Contactez-nous" to the email address "thomas.faroux@sportsemotion.com".

DÉCOUVREZ LA  
BOUTIQUE EN LIGNE  
DE LA FFSS

mot de passe : FFSS4

Vous souhaitez vous aussi créer une plateforme en ligne pour votre association ? Contactez-nous :

[thomas.faroux@sportsemotion.com](mailto:thomas.faroux@sportsemotion.com)



*Vous pouvez retrouver l'ensemble de l'équipement Speedo sur la boutique FFSS sur le site sport émotion*



**VOTRE NOUVELLE AGENCE DE VOYAGE 100% DIGITALE**

[www.sportngo.com](http://www.sportngo.com)



## VOS STAGES & DÉPLACEMENTS ORGANISÉS CLÉ EN MAIN

**SPORT'N GO** vous accompagne dans la recherche et la disponibilité du meilleur lieu pour l'organisation de votre stage sportif en France comme à l'étranger



### STAGES & COMPÉTITIONS

Organisation de vos stages et déplacements en compétition. Hébergements, restauration adaptée, transport... Nous nous occupons de toute la logistique



### 100% DIGITAL

Retrouvez tous vos documents de voyage dans votre espace digital - Devis, facture, planning, rooming, billets... Sur mobile, tablette ou ordinateur où que vous soyez



### ASSISTANCE & GARANTIE

Votre séjour est garanti par notre protection financière illimitée en tant qu'agence de voyage immatriculée. Nous assurons une assistance tout au long de votre séjour

## NOUVEAU SERVICE RÉSERVEZ VOS HÉBERGEMENTS

Sur toutes les compétitions nationales

**Spartner Event & Consulting.**  
partenaire officiel de la FFSS vous permet désormais de bénéficier d'un service complet pour gérer vos déplacements lors des compétitions nationales :

- Sélection d'hébergements
- Repas adaptés aux sportifs
- Gestion de groupes et optimisation des coûts
- Disponibilités des chambres

**Gagnez du temps et optimisez votre déplacement avec notre partenaire officiel**

**+ d'infos à venir sur le site fédéral**



**SPORT'N GO** est une marque de SPARTNER TRAVEL  
4 rue Colette Besson 32600 L'ISLE JOURDAIN  
05 81 08 00 00 | [getintouch@sportngo.com](mailto:getintouch@sportngo.com)  
[www.sportngo.com](http://www.sportngo.com)



**SPARTNER EVENT & CONSULTING**  
51 rue du Faubourg Saint-Denis 75010 Paris  
[contact@spartner-ec.com](mailto:contact@spartner-ec.com)  
[www.spartner-eventconsulting.com](http://www.spartner-eventconsulting.com)



# Nouveautés

## Règlement au niveau des compétitions

- Réintégration des épreuves « **obstacles** » sur les différents championnats nationaux (pour l'ensemble des catégories).
- Possibilité d'engager **deux relais par club** (séniors et juniors) lors des Championnats de France N1 et de la French Ressue.
- Relais pour les championnats de France N1 = au moins 50 % des membres de l'équipe du relais sont qualifiés en individuel pour le niveau N1.
- Les athlètes uniquement qualifiés pour le niveau N2 peuvent participer au relais lors des championnats de France N2 mais également au relais au championnat de France N1 en respectant les quotas de composition des relais en N1 (cf paragraphe au-dessus)

**Transfert de licence :** nouvelles modalités tarifaires et période de mercato (à voir page 63)

**Demande de transfert possible, uniquement pendant quinze jours après la French Rescue pour tous les licenciés.**

- Athlète étranger :
  - Au niveau du classement club, il peut marquer des points pour son club (=> pas de titre de champion de France) en respectant le quota du nombre d'étranger par finale.
  - **1 seul athlète étranger par finale** (1 en A et 1 en B pour l'eau plate) ; 2 en finale côtier.  
(*Si absence de finale B, 1 seul étranger en finale A, le second bloque les points.*)
  - Une sélection nationale étrangère pourra participer aux championnats de France (eau plate / côtier) sur **invitation** de la FFSS (plusieurs nations possibles). Les sportifs invités étrangers bloquent les points en finale.

---

- **Masters :**

- Les qualifications pour les Championnats de France eau plate ou côtier se font sur l'année N.
- Un classement général individuel par catégorie par Championnat de France ainsi qu'un classement général côtier & eau plate sera réalisé (*les récompenses ne seront plus attribuées pour chaque épreuve*).
- **Obligation de faire un choix en amont** et pour l'ensemble de la compétition (épreuve individuelle et de relais)= soit championnats de France N2 ou championnats de France Masters.
- Possibilité de faire les Championnats de France N1 si qualifié.

## **Règlement au niveau des épreuves**

Attention, **nouveau règlement sur les épreuves** à partir du **1er octobre 2025**

Précisions sur les changements réglementaires page 124.

## **Partenaires**

- Nouvelle boutique "Sports Emotion" de vente de textile FFSS et équipement Speedo (page 13).
- Mise en place d'une Agence de voyage "Sport'N go" permettant l'organisation des déplacements clubs (page 14).

# Catégories 2026

AVENIRS	POUSSINS	BENJAMINS	MINIMES	CADETS	JUNIORS	SENIORS
<i>2018 et après</i>	<i>2017/2016</i>	<i>2015/2014</i>	<i>2013/2012</i>	<i>2011/2010</i>	<i>2009/2008</i>	<i>2007 et av.</i>
<i>8 ANS et moins</i>	<i>9-10 ANS</i>	<i>11-12 ANS</i>	<i>13-14 ANS</i>	<i>15-16 ANS</i>	<i>17-18 ANS</i>	<i>19 ANS &amp; +</i>
MASTER30	MASTER35	MASTER40	MASTER45	MASTER50	MASTER55	MASTER60
1996/1992	1991/1987	1986/1982	1981/1977	1976/1972	1971/1965	1966/1962
30-34 ANS	35-39 ANS	40-44 ANS	45-49 ANS	50-54 ANS	55-59 ANS	60-64 ANS
MASTER 65	MASTERS 70	MASTERS 75 +				
1961/19 57	1956 /1952	1951 et avant				
65-69 ANS	70-74 ANS	75 ANS et +				

---

# **Les épreuves sportives**

## Les Épreuves Nationales



### EAU PLATE :

#### **100m ou 200m Obstacles**

Cette épreuve simule le passage d'obstacles par le sauveteur lors de la recherche d'une personne en détresse en un minimum de temps.

L'obstacle aura une dimension de 2m40 sur 70cm est placé à 12m50 du bord.

#### **100m Mannequin avec Palmes**

Cette épreuve permet au sauveteur d'agir plus vite lors de la recherche de la personne en détresse grâce à un équipement supplémentaire (les palmes qui seront de 65cm sur 30cm maxi).

Le sauveteur doit effectuer 50m en nage libre avec ses palmes puis plonger vers le mannequin placé entre 1m80 et 3m de profondeur, le remonter et le remorquer sur 50m.

#### **100m Combiné de Sauvetage**

Cette épreuve met le sauveteur en présence d'une difficulté supplémentaire par la recherche en apnée de la personne en détresse et son remorquage en surface après l'avoir repérée.

Après avoir parcouru 50m en nage libre, le sauveteur doit s'immerger sur une distance de 17m50, remonter le mannequin et le remorquer sur le reste de la distance.

#### **50m Sauvetage du Mannequin**

Cette épreuve symbolise la recherche de la personne en détresse et son remorquage en surface en un minimum de temps.

Après avoir parcouru 25m en nage libre, le sauveteur plonge vers le mannequin placé entre 1m80 et 3m de profondeur, le remonte et le remorque sur 25m.

---

## **100m Sauvetage du Mannequin avec Palmes et Bouée Tube**

Après avoir parcouru 50m en nage libre avec une bouée tube et des palmes, le sauveteur, après avoir touché le bord au virage, doit fixer la bouée tube autour d'un mannequin qui est tenu par un co-équipier et le tracter pendant les 50 derniers mètres.

## **200m Super Sauveteur**

Après avoir parcouru 75m en nage libre, le sauveteur plonge vers un mannequin placé entre 1m80 et 3m de profondeur, le remonte et le remorque jusqu'à la ligne des 100m. Après avoir touché le mur, il récupère ses palmes et la bouée tube qui se trouvent sur le bord. Il nage alors 50m, touche le mur, fixe la bouée autour du mannequin et le tracte jusqu'à l'arrivée.

## **4 x 50m Obstacles**

4 sauveteurs se relayent sur 50m en passant sous les obstacles placés à 12m50 du bord.

## **4 X 25m Relais Mannequin**

Sur une distance de 100m, quatre sauveteurs se relayent pour remorquer en surface la personne (un mannequin) en détresse.

## **4 x 50m Relais Bouée Tube**

Le 1<sup>er</sup> sauveteur nage sur 50m. Le 2<sup>ème</sup> sauveteur nage 50m avec palmes. Le 3<sup>ème</sup> sauveteur nage 50m en remorquant une bouée tube. Et le 4<sup>ème</sup> sauveteur, tracte sur 50m le 3<sup>ème</sup> sauveteur à qui il a passé la bouée tube. Dans la catégorie Benjamin, le 3<sup>ème</sup> sauveteur ne sera pas tracté. Le 4<sup>ème</sup> sauveteur effectuera 50m NL avec palmes et bouée tube.

## **4X 50m Relais Sauvetage / Mixte Eau plate (Pool lifesaver)**

Le 1<sup>er</sup> sauveteur nage sur 50m. Le 2<sup>ème</sup> sauveteur nage 50m avec palmes. Le 3<sup>ème</sup> sauveteur nage 50m en remorquant un mannequin. Le 4<sup>ème</sup> sauveteur, remorque sur 50 m le mannequin que le 3<sup>ème</sup> relayeur lui a donné.

Sur l'épreuve mixte, un tirage au sort est effectué pour savoir dans quel ordre nageront les 2 filles et les 2 garçons.

## **Relais Lancer de Corde (Line Throw)**

Un sauveteur lance une corde afin de ramener un autre sauveteur vers le bord de la piscine pour simuler le sauvetage d'une victime avec une corde et ce dans un minimum de temps.

## **SERC**

Épreuve de simulation de sauvetage, qui propose à une équipe de quatre sauveteurs de résoudre différentes situations de détresse et ce dans un temps limite.

---

## CÔTIER :

### **Nage (Surf Race)**

Les sauveteurs partent de la plage et doivent nager, contourner les bouées correspondant à l'épreuve et revenir sur la plage pour franchir la ligne d'arrivée.

### **Planche de Sauvetage (Board Race)**

Les sauveteurs partent de la plage, avec leur planche de sauvetage et doivent effectuer un parcours autour de bouées arrimées et terminer leur parcours en courant sur la plage pour passer la ligne d'arrivée.

Pour les catégories Poussins, Benjamins et Minimes, le nipper board est obligatoire pour toutes les courses avec planche.

### **Sprint sur le sable (Beach Sprint)**

Un sauveteur effectue un sprint sur le sable d'une distance de 90m.

### **Surf Ski (Ski Race)**

Le départ se fait dans l'eau et les sauveteurs doivent effectuer un parcours délimité par des bouées avec leur surf ski, avant de revenir vers la plage pour passer la ligne d'arrivée matérialisée par deux drapeaux dans l'eau.

### **Beach Flags**

Les sauveteurs sont couchés sur le sable à plat ventre, dos aux bâtons qui sont plantés sur une ligne parallèle à la ligne de départ distante de 20m. Il y a un bâton en moins que de participants. Au signal, les compétiteurs se redressent, se retournent et effectuent un sprint pour s'emparer de l'un des bâtons. Celui qui reste sans bâton est éliminé.

### **Oceanman**

Au cours de cette épreuve reine du sauvetage côtier, les sauveteurs enchaînent les épreuves de nage, planche et surf ski avec une transition en course à pied (l'ordre des épreuves étant tiré au sort).

Jusqu'à la catégorie benjamins incluse, les sauveteurs effectueront un Mini Combiné, enchaînement de Nage et Planche.

### **Relais sprint sur le sable (Beach Relay)**

4 sauveteurs effectuent un relais sur une distance égale à 4 fois celle du sprint en se transmettant un témoin. La transmission du témoin s'effectue face à face.

### **Relais Sauvetage Bouée Tube (Rescue Tube)**

Un sauveteur ramène une victime à l'aide d'une bouée tube. Deux sauveteurs assistants remontent cette victime sur la plage jusqu'à la ligne d'arrivée.

---

### **Relais Sauvetage en Planche (Rescue Board Rescue Relay)**

Un sauveteur doit ramener une victime à l'aide d'une planche de sauvetage. La victime se trouve à une distance d'environ 120m de la plage. Ce relais peut être effectué successivement par deux équipes.

### **Relais Combiné**

Épreuve demandant à 4 sauveteurs de parcourir différentes distances dans la mer en nageant pour l'un, en parcourant la distance en planche de sauvetage pour un autre et en s'aidant d'un surf ski pour le suivant. Le quatrième terminant ce relais par une course sur le sable.

### **Relais Planche de Sauvetage**

Parcours de Planche effectué par quatre relayeurs.

### **Relais Nage**

Parcours de Nage effectué par quatre relayeurs.

### **Relais Mixte Côtier**

Le premier compétiteur part en course sur le sable et réalise l'ensemble des transition. L'ordre de passage des 3 autres relayeurs est tiré au sort pour répartir la planche, la nage et le surf ski ainsi que l'ordre de répartition des 2 filles et des 2 garçons sur les courses.

### **2 Km course**

Course de 2 Kms sur sable.

*Tous les détails des épreuves sont disponibles sur les livrets des règlement sportif à partir du lien ci-dessous :*

**<https://www.ffss.fr/public/919-reglement-sportif.php>**

## Inscription des compétitions au calendrier fédéral

Toutes compétitions inscrites au calendrier sportif de la F.F.S.S. seront officielles.

Pour apparaître au calendrier fédéral l'organisateur devra remplir le formulaire en ligne dans l'espace réservé du site <https://www.ffss.fr/> .

Ce calendrier fédéral permettra une promotion de votre compétition au niveau national. Seuls les résultats de ces compétitions seront pris en compte dans le calcul du classement national des clubs.

Seules les compétitions inscrites au calendrier fédéral permettront la qualification aux différents Championnats de France.

La procédure :

- ✓ Dans la rubrique **calendrier 2025-2026**, l'organisateur renseigne les champs demandés.
- ✓ A la date du **30 Novembre 2025** pour les compétitions en eau plate et du **28 février 2026** pour les compétitions côtières, les inscriptions au calendrier fédéral seront closes.
  - ✓ Le calendrier sera en ligne sur le site <https://www.ffss.fr/public/843-sauvetage-sportif.php>

**IMPORTANT : aucune compétition ne devra être organisée lors des dates des championnats nationaux.**

**La commission sportive impose :**

- ✓ La mise en place d'un DPS calibré FFSS sur toutes ces compétitions avec une organisation des secours pour les sportifs. Cette procédure s'entend par la mise en place d'une surveillance de la piscine pour les compétitions eau plate. Pour les compétitions côtières, une embarcation à moteur et deux secouristes sur une planche de sauvetage, ou trois à quatre secouristes sur une planche de sauvetage.
- ✓ **A l'organisateur de chaque compétition inscrite au calendrier fédéral de se donner les moyens de vérifier les licences des compétiteurs participant à sa compétition.**
- ✓ Le juge principal de la compétition a le pouvoir d'annuler la compétition dans le cas où le nombre d'officiels ne permettrait pas une bonne organisation.
- ✓ **L'enregistrement d'une compétition sur le calendrier fédéral doit respecter un délai minimum de 15 jours avant la date de l'évènement sportif.**

Lors de la réception des résultats par la commission sportive, si un participant n'était pas licencié au moment de la date limite d'engagements, l'ensemble des résultats de la compétition sera annulé.

**Renseignements : [sport@ffss.fr](mailto:sport@ffss.fr)**

## EAU PLATE

	Avenirs, Poussins	Benjamins	Minimes	Cadets	Juniors	Séniors et plus	Masters
<b>XX</b> épreuve réalisée par la catégorie [adaptation de l'épreuve]							
<b>25 m mannequins</b>	<b>X</b> (mannequin Dummy flottant)	<b>X</b> (mannequin Dummy)	<b>X</b> (mannequin Dummy)	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>50 m mannequins</b>		<b>X</b> (mannequin Dummy)	<b>X</b> (mannequin Dummy)	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>50 m Mannequin Palmes</b>	<b>X</b> (mannequin Dummy flottant)	<b>X</b> (mannequin Dummy)	<b>X</b> (mannequin Dummy)	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>100 m Mannequin Palmes</b>		<b>X</b> (mannequin Dummy)	<b>X</b> (mannequin Dummy)	<b>X</b> (mannequin Dummy)	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>50 m Combiné</b>	<b>X</b> (mannequin Dummy flottant- après 2 m)	<b>X</b> (mannequin Dummy)	<b>X</b> (mannequin Dummy)	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>100 m Combiné</b>		<b>X</b> (mannequin Dummy)	<b>X</b> (mannequin Dummy)	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>50 m Bouée Tube</b>	<b>X</b> sans mannequin tracté	<b>X</b> (mannequin Dummy)	<b>X</b> (mannequin Dummy)	<b>X</b> (mannequin Dummy)	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>100 m Bouée Tube</b>		<b>X</b> (mannequin Dummy)	<b>X</b> (mannequin Dummy)	<b>X</b> (mannequin Dummy)	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>100 m SLS</b>	<b>X</b> remorquage mannequin dummy flottant - sans	<b>X</b> (mannequin Dummy)	<b>X</b> (mannequin Dummy)	<b>X</b> (mannequin Dummy)	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>200 m SLS</b>		<b>X</b> (mannequin Dummy)	<b>X</b> (mannequin Dummy)	<b>X</b> (mannequin Dummy)	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>100 m Obstacles</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>200 m Obstacles</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>Lancer de corde</b>		<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>Relais Sauvetage 4x50m</b>	<b>X</b> (mannequin Dummy flottant)	<b>X</b> (mannequin Dummy)	<b>X</b> (mannequin Dummy)	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>Relais 7 x 25 m Mannequins</b>	<b>X</b> (mannequin Dummy flottant)	<b>X</b> (mannequin Dummy)	<b>X</b> (mannequin Dummy)	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>Relais Bouée Tube 4 x 50 m</b>		<b>X</b> (le 3ème sauveteur n'est pas tracté par le 4ème.)	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>Relais Sauvetage Mixte 4x50m</b>		<b>X</b> (mannequin Dummy)	<b>X</b> (mannequin Dummy)	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>Relais palmes bouée tube</b>		<b>X</b>		<b>X</b>			
<b>4 x 50 m Obstacles</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>

	<b>Avenir, Poussins</b>	<b>Benjamins</b>	<b>Minimes</b>	<b>Cadets</b>	<b>Juniors</b>	<b>Séniors et plus</b>	<b>Masters</b>
<b>Nage</b>	100m	300m	300 m	400 m	400 m	400 m	300 m
<b>Relais 3xNage</b>	100m (relais à 4)	300m	300 m			400m	300m
<b>Course Nage Course</b>	50m/100m/50m	100m/300m/100m	100m/300m/100 m	200m/400m/200m	200m/400m/200m	200m/400m/200m	100m/300m/100m
<b>Planche</b>	300m	400m	400 m	600m	600m	600m	600m
<b>Relais 3 x planche</b>	3 X 300m (relais à 4)	3 X 400m	3 X 400 m			3x 600 m	3x 600 m
<b>Surfski</b>			700 m	700 m	700 m	700 m	600 m
<b>Relais 3 x surf ski</b>						3x 700 m	3 x 700 m
<b>Combiné (Oceanman)</b>		600 m (mini combiné (sans surf ski))	* 600 m (mini combiné (sans surf ski)) * 1000 m (combiné - départ en kayak)	1400m	1400m	1400m	1400m
<b>Relais combiné (ocean man) (4 co équipiers)</b>	600m (4 co équipiers) course/nage/planche/course	600m (4 co équipiers) course/nage/planche/course	1000m (4 co équipiers) course/nage/planche/kayak)	1400 m	1400 m	1400 m	1400 m
<b>Sprint</b>		70 m	70 m	90 m	90 m	90 m	70 m minimum
<b>Relais 4x sprint</b>	4x70m	4x70m	4x70 m	4 x 90 m	4 x 90 m	4 x 90 m	4 x 70 m (minimum)
<b>2 km sprint</b>				2km	2km	2 km	2 km
<b>Beach Flags</b>	15m	15m	15 m	20m	20 m	20 m	15 m minimum
<b>Sauvetage planche (2 co équipiers)</b>				240m	240m	240 m	240 m
<b>Relais 2 x sauvetage planche</b>	2x140m	2x240m	2x240m	2x240m	2 x 240m	2 x 240 m	2 x 240 m
<b>Sauvetage bouée tube (4 co -équipiers)</b>		240m	240 m	240m	240 m	240 m	240 m
<b>Relais Mixte</b>	x (le surfski est remplacé par la planche)	x	x	x	x	x	x

---

# **Les Championnats nationaux 2026**

---

**Le rôle de l'entraîneur est très important quant aux possibilités et aux choix qui lui sont offerts pour engager des sportifs sur des échéances nationales. Il est le garant de la condition physique et du niveau de performance des sportifs de son club.**

**Le but est de limiter les risques de blessures, d'assurer la sécurité des sportifs et de faciliter l'organisation pour le bon déroulement des compétitions.**

## LES CHAMPIONNATS NATIONAUX

Date des compétitions	Titre des compétitions	Date de la DERNIÈRE COMPÉTITION prise en compte	Période engagements
<b>13 et 14 décembre 2025</b>	<b>Championnats de France Short Course eau plate</b>	<b>30/11/2025</b>	<b>02/12 au 07/12/25</b>
<b>07 et 08 mars 2026</b>	<b>Championnats de France Jeunes eau plate</b>	<b>22/02/26</b>	<b>24/02 au 02/03/26</b>
<b>Du 27 au 29 mars 2026</b>	<b>Championnats de France eau plate national 1 et militaires</b>	<b>15/03/26</b>	<b>17/03 au 23/03/26</b>
<b>18 et 19 avril 2026</b>	<b>Championnats de France eau plate national 2 et Masters</b>	<b>05/04/26</b>	<b>07/04 au 13/04/26</b>
<b>14 au 17 mai 2026</b>	<b>FRENCH RESCUE 2026</b>	<b>26/04/26</b>	<b>28/04 au 05/05/26</b>
<b>4 au 6 Septembre 2026</b>	<b>Championnats de France côtier</b>	<b>23/08/2026</b>	<b>25/08 au 01/09/26</b>
<b>12 et 13 septembre 2026</b>	<b>Championnats de France Jeunes et Masters côtier</b>	<b>30/08/26</b>	<b>02/09 au 06/09/26</b>

## Inscriptions des Officiels

- \* **La nouvelle version du module engagement des compétitions dans l'espace réservé des clubs permet d'enregistrer chaque officiel par journée.**

**Chaque club sera tenu de respecter le quota d'officiels par réunion correspondant au nombre de compétiteurs engagés ! (ne pas dépasser le quota club sans accord préalable)**  
Le but est de pouvoir organiser et encadrer les compétitions dans des conditions optimales.

Ce sont **les Juges Principaux**, responsables des compétitions en Eau Plate et en Côtier, qui **établiront la liste des officiels qui devront être présents par réunion** en fonction des inscriptions faites sur le site des engagements.

Un club qui n'a pas de compétiteur n'a pas à présenter d'officiel sauf sur demande de l'organisateur.

Un officiel peut-être engagé par un autre club sur demande.

Chaque club est tenu de déclarer les officiels sur les listes d'aptitude au vue du recensement national ainsi que du contrôle d'honorabilité.

Nombre de sportifs	C	B	A
de 3 à 8	1	0	0
de 9 à 15	0	1	0
de 16 à 20	1	0	1
de 21 à 25	0	1	1
+ de 26	1	1	1

- **Compétitions nationales (obligatoire):**

Il est demandé à chacun des clubs de fournir un ou des officiel(s) référencé(s) A, B ou C pour chaque jour de compétition en fonction des effectifs ci-dessous.

**Si les quotas ne sont pas respectés le juge principal pourra refuser les sportifs en fonction du nombre et du grade d'officiels présentés par leur club.**

*ex 1 : le club qui a 16 sportifs engagés et présente sur la réunion 1 officiel C, le juge principal demandera au responsable/coach du club présent de choisir uniquement 10 compétiteurs qui pourront participer aux épreuves.*

*ex 2 : le club qui présente 5 sportifs et n'a pas d'officiel lors de la réunion, seul 1 sportif qui aura été choisi par le responsable /coach du club pourra participer aux épreuves.*

- **Compétitions départementales et régionales (recommandation):**

Nombre de sportifs	C	B	A
de 1 à 5	1	0	0
de 6 à 10	0	1	0
de 11 à 15	1	1	0
+ de 16	0	1	1

**Les officiels peuvent être définis en fonction de la compétition par l'organisateur.**

**Remarque** = un officiel doit venir en compétition avec sa tenue (short rouge et tee-shirt bleu) ainsi que son matériel (plaquette, stylo, chrono, gourde).

---

## Championnats de France Short Course eau plate 2026

### 13 et 14 Décembre 2025 à Istres

Cette compétition, regroupe les sauveteurs des catégories : Cadets, Juniors et Seniors, licenciés à la F.F.S.S. dans un club.

- Epreuves individuelles short course organisés dans un bassin de 25m : 25m mannequin, 50m mannequin palmes, 50m bouée tube, 50m combiné, 100m SLS et 100m obstacles.

#### **Sélections Individuelles :**

Seront sélectionnés pour une épreuve les sauveteurs se trouvant dans le **ranking jusqu'à la 32<sup>ème</sup> place** (comprise) de cette dernière (hormis les sportifs listés qualifiés d'office). Les qualifications devront être réalisées **entre le 1er mai et le 30 novembre 2025**. Les temps devront, obligatoirement, être réalisés sur des compétitions inscrites au calendrier National de la F.F.S.S.

Si un club présente un (ou plusieurs) sauveteur étranger, ce sauveteur aura les mêmes obligations de qualification que les Français, mais ne pourra prétendre à aucun titre de Champion de France. L'accès aux finales de ces participants sera limité au nombre de 2 par finale (1 en A et 1 en B)

Seule une sélection nationale étrangère pourra participer à ces Championnats sur invitation de la FFSS.

**Les sportifs listés en 2025 sont qualifiés automatiquement sur ces Championnats ainsi que les sportifs qui seront listés en 2026.**

Les qualifications pour les Championnats de France short course pourront être réalisées sur n'importe quelle compétition short course inscrite au calendrier national.

#### **Surclassement :**

**INTERDIT**

### **PROGRAMME DE LA COMPETITION**

**Généralités :** 2 journées complètes de compétitions. 4 réunions en séries et/ou finales. Les horaires et le programme seront communiqués ultérieurement.

Les séries seront courues toutes catégories confondues.

Les finales seront courues par catégorie, une finale B sera mise en place à condition qu'il y ait 32 sauveteurs dans la catégorie.

	<b>Jour 1</b>	<b>Jour 2</b>
<b>Matin Séries</b>	100m OBSTACLES 50m MAN. PALMES 50m COMBINE	100m SUPER SAUVETEUR 25m MANNEQUIN 50m BOUEE TUBE
<b>AM Finales</b>	100m OBSTACLES 50m MAN. PALMES 50m COMBINE	100m SUPER SAUVETEUR 25m MANNEQUIN 50m BOUEE TUBE

### **RECOMPENSES**

Individuelles : médailles aux trois premiers hommes et dames pour les catégories cadets, juniors, seniors dans chaque épreuve.

**Si un étranger accède au podium, il y aura 2 médailles de la même couleur**

### **FRAIS D'ENGAGEMENT**

Les droits d'inscription sont de **5 euros** par épreuve individuelle. Le calcul des frais d'engagements sera effectué au moment de la saisie informatique des engagements. Les droits d'inscription sont de **5 euros** par épreuve individuelle.

**Le calcul des frais d'engagements sera effectué au moment de la saisie informatique des engagements et devront être acquittés sur l'espace réservé pour être pris en compte avant la clôture des inscriptions.**

Les forfaits réalisés après l'édition de la startlist ne seront pas remboursés.

### **Le COMITE DE COURSE**

Il aura lieu la veille de la première épreuve à 19h30, il sera le lieu de la mise en place du jury de la compétition avec les officiels présents.

**Le règlement en vigueur est celui de la Commission Sportive.**

**=> Période d'engagement : du 02/12 au 07/12/2025**

---

## Championnats de France eau plate

### Jeunes 2026

**7 au 8 Mars 2026 à Amiens**

Cette compétition, regroupe les Championnats de France des sauveteurs des catégories : Benjamins et Minimes licenciés à la F.F.S.S. dans un club.

- Epreuves individuelles : 50m mannequin, 100m combiné, 200m obstacles, 100m Mannequin Palmes, 100m bouée tube, 200m super sauveteur.
- Epreuves de relais : 4X50m bouée tube, 4X50m obstacles et relais mixte.

#### **Sélections Individuelles :**

Seront sélectionnés pour une épreuve, les sauveteurs ayant atteint le temps de qualification de l'épreuve de cette dernière (cf grille de qualification) (hormis les sportifs listés qualifiés d'office). Les qualifications devront être réalisées entre le **1er octobre 2025 et le 22 février 2026**.

Les temps devront, obligatoirement, être réalisés sur des compétitions inscrites au calendrier National de la F.F.S.S.

Les sportifs Espoirs U15 sont qualifiés directement pour ces Championnats.

	Benjamins Garçons	Minimes Garçons	Benjamines Filles	Minimes Filles
<b>100m bouée tube</b>	1'41"28	1'18"40	1'42"45	1'21"73
<b>100m combiné</b>	2'19"60	1'38"22	2'15"17	1'42"15
<b>100m manequin palmes</b>	1'35"72	1'13"49	1'37"03	1'15"60
<b>200m SLS</b>	4'05"26	3'12"91	4'07"75	3'19"46
<b>200m obstacles</b>	3'34"65	2'57"03	3'32"67	3'09"26
<b>50m mannequin</b>	57"45	44"16	56"54	45"95

Si un club présente un (ou plusieurs) sauveteur étranger, ce sauveteur aura les mêmes obligations de qualification que les Français, mais ne pourra prétendre à aucun titre de Champion de France. L'accès aux finales de ces participants sera limité au nombre de 2 par finale A et B confondues (1 en A et 1 en B).

Seule une sélection nationale étrangère pourra participer à ces Championnats sur invitation de la FFSS.

#### **Sur classement :**

Les benjamins ne peuvent pas être surclassés.

**Relais :**

Possibilité d'engager **2 équipes** de relais par sexe, par catégorie et par club dans chaque épreuve.

## PROGRAMME DE LA COMPETITION

**Généralités :**

**2** journées complètes de compétitions.

Classement au temps lors des séries.

Les horaires et le programme seront communiqués ultérieurement.

Les séries seront courues toutes catégories confondues.

	Jour 1	Jour 2
Matin Séries	50m MAN. 100m BOUEE TUBE	200m OBSTACLES Relai obstacle 100m COMBINE
AM	200m SUPER SAUVETEUR	100m MAN. PALMES
	Relais tube	Relais mixte

Les relais seront classés au temps (aucune finale)

Les 16 premiers par catégorie marqueront des points

## RECOMPENSES

**Individuelles** : médailles aux trois premiers hommes et dames pour les catégories benjamins et minimes, dans chaque épreuve.

**Si un étranger accède au podium, il y aura 2 médailles de la même couleur**

**Relais** : coupes aux trois premiers relais hommes et dames de chaque épreuve.

**Clubs**: coupes aux trois meilleurs clubs.

## CLASSEMENT INDIVIDUEL

Le classement général sera effectué par l'addition des points dans chacune des épreuves de chaque catégorie. Les points seront distribués de la façon suivante : (20, 18, 16, 14, 13, 12, 11, 10, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1).

Les points des relais ne seront pas doublés.

---

## CLASSEMENT INTERCLUBS

Le classement général sera effectué par addition des points des 3 meilleurs compétiteurs de chaque club, dans chacune des épreuves. Les points seront distribués de la façon suivante : (20, 18, 16, 14, 13, 12, 11, 10, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1). Les points des relais ne seront pas doublés.

### **FRAIS D'ENGAGEMENT**

Les droits d'inscription sont de **5 euros** par épreuve individuelle.

**Le calcul des frais d'engagements sera effectué au moment de la saisie informatique des engagements et devront être acquittés sur l'espace réservé pour être pris en compte avant la clôture des inscriptions.**

Les forfaits réalisés après l'édition de la startlist ne seront pas remboursés.

### **Le COMITE DE COURSE**

Il aura lieu la veille de la première épreuve à 19h30, il sera le lieu de la mise en place du jury de la compétition avec les officiels présents.

**Le règlement en vigueur est celui de la Commission Sportive.**

**=> Période d'engagement : du 24/02 au 02/03/26**

---

## Championnats de France eau plate Nationale 1 et militaires 2026

**27 au 29 mars 2025 à Mérignac (33)**

Cette compétition, regroupe les Championnats de France des sauveteurs des catégories : Cadets, Juniors et Séniors licenciés à la F.F.S.S. dans un Club.

- Epreuves individuelles : 50m mannequin, 100m combiné, 100m Mannequin Palmes, 100m bouée tube, 200m super sauveteur et 200m obstacles.
- Epreuves de relais : 4X50m relais sauvetage, 4X50m bouée tube, 4X25m mannequin, 4X50m obstacles, lancer de corde, relais mixte et SERC.

### **Sélections Individuelles :**

Seront sélectionnés pour une épreuve les sauveteurs se trouvant dans le **ranking jusqu'à la 24<sup>ème</sup> place** (incluse) de cette dernière (hormis les sportifs listés qualifiés d'office). Les qualifications devront être réalisées entre **le 1er octobre 2025 et le 15 mars 2026**.

Les temps devront, obligatoirement, être réalisés sur des compétitions inscrites au calendrier National de la F.F.S.S.

Les sportifs listés sont qualifiés automatiquement sur ces Championnats.

Si un club présente un (ou plusieurs) sauveteur étranger, ce sauveteur aura les mêmes obligations de qualification que les Français, mais ne pourra prétendre à aucun titre de Champion de France. L'accès aux finales de ces participants sera limité au nombre de un en finale A et un en finale B. Si il n'y a pas de finale B, l'athlète étranger bloque les points dans le classement.

Seule une sélection nationale étrangère pourra participer à ces Championnats sur invitation de la FFSS.

La Direction Technique Nationale se réserve le droit d'adresser des invitations aux sportifs non présents dans le ranking mais pouvant prétendre et justifier à des performances de niveau national.

**Pour les championnats de France militaires, les inscriptions se font directement auprès de l'adjudant-chef Xavier COLOMBA :**

[francemilitairenatation@gmail.com](mailto:francemilitairenatation@gmail.com)

### **Surclassement :**

Les Minimes ne peuvent pas être surclassés.

Les Cadets ne peuvent pas être surclassés en Juniors.

Les Cadets et Juniors, peuvent donc prendre part aux épreuves Séniors et ne pourront pas, à ce moment-là, concourir dans aucune épreuve de leur catégorie. Ils seront dans l'obligation de réaliser les critères de qualification seniors. **Pour ce type d'engagement, il faut contacter IMPÉRATIVEMENT la commission sportive !**

### **Relais.**

Possibilité d'engager **deux équipes** de relais par sexe, par catégorie (Youth et Open) par club dans chaque épreuve. Possibilité d'inscrire une équipe par club en Youth et Open au SERC.

Pour prendre part aux relais, chaque compétiteur devra obligatoirement avoir réalisé **au moins un ranking** dans une épreuve N1 ou N2.

**Un seul étranger par club et par course pourra participer au relais.**

**Un relais composé d'un étranger pourra être Champion de France. En aucun cas, ce relais ne pourra établir un record de France.**

Dans ces Championnats, il n'y aura pas de limite d'inscription du nombre d'étrangers.

## **PROGRAMME DE LA COMPETITION**

### **Généralités :**

3 journées complètes de compétitions. 6 réunions en séries et/ou finales. Les horaires et le programme seront communiqués ultérieurement.

Les séries seront courues toutes catégories confondues.

**Les finales seront courues par catégorie, une finale B sera mise en place à condition qu'il y ait 32 sauveteurs dans la catégorie.**

Le SERC est considéré comme un relais, et rentre dans le total des points pour les interclubs.

	<b>Jour 1</b>	<b>Jour 2</b>	<b>Jour 3</b>
<b>Matin</b> <b>Séries</b>	200m OBSTACLES Relais Corde 100m BOUEE TUBE	100m MAN. PALMES 100m COMBINE Relais Mannequin	200m SUPER SAUVETEUR 50m Mannequin Relais sauvetage
<b>AM</b> <b>Finales</b>	200m OBSTACLES Relai Obstacles 100m BOUEE TUBE	100m MAN. PALMES 100m COMBINE Relais Bouée Tube SERC	200m SUPER SAUVETEUR 50m Mannequin Relais Mixte

Les relais seront classés au temps (aucune finale)

Les 16 premiers par catégorie marqueront des points

## **RECOMPENSES**

**Individuelles** : médailles aux trois premiers hommes et dames pour les catégories cadets, juniors et séniors dans chaque épreuve.

**Si un étranger accède au podium, il y aura 2 médailles de la même couleur**

**Relais** : coupes aux trois premiers relais hommes et dames de chaque épreuve.

**Clubs**: coupes aux trois meilleurs clubs.

---

## CLASSEMENT INTERCLUBS

Le classement général sera effectué par l'addition des points des 3 meilleurs compétiteurs de chaque club, dans chacune des épreuves de chaque catégorie. Les points seront distribués de la façon suivante : (20, 18, 16, 14, 13, 12, 11, 10, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1).

Les points des relais ne seront pas doublés.

Si une invitation est donnée à une nation, un club étranger ou un sportif, les points attribués à l'issue des résultats seront bloqués (donc non re-distribués) et ne compteront pas pour le classement des interclubs.

### FRAIS D'ENGAGEMENT

Les droits d'inscription sont de **5 euros** par épreuve individuelle.

**Le calcul des frais d'engagements sera effectué au moment de la saisie informatique des engagements et devront être acquittés sur l'espace réservé pour être pris en compte avant la clôture des inscriptions.**

Les forfaits réalisés après l'édition de la startlist ne seront pas remboursés.

### Le COMITE DE COURSE

Il aura lieu la veille de la première épreuve à 19h30, il sera le lieu de la mise en place du jury de la compétition avec les officiels présents.

**Le règlement en vigueur est celui de la Commission Sportive.**

=> Période d'engagement : du **17/03 au 23/03/26**

---

# Championnats de France eau plate

## Masters 2026

**18 et 19 Avril 2026 à Tarbes (65)**

Le Championnat de France Master de sauvetage eau plate est ouvert aux sauveteurs des catégories Masters 30 et plus, licenciés à la F.F.S.S. Ce championnat regroupe l'ensemble des épreuves individuelles du programme sportif Français de la catégorie « Masters ».

Un athlète Masters choisi son engagement individuel et en relai pour participer à la compétition (Masters ou N2) avant l'évènement et ne pourra être changée.

### SÉLECTION

**Individuelle : qualification par épreuve sur une compétition qualificative à l'année N.**

Si un club français présente un (ou plusieurs) sauveteur étranger, ce sauveteur ne pourra prétendre à aucun titre de Champion de France individuel. Il sera néanmoins récompensé et montera à côté du premier français le précédent.

### PROGRAMME PREVISIONNEL DE LA COMPÉTITION

- Epreuves individuelles : 100m Mannequin Palmes, 50m Mannequin, 100m Bouée tube, 100m Combiné, 200m Super Sauveteur et 200m Obstacles.
- Épreuve de relais : relais tube, relais mixte et relais sauvetage

Possibilité d'engager 1 **équipe** de relais par sexe, par catégorie (R199/R200) et par club dans chaque épreuve.

Les épreuves seront courues uniquement en séries, toutes catégories confondues. Pas de possibilité de changer la catégorie de relai si changement de composition des effectifs.

Seule une nation étrangère (ou club étranger) peut participer sur invitation.

### RECOMPENSES

**Individuelles :**

Un classement général individuel par catégorie sera établi à l'issue de la compétition.

**Si un étranger accède au podium, il y aura 2 médailles de la même couleur**

### FRAIS D'ENGAGEMENT

Les droits d'inscription sont de **5 euros** par épreuve individuelle.

**Le calcul des frais d'engagements sera effectué au moment de la saisie informatique des engagements et devront être acquittés sur l'espace réservé pour être pris en compte avant la clôture des inscriptions.**

Les forfaits réalisés après l'édition de la startlist ne seront pas remboursés.

---

**Le COMITE DE COURSE**

Il aura lieu la veille des épreuves à 19h30. Il sera le lieu de la mise en place du jury de la compétition avec les officiels présents, et des changements éventuels du programme de la compétition.

**LE REGLEMENT EN VIGUEUR EST CELUI DE LA COMMISSION SPORTIVE.**

**=> Période d'engagement : 07/04 au 13/04/26**

---

## Championnats de France eau plate Nationale 2 2026

### 18 et 19 Avril 2026 à Tarbes (65)

Cette compétition, regroupe les sauveteurs des catégories : Cadets, Juniors et Seniors, licenciés à la F.F.S.S. dans un club.

- Epreuves individuelles : 50m mannequin, 100m combiné, 100m Mannequin Palmes, 100m bouée tube, 200m super sauveteur et le 200m obstacles.
- Epreuve de relais : relais tube, relais mixte et relais sauvetage Possibilité d'engager **une équipe** de relais par sexe par catégorie (Youth et Open ) par club dans chaque épreuve.

Un athlète Masters choisi son engagement individuel et en relai pour participer à la compétition (Masters ou N2) avant l'évènement et ne pourra être changée.

#### **Sélections Individuelles :**

Seront sélectionnés pour une épreuve les sauveteurs se trouvant dans **le ranking de 25<sup>ème</sup> à la 48<sup>ème</sup> place** (inclus) de cette dernière. Les qualifications devront être réalisées **entre le 1er octobre 2025 et le 15 mars 2026**.

Les temps devront, obligatoirement, être réalisés sur des compétitions inscrites au calendrier National de la F.F.S.S.

Si un club présente un (ou plusieurs) sauveteur étranger, ce sauveteur aura les mêmes obligations de qualification que les Français, mais ne pourra prétendre à aucun titre de Champion de France. Les sportifs listés n'ont pas accès à cette compétition.

#### **Surclassement :**

**INTERDIT**

### PROGRAMME DE LA COMPETITION

**Généralités :** 2 journées complètes de compétitions. 4 réunions en séries (classement au temps). Les horaires et le programme seront communiqués ultérieurement.

Les séries seront courues toutes catégories confondues.

	Jour 1	Jour 2
Matin	200m OBSTACLES 100m MAN. PALMES	100m BOUEE TUBE 50m MAN. Relais Sauvetage
AM	100m COMBINE Relais tube	200m SUPER SAUVETEUR Relais mixte

**Les 16 premiers par catégorie marqueront des points.**

#### **RECOMPENSES**

Individuelles : médailles aux trois premiers hommes et dames pour les catégories cadets, juniors, seniors dans chaque épreuve.

**Si un étranger accède au podium, il y aura 2 médailles de la même couleur**

#### **FRAIS D'ENGAGEMENT**

Les droits d'inscription sont de **5 euros** par épreuve individuelle.

**Le calcul des frais d'engagements sera effectué au moment de la saisie informatique des engagements et devront être acquittés sur l'espace réservé pour être pris en compte avant la clôture des inscriptions.**

Les forfaits réalisés après l'édition de la startlist ne seront pas remboursés.

#### **Le COMITE DE COURSE**

Il aura lieu la veille de la première épreuve à 19h30, il sera le lieu de la mise en place du jury de la compétition avec les officiels présents.

**Le règlement en vigueur est celui de la Commission Sportive.**

**=> Période d'engagement : du 07/04 au 13/04/2026**

---

## FRENCH RESCUE 2026

### Du 14 au 17 Mai 2026 à Montpellier et à La Grande Motte (34)

La compétition débutera par les épreuves en eau plate et se terminera par les épreuves en côtier.

#### **REGLEMENT suivant format ILS**

#### **EPREUVES**

##### **Individuelles**

200m Super sauveteur, 100m Combiné, 100m bouée tube, 100m Mannequin palmes, 50m Mannequin et 200m obstacles.  
Planche, Nage, Surf Ski, Oceanman, Bâtons, Sprint,

##### **Equipes :**

4 x 25m Mannequin, 4X50m Relais Sauvetage, 4 x 50m Sauvetage bouée tube, Relais Sauvetage Mixte, Relais Obstacles et Lancer de corde.  
4 x 90m Sprint, Relais combiné, Sauvetage bouée tube, Sauvetage planche, Relais Mixte.

#### **CATEGORIES**

YOUTH / OPEN

#### **SELECTIONS:**

**EAU PLATE :** seront sélectionnés pour une épreuve en eau plate les sauveteurs se trouvant dans le **ranking jusqu'à la 48ème place pour les Youth et la 60ème pour les Open** (hormis les sportifs listés qualifiés d'office). Les qualifications devront être réalisées **entre le 1er octobre 2025 et le 26 avril 2026**.  
Les temps devront, obligatoirement, être réalisés sur des compétitions inscrites au calendrier National de la F.F.S.S

**COTIER :** aucune condition

#### **FINALES:**

Finale A pour les YOUTH et OPEN

#### **CHAMPIONNAT OPEN**

Les clubs étrangers ou sélections nationales peuvent s'inscrire sans nombre limité de participants. Ces équipes seront dans l'obligation de se présenter à cette compétition avec un arbitre.

## RECOMPENSES

**Individuelles** : médailles aux trois premiers hommes et dames de chaque épreuve.

**Relais** : médailles aux trois premiers relais hommes et dames dans chaque épreuve.

**Club**: coupes aux trois meilleurs clubs.

## Classement général par catégorie : YOUTH et OPEN

## CLASSEMENT DU MEILLEUR CLUB

Le classement général sera effectué par l'addition des points des 3 meilleurs compétiteurs de chaque club, dans chacune des épreuves de chaque catégorie. Les points seront distribués de la façon suivante : (20, 18, 16, 14, 13, 12, 11, 10, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1).

Les points des relais ne seront pas doublés.

## PROGRAMME (prévisionnel)

### Eau plate

	Jour 1	Jour 2	Jour 3	Jour 4
Matin	Séries  100m Mannequin Bouée Tube 50m mannequin 200m Super Sauveteur Relais Mannequin	Séries  200m obstacles 100m mannequin palmes 100m Combiné Relais sauvetage	Séries à demi finales  Nage, Planche Relais Sauvetage tube Sauv. Planche Beach flags	Séries à demi finales  Sprint Relais sprint Surf ski Océanman Relais combiné Relais Mixte
Après midi	Finales A et B :  100m Bouée Tube 50m mannequin 200m Super Sauveteur Relais bouée tube Lancer de cordes	Finales A et B :  200m obstacles 100m Mannequin Palme 100m Combiné Relais sauvetage mixte	Finales:  Nage Planche Relais Sauvetage tube Sauv. Planche Beach flags	Finales :  Sprint Relais sprint Surf ski Océanman Relais Combiné Relais Mixte

**En fonction du nombre d'engagés en côtier, certaines épreuves pourront être organisées en finale directe le matin ou l'après midi.**

### Relais

Possibilité d'engager **deux équipes** de relais par sexe et par club dans chaque épreuve en OPEN et en Youth.

---

## **FRAIS D'ENGAGEMENT**

Les droits d'inscription sont de **5 euros** par épreuve individuelle.

**Le calcul des frais d'engagements sera effectué au moment de la saisie informatique des engagements et devront être acquittés sur l'espace réservé pour être pris en compte avant la clôture des inscriptions.**

Les forfaits réalisés après l'édition de la startlist ne seront pas remboursés.

### **Le COMITE DE COURSE**

Il aura lieu la veille de la première épreuve à **19h30**, il définit l'organisation du jury de la compétition avec les officiels présents.

**LE REGLEMENT EN VIGUEUR EST CELUI DE LA COMMISSION SPORTIVE.**

**=> Période d'engagement : du 28/04 au 5/05/2026**

---

# Championnats de France Côtier Individuels et Interclubs 2025

## Du 4 au 6 Septembre 2026 à Royan (17)

Les Championnats de France sont ouverts aux sauveteurs des catégories : Cadets et plus, licenciés à la F.F.S.S. Ce championnat regroupe l'ensemble des épreuves individuelles et de relais du programme sportif Français de la catégorie « Seniors ».

### SÉLECTION

#### **Individuelle :**

Avoir réalisé au moins **l'épreuve** dans une compétition du calendrier National **avant le 23/08/2026**.

Exemple : pour participer à l'épreuve de sprint aux Championnats de France, le sauveteur sera dans l'obligation d'avoir réalisé l'épreuve de sprint lors d'une compétition inscrite au calendrier national. Si un club français présente un (ou plusieurs) sauveteur étranger, ce sauveteur aura les mêmes obligations de qualification que les français, mais ne pourra prétendre à aucun titre de Champion de France individuel.

Les sportifs listés sont qualifiés d'office pour cette compétition.

La Direction Technique Nationale se réserve le droit d'adresser des invitations aux sportifs pouvant prétendre et justifier à des performances de niveau national.

Les équipages de Surfboat ont les mêmes obligations de qualification qu'en épreuve individuelle.

#### **Relais :**

- Possibilité d'engager **deux équipes** de relais par sexe et par club dans chaque épreuve en Open. Si il y a 2 équipes en relais, la moins bonne équipe du club au classement de la course ne marquera pas de point pour le classement général.
- Possibilité d'engager **1 équipe** de relais par sexe et par club dans chaque épreuve en catégorie Youth (Cadet/Junior).

Pour prendre part aux relais, chaque compétiteur devra obligatoirement avoir réalisé au moins une épreuve côtière dans une compétition du calendrier national.

**Un seul étranger par club et par course pourra participer au relais. Un relais composé d'un étranger pourra être Champion de France.**

Les sportifs listés sont qualifiés automatiquement sur ces Championnats.

## CHAMPIONNAT OPEN

Si un club présente un (ou plusieurs) sauveteur étranger, ce sauveteur aura les mêmes obligations de qualification que les Français, mais ne pourra prétendre à aucun titre de Champion de France. L'accès aux finales de ces participants sera limité au nombre de 2 par finale (16 premiers).

Seule une sélection nationale étrangère pourra participer à ces Championnats sur invitation de la FFSS.

Pour les épreuves côtières, les sauveteurs étrangers seront rassemblés dans la même série.

Si pas de finale B, un seul en final A et le second bloque les points.  
2 équipes de relai par sexe.

## PROGRAMME PREVISIONNEL DE LA COMPÉTITION

### Côtier

	Jour 1	Jour 2	Jour 3
	Kayak	Oceanman / Ocenawoman	Relai combiné
	Nage (séries à finales)	Planche	Relai mixte
	Sprint	Beach flags	Surfboat
	Relai sprint (séries à finales)	Relai planche	Finales de toutes les épreuves individuelles
	Sauvetage planche	Relai kayak	
	Sauvetage bouée tube		

Pour le Sprint, les sauveteurs étrangers seront présents dans la même série ou demi-finale.

### Surclassement :

Comme en eau plate, les Cadets ne peuvent pas être surclassés en Junior.

Les Cadets et Juniors, peuvent donc prendre part aux épreuves Seniors et ne pourront pas, à ce moment-là concourir dans aucune épreuve de leur catégorie. Ils seront dans l'obligation de réaliser les critères de qualification Seniors.

**Pour ce type d'engagement, il faut contacter IMPÉRATIVEMENT la commission sportive !**

## RECOMPENSES

**Individuelle** : médailles aux trois premiers hommes et dames par épreuve et par catégorie.

**Si un étranger accède au podium, il y aura 2 médailles de la même couleur**

**Relais** : médailles ou Coupes aux trois premiers relais hommes et dames.

**Interclubs** : coupes aux trois premiers clubs.

---

## CLASSEMENT INTERCLUBS

Le classement général sera effectué par addition des points des 3 meilleurs compétiteurs de chaque club, dans chacune des épreuves. Les points seront distribués de la façon suivante : (20, 18, 16, 14, 13, 12, 11, 10, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1). Les points des relais ne seront pas doublés.

Pour les épreuves de surf boat, le décompte des points sera le suivant : (20, 18, 16, 14, 13, 12, 11, 10, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1). Seul la meilleure équipe marquera des points.

Au-delà de trois compétiteurs, les points de l'équipe seront bloqués.

Si une invitation est donnée à une nation, un club étranger ou un sportif, les points attribués à l'issue des résultats seront bloqués (donc non re-distribués) et ne compteront pas pour le classement des interclubs.

### FRAIS D'ENGAGEMENT

Les droits d'inscription sont de **5 euros** par épreuve individuelle.

**Le calcul des frais d'engagements sera effectué au moment de la saisie informatique des engagements et devront être acquittés sur l'espace réservé pour être pris en compte avant la clôture des inscriptions.**

Les forfaits réalisés après l'édition de la startlist ne seront pas remboursés.

### Le COMITE DE COURSE

Il aura lieu la veille de la première épreuve à 19h30. Il sera le lieu de la mise en place du jury de la compétition avec les officiels présents, et des changements éventuels du programme de la compétition.

**=> Période d'engagement : du 25/08 au 01/09/2026**

# Championnats de France Côtier Jeunes 2026

## Le 12 et 13 septembre 2026 à Argelès Sur Mer (66)

Les Championnats de France sont ouverts aux sauveteurs des catégories Benjamins et Minimes, licenciés à la F.F.S.S.

- Epreuves individuelles : planche, nage, beach flags, oceanman (Minimes), mini combiné (Benjamins), surfski (Minimes) et sprint.
- Épreuves de relais : Relais planche, relais mixte et relais sprint.

### SÉLECTION

#### **Individuelles :**

Avoir réalisé et terminé au moins une fois **l'épreuve** dans une compétition du calendrier National **avant le 30/08/2026**

Exemple : pour participer à l'épreuve de sprint aux Championnats de France, le sauveteur sera dans l'obligation d'avoir réalisé l'épreuve de sprint lors d'une compétition inscrite au calendrier national. Si un club français présente un (ou plusieurs) sauveteur étranger, ce sauveteur aura les mêmes obligations de qualification que les français, mais ne pourra prétendre à aucun titre de Champion de France individuel.

Les sportifs Espoirs U15 sont qualifiés directement pour ces championnats.

#### **Relais :**

Possibilité d'engager **2 équipes** de relais par sexe, par catégorie et par club dans chaque épreuve.

Pour prendre part aux relais, chaque compétiteur devra obligatoirement avoir réalisé au moins une épreuve côtière dans une compétition du calendrier national.

Les sportifs Espoirs U15 sont qualifiés directement pour ces championnats.

### PROGRAMME PREVISIONNEL DE LA COMPÉTITION

	Jour 1	Jour 2
Matin	Séries à demi finales  Nage, Planche Sauvetage planche Beach flags	Séries à demi finales  Sprint Surf ski Océanman /Mini combiné Relais Mixte

<b>Après midi</b>	<b>Finales:</b>  Nage Planche Relais planche  Beach flags	<b>Finales :</b>  Sprint Relais sprint Surf ski Océanman /Mini combiné  Relais Mixte
-------------------	---	---

### **Surclassement:**

Comme en eau plate, les Benjamins ne peuvent pas être surclassés en Minimes.

### **RECOMPENSES**

**Individuelle** : médailles aux trois premiers hommes et dames par épreuve et par catégorie.

**Relais** : médailles ou coupes aux trois premiers relais hommes et dames.

### **CLASSEMENT INDIVIDUEL**

Le classement général par catégorie et par sexe sera effectué. Les points seront distribués de la façon suivante : (20, 18, 16, 14, 13, 12, 11, 10, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1). Les points des relais ne seront pas doublés.

Les étrangers n'auront pas de point attribué en individuel.

### **CLASSEMENT INTERCLUBS**

Le classement général sera effectué par addition des points des 3 meilleurs compétiteurs de chaque club, dans chacune des épreuves. Les points seront distribués de la façon suivante : (20, 18, 16, 14, 13, 12, 11, 10, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1).

Les points des relais ne seront pas doublés et seul la meilleure équipe du club par catégorie et par sexe marquera des points. L'autre équipe bloquera les points.

### **FRAIS D'ENGAGEMENT**

Les droits d'inscription sont de **5 euros** par épreuve individuelle.

**Le calcul des frais d'engagements sera effectué au moment de la saisie informatique des engagements et devront être acquittés sur l'espace réservé pour être pris en compte avant la clôture des inscriptions.**

Les forfaits réalisés après l'édition de la startlist ne seront pas remboursés.

### **Le COMITE DE COURSE**

Il aura lieu la veille de la première épreuve à 19h30. Il sera le lieu de la mise en place du jury de la compétition avec les officiels présents, et des changements éventuels du programme de la compétition.

**=> Période d'engagement : du 02/09 au 06/09/2026**

# Championnats de France Côtier

## Masters 2026

**Le 12 et 13 septembre 2026 à Argelès Sur Mer (66)**

Le Championnat de France Master de sauvetage côtier est ouvert aux sauveteurs des catégories Master30 et plus, licenciés à la F.F.S.S. Ce championnat regroupe l'ensemble des épreuves individuelles du programme sportif Français de la catégorie "Master"

### SÉLECTION

#### **Individuelle : Qualification par épreuve sur une compétition qualificative année N.**

Si un club français présente un (ou plusieurs) sauveteur étranger, ce sauveteur ne pourra prétendre à aucun titre de Champion de France individuel. Il sera néanmoins récompensé et montera à côté du premier français le précédent. L'accès aux finales de ces participants sera limité au nombre de 2 par finale (16 premiers). Pour les épreuves côtières, les sauveteurs étrangers seront rassemblés dans la même série si le nombre de série le permet.

### PROGRAMME PRÉVISIONNEL DE LA COMPÉTITION

- Epreuves individuelles : Beachflags, Beachsprint, Nage, Planche, Surfski, Oceanman. L'ordre sera déterminé par l'organisateur en fonction des paramètres météorologique et de marée.
- Epreuves de relais : Sauvetage planche, relais mixte et relais sprint.

Possibilité d'engager **une équipe** de relais par sexe, par catégorie (R99/R100- R199/R200) et par club dans chaque épreuve.

Seule une nation étrangère (club étranger) peuvent participer sur invitation de la fédération.

### RECOMPENSES

#### **Individuelle :**

Un classement général individuel par catégorie sera établi à l'issue de l'évènement.

**Si un étranger accède au podium, il y aura 2 médailles de la même couleur**

### FRAIS D'ENGAGEMENT

Les droits d'inscription sont de **5 euros** par épreuve individuelle.

**Le calcul des frais d'engagements sera effectué au moment de la saisie informatique des engagements et devront être acquittés sur l'espace réservé pour être pris en compte avant la clôture des inscriptions.**

Les forfaits réalisés après l'édition de la startlist ne seront pas remboursés.

---

### **Le COMITE DE COURSE**

Il aura lieu le matin avant le début des épreuves. Il sera le lieu de la mise en place du jury de la compétition avec les officiels présents, et des changements éventuels du programme de la compétition.

**LE REGLEMENT EN VIGUEUR EST CELUI DE LA COMMISSION SPORTIVE.**

**=> Période d'engagement : du 02/09 au 06/09/2026**

---

## Championnats Régionaux ou Inter-ligues

### Un championnat Eau Plate et/ou Côtier par ligue

Chaque Ligue est dans l'obligation d'organiser un Championnat de Ligue dans la spécialité Eau Plate et/ou Côtier. Ce Championnat pourra être transformé en Championnat Interrégional au besoin, sur demande à la commission sportive.

**Les dates butoirs fixées pour ces championnats :**

**16 mars 2026** pour les compétitions eau plate et **24 août 2026** pour les compétitions côtières. (via l'espace réservé ffss.fr)

#### **SELECTIONS**

Les modalités de sélections de ce Championnat sont à l'initiative de la Ligue organisatrice. L'organisateur pourra s'appuyer sur le correspondant de son inter-région afin de finaliser cette organisation.

Ce Championnat peut accueillir des sauveteurs d'autres ligues.

#### **PROGRAMME DE LA COMPETITION**

Le programme de ce Championnat sera établi sur au moins une journée, avec les 6 épreuves individuelles qui auront lieu lors des Championnats de France de la spécialité.

#### **RECOMPENSES**

A l'initiative de l'organisateur.

#### **CLASSEMENTS INDIVIDUELS**

Un titre de Champion Régional pourra être décerné au sauveteur par catégorie et par épreuve, ou au sauveteur qui aura totalisé le plus grand nombre de points dans chaque catégorie. (En cas d'égalité, le nombre de victoire par épreuve départagera les sportifs.)

#### **CLASSEMENT CLUBS**

Le classement général sera effectué par addition des points des compétiteurs de chaque club majoré des points des relais : (20, 18, 16, 14, 13, 12, 11, 10, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1).

#### **FRAIS D'ENGAGEMENT**

A l'initiative de l'organisateur.

#### **Le COMITE DE COURSE**

Il aura lieu la veille ou le jour de la compétition avant la première épreuve. Il sera le lieu de la mise en place du jury de la compétition avec les officiels présents et des changements éventuels du programme de la compétition. **La mise en place de formation de Jeunes officiels (plus de 14 ans) est recommandée lors de ces championnats.**

Le règlement des engagements devra s'effectuer à ce moment-là, faute de quoi, les participants ne pourront pas concourir.

---

# Le SurfBoat





**Le Surfboat** est une embarcation dont l'équipage est composé de quatre rameurs et un barreur. Cette embarcation était à l'origine destinée au sauvetage côtier. Conçu en Australie dans les années 1930 pour le franchissement des vagues au départ de la plage, il est devenu une discipline sportive comptant de nombreux adeptes en Australie et en Nouvelle-Zélande.

#### **SURFBOAT EN FRANCE :**

Depuis 2001, date de l'arrivée du premier Surfboat en France, les clubs de Biarritz, Hossegor, Bègles, Sciez, Hendaye, et Montpellier ont été les acteurs principaux de la discipline. Plusieurs clubs de sauvetage viennent de faire récemment l'acquisition d'un Surfboat, comme Dinard et Messanges tandis que d'autres club ont stoppé l'activité après le COVID

#### **LE SURFBOAT EN EUROPE :**

Le Royaume-Uni est le pays dont le nombre de pratiquant est le plus important juste avant la France. Le Surfboat se pratique maintenant aussi en Allemagne, au Danemark, en Italie, en Espagne, et au Portugal.

#### **COMPETITIONS :**

En France les compétitions se déroulent sur le mode « Round Robin » : les départs se font avec un maximum de 6 bateaux simultanément. Chaque équipage de 4 rameurs et un barreur effectue trois courses éliminatoires. L'accès à la finale se fait en fonction des points gagnés et cumulés sur les trois courses.

Les équipages s'élancent de la plage en direction de leurs bouées respectives placées à 300m (en France 400m en Australie). Ils doivent passer la houle, contourner leurs bouées et essayer sur le retour de surfer les vagues jusqu'à la plage. Pour terminer la course, soit l'arrivée se fait entre deux flammes en bord de plage soit le rameur de proue doit sauter de l'embarcation et courir sur la plage pour être le premier à toucher son drapeau.

Les championnats du monde qui ont lieu tous les deux ans sont l'échéance ultime de la discipline.

Date	Principaux Palmarès internationaux
2012	Bègles : Argent championnat du monde Master Hommes Australie
2014	Biarritz / Hossegor : Médailles en Open et Masters championnats du Monde France
2016	Biarritz : Bronze championnats Open Hommes d'Australie
2016	Hossegor : Or championnats du monde Open Hommes Pays-Bas
2019	Biarritz : Argent Championnat Masters Hommes d'Australie
2024	Hossegor : Argent championnat du monde Master Femmes Australie



### **CHAMPIONNATS DE FRANCE** : le 6/09/2026 à Royan

- Qualification : L'embarcation, dans sa catégorie, doit avoir participé à une compétition qualificative inscrite dans le calendrier fédéral. Sur la compétition de qualification il doit y avoir au minimum 3 embarcations.
- L'engagement au championnat de France : Pour chaque embarcation qualifiée on doit avoir au minimum 50% des sportifs qualifiés dans l'équipage inscrit (hormis le barreur qui ne compte pas dans l'effectif).
  - Catégories : U23 (filles /garçons) / Open (filles /garçons) / Open Mixte

Les mineurs ne sont pas autorisés ( uniquement à partir de sénior).

Les U23 ont l'obligation de participer, lors du championnat de France, à la compétition dans leur catégorie dans la mesure il y a 3 embarcations U23. Ils peuvent si ils le souhaitent participer à la compétition en Open.

Format des courses :

- > Jusqu'à 4 embarcations classement en fonction des places obtenues sur 3 courses
- > Au-delà de 4 embarcations qualification des 4 meilleures embarcations à l'issu des places obtenues sur 3 courses pour accéder à une finale.

Tarif des engagements : 20euros par équipage par épreuve et par catégorie.

Règlement : disponible à partir du lien suivant :

<https://drive.google.com/drive/u/0/folders/1wqqJ9WdGqyS1sZhkPu0IuinNCqJdcV7e>

# L'Inflatable Rescue Boat (I.R.B.)



L'Inflatable Rescue Board (I.R.B.) est utilisé en France pour assurer essentiellement des missions de surveillance et de sauvetage.

Il a été dévoilé pour la première fois sous sa version compétition en France lors de la Rescue 2014.

Ses atouts en terme de légèreté, de maniabilité, de stabilité, de capacité à briser les vagues et à naviguer à contre-courant lui permet d'être performant dans toutes les conditions de sauvetage.

Cette embarcation est sûre, fiable et facile d'entretien.

Ce bateau est transportable par un équipage de deux hommes

---

### Les caractéristiques :

Modèle	ZMSR 380
longueur	3.81 m
poids	78 kg
Capacités Maximum	700 kg
Nombre de places	6
Puissance recommandée	25cv ou 30cv



---

## **Compétitions :**

Depuis son introduction sur le territoire en 2014 plusieurs manifestations ont été organisées :

- la Milpro fusion en septembre 2015 à Crozon
- championnats de France côtier 2017 à Hendaye
- Coupes de France jusqu'en 2021.

A l'arrêt depuis plusieurs années l'objectif 2025/2026 est de relancer les compétitions et de travailler sur un circuit coupe de France en plusieurs étapes. Pour cela nous aimerions lancer un commission IRB avec les clubs intéressés. Pour postuler merci de candidater sur l'adresse : [irb@ffss.fr](mailto:irb@ffss.fr)

## **Les épreuves :**

Conformément au règlement les épreuves réalisées en France seront les suivantes :

- IRB rescue
- IRB rescue masse
- IRB rescue Tube

### IRB rescue

- Les compétiteurs se mettent en position, le pilote a de l'eau jusqu'à la taille.
- Au top départ le pilote monte dans le bateau, démarre le moteur est fait route vers la première bouée.
- Le pilote effectue un tour complet (360°) autour de la première bouée dans le sens anti-horaire.
- Il fait ensuite route vers la victime et le singe récupère la victime dans le sens anti horaire.
- L'équipage retourne à la plage, le pilote descend du bateau sans sauter il va toucher le drapeau d'arrivée.

### IRB rescue masse

- Les compétiteurs se mettent en position, le pilote a de l'eau jusqu'à la taille.
- Au top départ le pilote monte dans le bateau démarre le moteur est fait route vers la première bouée.
- Le pilote effectue un tour complet (360°) autour de la première bouée dans le sens anti horaire.
- Il fait ensuite route vers la victime et le singe récupère la première victime dans le sens anti horaire.
- L'équipage retourne à la plage, le pilote descend du bateau sans sauter il va faire le tour du drapeau d'arrivée.
- Pendant ce temps le singe remet le bateau près à partir.
- L'équipage enchaîne la même manœuvre avec la seconde victime

### IRB rescue masse French version

Similaire à l'IRB Masse avec une inversion du pilote et de l'équipier lors du deuxième tour.

---

### IRB rescue Tube

- Les compétiteurs se mettent en position, le pilote a de l'eau jusqu'à la taille.
- Au top départ le pilote monte dans le bateau, démarre le moteur et fait route vers la première bouée.
- Durant le trajet le singe s'équipe de sa bouée tube
- Le pilote effectue un tour complet (360°) autour de la première bouée dans le sens anti horaire.
- Le singe saute à l'eau pour nager 25 m et clipser la victime.
- Il fait ensuite route vers l'IRB dans le sens anti-horaire.
- L'équipage remonte la victime et retourne vers la plage en contournant la bouée dans le sens anti horaire.
- La victime montre bien en évidence la sangle de la bouée tube qu'il garde autours de la taille.
- Le pilote descend du bateau sans sauter il va toucher le drapeau d'arrivée.

**Contact :** [maxime.poutriquet@ffss.fr](mailto:maxime.poutriquet@ffss.fr) / [irb@ffss.fr](mailto:irb@ffss.fr)

---

# Transfert de Licence

---

En début de saison sportive, un athlète peut changer de club tant que sa licence n'a pas été renouvelée par son club initial.

**Un transfert de licence peut se faire en cours de saison selon les modalités suivantes :**

#### **Généralités**

1. **Un seul** transfert possible par saison sportive est autorisé lors du mercato.

**La demande de transfert doit être faite pendant les quinze jours qui suivent la French Rescue pour tous les licenciés.**

2. Un transfert est **tarifé selon la catégorie de mise en liste ministérielle du sportif :**

**Les frais de transfert seront versés selon les ratios suivants : 50% au club quitté / 50% FFSS**

- **SHN Elite => 1500 euros**
- **Sénior => 1000 euros**
- **Relève => 500 euros**
- **Reconversion => 500 euros**
- **Espoirs => 300 euros**
- **Collectif national => 300 euros**
- **Sportif non listé => Gratuit**

*Exemple : un sportif de catégorie relève qui souhaite changer de club, devra informer par mail la DTN ainsi que le club quitté par le biais de son nouveau club pendant les 15 jours après la French Rescue. Si le club quitté accepte le transfert, le nouveau club devra payer 250 euros au club quitté et 250 euros à la fédération. Le transfert sera effectué une fois les deux montants payés.*

3. Il est interdit de transférer en dehors de la période indiquée. La licence du sportif transféré sera automatiquement mise à jour après la réalisation du transfert (disponible dans le coffre fort).
4. Un transfert en cours de saison sportive n'engendre pas d'édition de nouvelle licence.

**Procédure de transfert à mettre en oeuvre par le nouveau club :**

1. Envoyer par mail une demande officielle **au club quitté (mettre en copie la Direction Technique Nationale (sport@ffss.fr) et le licencié concerné).**
2. Demander au club quitté de donner son accord (ou son refus) à la commission sportive par mail (sans réponse sous 10 jours le transfert est considéré comme accepté)

**En cas de refus de la demande de transfert par le club quitté, le litige sera traité par la DTN en concertation avec la commission sportive.**

3. Le nouveau club effectue les paiements au club quitté et à la FFSS en fonction du statut du sportif. Il fournit en suivant par mail (sport@ffss.fr) la facture acquittée des frais de transfert éditée par le club quitté à la DTN.
4. La DTN informe le licencié, le club quitté et le club d'accueil du transfert.
5. Le licencié pourra télécharger sa licence modifiée dans son coffre fort.

Pour un athlète mineur, une demande écrite (lettre ou mail) de son représentant légal est obligatoire.

**Renseignements : sport@ffss.fr**

---

# **Classement National Des Clubs 2026**

---

Ce classement, ouvert à tous clubs affiliés à la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme, vise à établir une hiérarchie sportive des associations. Il met en avant la pratique des sportifs en lien avec la performance ainsi que le travail réalisé dans le domaine de la formation des jeunes.

Ce classement ne pourra être possible qu'avec la plus grande attention apportée aux résultats et à leur envoi dans les délais prévus à la commission sportive.

- ✓ Les six premiers clubs de ce classement seront considérés comme des clubs ELITE de la FFSS.
- ✓ Les six autres seront eux considérés comme des clubs de première Division de la FFSS.
- ✓ Les autres clubs classés n'auront pas d'appellation particulière.

## Modalité de calcul :

### **I Points de Développement**

1. **Mise en place d'une École de Sauvetage Sportif (E.S.S.)**  
**1 étoile = 1000 pts**  
**2 étoiles = 3500 pts**  
**3 étoiles = 6000 pts**

### **II Points de Participation**

1. **Participation aux compétitions inscrites au calendrier National**  
Nombre de participants sur au moins une compétition x 20 points

### **III Points de Performance**

#### **1. Équipe de France A**

**Une Sélection en équipe de France A par athlète = 150 pts**

**Une Sélection en équipe de France A' par athlète = 100 pts**

#### **2. Titres internationaux (uniquement épreuve individuelle)**

##### **OPEN et YOUTH Championnats du Monde / World Games**

<b>OR</b>	<b>= 200 pts</b>
<b>ARGENT</b>	<b>= 100 pts</b>
<b>BRONZE</b>	<b>= 70 pts</b>

---

## **OPEN et YOUTH Championnats d'Europe**

<b>OR</b>	<b>= 150 pts</b>
<b>ARGENT</b>	<b>= 80 pts</b>
<b>BRONZE</b>	<b>= 50 pts</b>

### **3. Classement Clubs aux Championnats de France** (Short Course, N1, N2, Jeunes et Masters eau plate et côtier ainsi que Côtier)

**Récupération des points au classement général de chaque compétition nationale**

### **4. Classement Clubs à la FRENCH RESCUE**

**Récupération du total des points au classement général de la compétition affecté du coefficient 2**

*Permet de valoriser le travail des clubs sur les deux valences du sauvetage sportif et de compenser la non attribution de points d'engagement sur cette compétition.*

### **5. Mise en liste**

**Espoirs U15 et U17 listés par le Ministère chargé des Sports**

**= 50 pts**

---

# Les Reconnaisances Ministérielles

**LISTES DE HAUT NIVEAU**  
**ELITE**  
**SENIOR**  
**RELEVE (U26)**

**COLLECTIFS NATIONAUX ET ESPOIRS (reconnus par le  
Ministère)**

**Les critères d'inscription sur les listes Ministérielles  
pour les sportifs de la FFSS**

Le rythme ministériel d'apparition sur les listes d'athlètes de haut niveau se fait au 1er janvier N+1

CRITERES DE MISE EN LISTE 2025 / 2028			
	ELITE	SENIOR	RELEVE (U26)
Championnat du Monde senior (côtier et eau plate). Individuel ou duo.	1	2 à 8	
Championnat du Monde senior (côtier et eau plate). Relais	1	2 à 4	
Championnat d'Europe senior (côtier et eau plate). Individuel ou duo.		1 à 4	5 à 8
Championnat d'Europe senior (côtier et eau plate). Relais		1 à 2	3 à 4
Jeux Mondiaux Séniors (eau plate) individuel	1	2 à 8	
Jeux Mondiaux Séniors (eau plate) relais	1	2 à 4	
Meeting international senior U26 (côtier et/ou eau plate). Individuel *			1 à 6
Meeting international senior U26 (côtier et/ou eau plate). Relais *			1 à 3
Championnat du Monde junior U19 (côtier et eau plate). Individuel ou duo			1 à 10
Championnat du Monde junior U19 (côtier et eau plate). Relais			1 à 4
Championnat d'Europe junior U19 (côtier et eau plate). Individuel ou duo			1 à 8
Championnat d'Europe junior U19 (côtier et eau plate). Relais			1 à 3

\* Seuls les athlètes sélectionnés en équipe de France A'

**Remarque :** pour la mise en liste des **Arbitres de Haut Niveau** = sont proposés les arbitres qui officient à l'international lors d'un championnat du Monde ou d'Europe selon les modalités suivantes :

- Est en activité et œuvre comme membre de jurys internationaux reconnus par la fédération internationale concernée,
- Est titulaire d'un des plus hauts niveaux de diplôme de juge ou arbitre délivrés par la fédération internationale requis pour officier sur les compétitions de référence,
- Est en situation, par son activité de juge ou arbitre, de contribuer aux décisions qui influent directement sur la performance sportive et notamment celle des sportifs français.

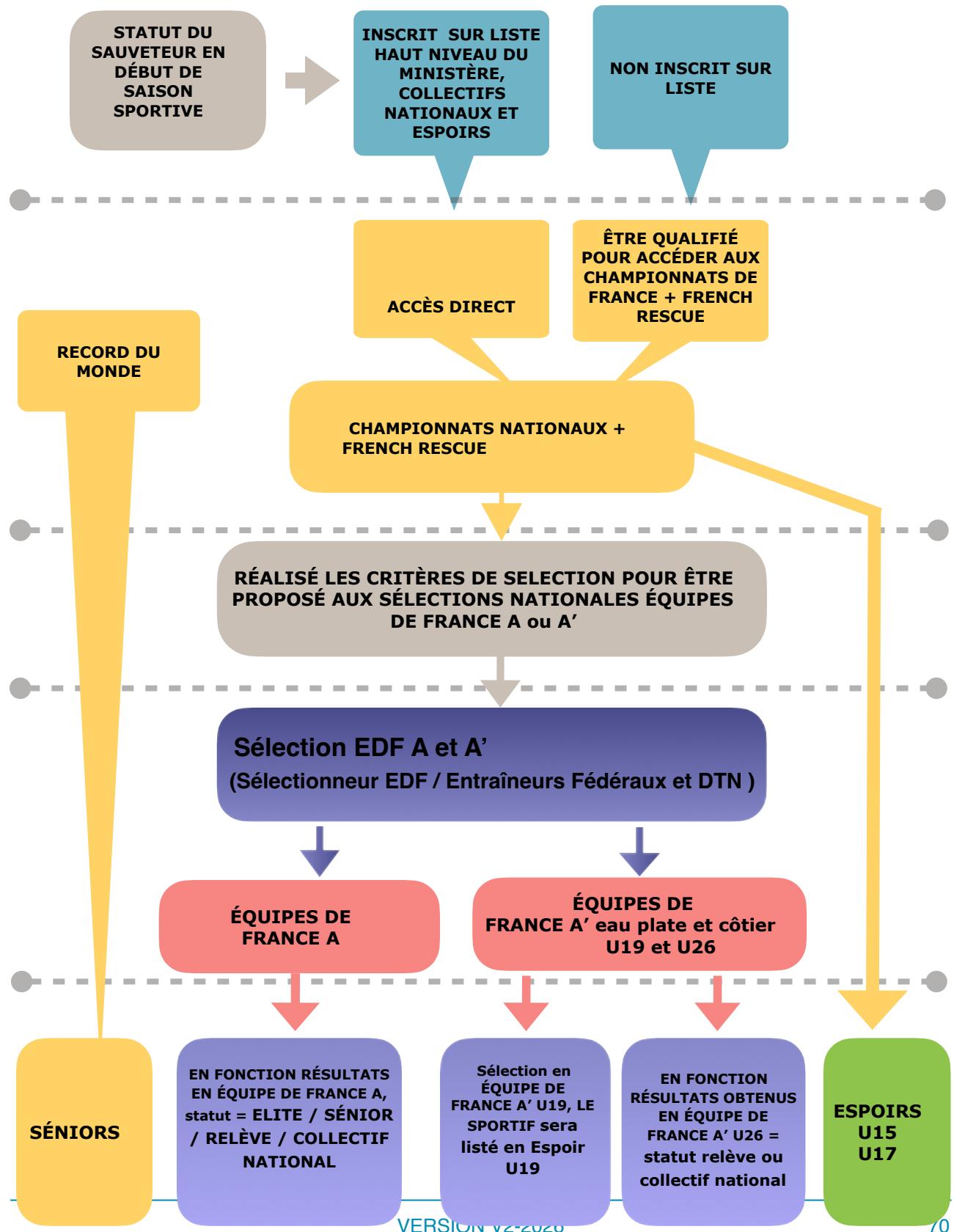
	Compétitions de référence	Place de l'athlète	Catégories
Collectif National	Championnats du Monde OPEN	Participation	Sénior
	Jeux Mondiaux	Participation	Sénior
	Championnats d'Europe OPEN	Participation	Sénior
	Meeting international Eau Plate ou Côtier	Participation	U26
	French Rescue	Podium individuel 1 à 3	Sénior

Listes Espoir	Âge de référence	Référence
	<b>U 15</b>	12 premiers garçons et 12 premières filles au classement général des Championnats de France eau plate et côtier cumulés Soit un total de 24 Athlètes
	<b>U17</b>	8 premiers garçons et 8 premières filles au classement général des Championnats de France eau plate et côtier cumulés Soit un total de 16 Athlètes
	<b>U19</b>	Sélection en équipe de France A' Eau plate ou côtier

⇒ Statuts possibles en fonction de l'âge de l'athlète :

Catégories (ancien nom) :	Benjamins	Minimes	Cadets	Juniors	Séniors	Séniors
<b>Ages :</b>	11 / 12	13 / 14	15 / 16	17 / 18	> 18	
<b>Catégories (nouveaux noms) :</b>	U13	U15	U17	U19	U26	> U26
<b>Statuts possibles :</b>	Aucun	Espoir	Espoir Relève Sénior Elite	Espoir Relève Sénior Elite	Collectif National Relève Sénior Elite Reconversion	Collectif National Sénior Elite Reconversion

## ACCÈS À UN STATUT SPORTIF



---

L'appartenance à une liste de haut niveau ministérielle (Elite, Senior, Relève, Reconversion) peut offrir des avantages (selon sa catégorie) d'ordre financier, médical, matériel, accompagnement scolaire universitaire et professionnel, ...).

Pour ceux qui n'ont pas pu obtenir un statut SHN il seront qualifiés en Collectif National par le Ministère.

Le Ministère ne fait pas de distinction entre les – de 19 ans et les 19 ans et +.

Ces collectifs sont également un mode de reconnaissance interne à la fédération qui permet de reconnaître des groupes d'athlètes.

Pour les plus jeunes appartenant à la catégorie minime (13-14ans), ils peuvent prétendre obtenir un statut Espoir (U15) et pour les cadets (15-16 ans) un statut Espoir (U17).

U15 = seront listés les 12 meilleurs Minimes garçons et filles au classement général en cumulant les points obtenus en Eau Plate lors du championnat de France et en Côtier lors du championnat de France Côtier de la même saison.

U17 = seront listés les 8 meilleurs Minimes garçons et filles au classement général en cumulant les points obtenus en Eau Plate lors du championnat de France et en Côtier lors du championnat de France Côtier de la même saison.

U19 = seront listés en Equipe de France A' eau plate ou côtier.

La publication des listes des sportifs référencés auprès du Ministère chargé des Sports se fait au 1er Janvier de l'année N+1 après la fin de la saison sportive. Le statut est valable un an à partir de sa publication sur le portail du Ministère.

L'appartenance à un statut listé ne donne pas que des droits puisque le premier des devoirs est de se soumettre à la Surveillance Médicale Réglementaire obligatoire. Tous les athlètes SHN doivent également respecter la convention signée lors de leur entrée en Liste.

---

## Critère de sélection en équipe de France

Détails en fonction des championnats internationaux à partir du lien suivant :

-> **Championnats du Monde 2026 (disponible fin novembre)**

[https://drive.google.com/drive/folders/1mhsthjalSwTEq0t1z6DynSD7uZ3u0Ux4?usp=share\\_link](https://drive.google.com/drive/folders/1mhsthjalSwTEq0t1z6DynSD7uZ3u0Ux4?usp=share_link)

---

# **Les structures d'entraînement fédérales**

- Excellence**
- Accession nationale**
- Accession territoriale**

---

## Organisation des structures PPF

Dans le cadre de la stratégie de l'optimisation de la performance, la fédération s'appuie sur plusieurs structures fédérales réparties sur tout le territoire national afin de pouvoir accompagner au mieux les athlètes vers le Haut Niveau. Ce maillage territorial national des structures PPF s'appuie sur des clubs supports (hormis le pôle France) afin d'accueillir les sportifs qui souhaitent entrer dans un programme d'accession au haut niveau tourné vers les jeunes en fonction du cahier des charges définis par la fédération.

Les jeunes qui vont intégrer une de ces structures pourront par la suite alimenter les équipes de France jeunes et accéder à la haute performance.

Sur la rentrée 2025/2026 on dénombre 26 athlètes inscrits sur le Pôle France, 30 sur les structures d'accession nationales et 42 sur les structures d'accession territoriales.

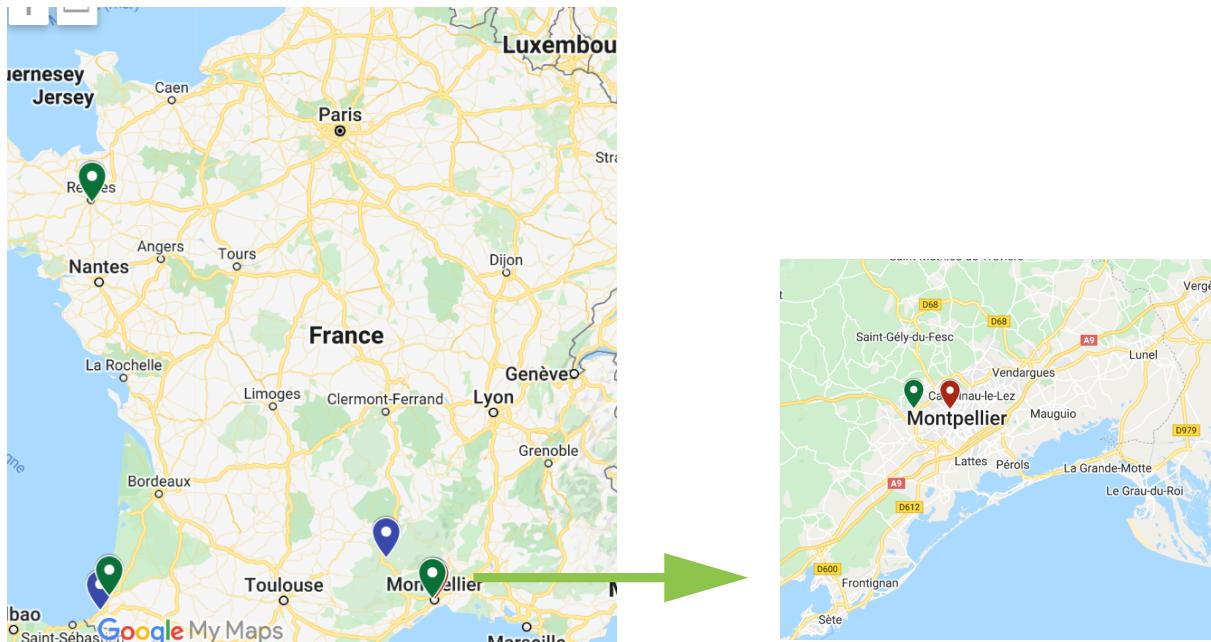
Les deux disciplines du sauvetage sportif sont proposées pour chaque structure avec une dominante "eau plate " ou "côtier"

Un référent fédéral est chargé d'assurer le suivi et le fonctionnement de l'ensemble des structures fédérales (excellence, accession nationale et territoriale). Il est en lien avec les coordonnateurs définis de chaque structure.

Il s'assure que les objectifs définis ci-dessous soient mis en oeuvre sur les différentes structures :

- Préparer les sportifs inscrits dans la catégorie « Jeune » de la liste des sportifs de haut niveau à l'accession aux finales et podiums mondiaux juniors. Un flux doit également exister vers la structure supérieure (pôle France).
- Connaissances des principales exigences non seulement de la natation sportive mais surtout de celles plus spécifiques des différentes spécialités en sauvetage en eau plate et côtier.
- Une batterie de tests et d'évaluations devra être faite :
  - Test Vma du 400m
  - Test de musculation (traction, développé couché, squat...)
- Grille d'évaluation technique (point technique évalué sur l'athlète en fonction des différentes épreuves)
- Evaluation des progressions lors des compétitions (chronos et places obtenues) et du pourcentage d'athlètes sélectionnés en équipe de France jeune.

-> **Les 7 structures labellisées lors de la période 2021-2024 sont reconduites pour la période 2025-2028.**



### **1 Structure d'Excellence (eau plate / côtier) : (24 athlètes)**



---

## **2 Structures d'Accession Nationale : 27 athlètes**

**Millau** (15 athlètes)



STRUCTURE d'Accession  
**NATIONALE**  
SAUVEGAGE SPORTIF

**Biarritz** (12 athlètes)



STRUCTURE d'Accession  
**NATIONALE**  
SAUVEGAGE SPORTIF

## **4 Structures d'Accession Territoriale : 44 athlètes**

**Hossegor** (9 athlètes)



STRUCTURE d'Accession  
**TERRITORIALE**  
SAUVEGAGE SPORTIF

**Paris** (7 athlètes)



STRUCTURE d'Accession  
**NATIONALE**  
SAUVEGAGE SPORTIF  
STRUCTURE d'Accession  
**TERRITORIALE**  
SAUVEGAGE SPORTIF

**Rennes** (14 athlètes)



STRUCTURE d'Accession  
**TERRITORIALE**  
SAUVEGAGE SPORTIF

**Montpellier** (14 athlètes)



STRUCTURE d'Accession  
**TERRITORIALE**  
SAUVEGAGE SPORTIF

# SUIVI MÉDICAL

## Certificats médicaux

Pour les sportifs licenciés mais non compétiteurs, l'article L.3622-1 du Code de la santé publique prévoit que la première délivrance d'une licence sportive est subordonnée à la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives.

Pour les sportifs désirant faire de la compétition, l'article L.3622-2 du Code de la santé publique précise que la participation aux compétitions sportives organisées ou agréées par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation d'une licence sportive attestant la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition, ou, pour les non licenciés auxquels ces compétitions sont ouvertes, à la présentation de ce seul certificat ou de sa copie certifiée conforme qui doit dater de moins d'un an.

Leur objectif est avant tout préventif afin de rechercher d'éventuelles anomalies biologiques qui pourraient être à l'origine ou les conséquences de véritables pathologies liées à la pratique sportive

Lien du simulateur du gouvernement :

<https://www.service-public.gouv.fr/simulateur/calcul/certificatMedical>

## Surveillance Médical Réglementaire (SMR)

Cette surveillance est obligatoire pour tous les sportifs inscrits au portail du Ministère chargé des Sports sur liste de haut niveau (ÉLITE / SÉNIORS ET RELÈVE), collectifs nationaux et Espoirs.

Le coût de l'examen du sportif est pris en charge par la FFSS.

L'examen est obligatoire à l'entrée sur liste de haut niveau une fois par an.

(cf articles A321-3 à A321-8 du Code du Sport)

## Le Médecin Fédéral en charge du Sportif :

Le **Dr Brice PEREYRE** est chargé au sein de la FFSS de coordonner les examens requis dans le cadre de la surveillance médicale.

Il assure également le suivi médical des sportifs listés du sud-ouest.

*Il peut établir un certificat de contre-indication à la participation aux compétitions sportives au vu des résultats de cette surveillance médicale.*

**Contact : smr@ffss.fr**



---

## ⇒ Suivi mental des sportifs :



La fédération en lien avec le médecin fédéral référent en charge de la SMR s'appuie sur le dispositif proposé par le Ministère chargé des Sports à partir du guide sur France.Sport

Les entraîneurs sont sensibilisés pour reconnaître les signes d'un problème de santé mentale. Ils accompagnent les sportifs dans leur projet global de vie, pour se développer en tant qu'individus. Ils vont par exemple aider les sportifs à mieux gérer leur temps, leurs priorités, leurs ambitions.

Une communication est faite auprès des sportifs lors de la nouvelle mise en liste ministérielle en même temps que le lancement de la SMR.

Le sportif peut s'auto-évaluer grâce à l'outil en ligne mis en place par le CNOSF :

<https://insep.limequery.com/164399?lang=fr>

Il y a une volonté de rendre accessible les démarches de soutien et d'accompagnement en lui facilitant la recherche d'un psychologue grâce à la plateforme Mon soutien psy :

<https://monsoutienpsy.ameli.fr/recherche-psychologue>

Au pôle France les sportifs ont accès au psychologue du CREPS de Montpellier

# DOPAGE

En France, le gouvernement définit et met en place un certain nombre de règles et de principes sur lesquels repose la lutte antidopage. Cette réglementation est en conformité avec les exigences de l'Agence Mondiale Antidopage telles que définies dans le code mondial antidopage 2015.

La réglementation antidopage française elle, est inscrite dans le [\*\*code du sport\*\*](#) (livre II, titre 3 et 4 en particulier).

**La lutte contre le dopage passe notamment par la réalisation de contrôles antidopage qui permettent de déterminer si un sportif a fait usage de substances ou méthodes interdites figurant sur la liste des produits interdits, fixée chaque année par décret.**

Un **contrôle antidopage** consiste en un prélèvement, le plus souvent, d'un échantillon d'urine ou de sang et, plus rarement, de salive, de phanères ou d'opération de dépistage de l'imprégnation alcoolique. Ces contrôles sont réalisés dans le respect de la confidentialité et de l'intimité du sportif, sous la surveillance constante de la personne chargée du contrôle et/ou d'une personne mandatée et formée à cet effet.

Tout sportif entrant dans le champ de la définition du **code du sport** - personne qui participe à une manifestation sportive organisée ou autorisée par une fédération sportive française ou donnant lieu à une remise de prix, ou qui s'entraîne en vue de participer à une telle manifestation - quel que soit son niveau, est susceptible de devoir se soumettre à un contrôle antidopage dans le cadre d'une compétition ou d'un entraînement.

Les échantillons prélevés sont analysés par un laboratoire accrédité par l'Agence Mondiale Antidopage (AMA) et font l'objet d'un rapport d'analyse qui fait état, ou non, de la présence d'une ou plusieurs substances interdites.

***Les violations des règles antidopage ne sont pas nécessairement constatées par l'analyse d'un échantillon prélevé lors d'un contrôle antidopage. En effet, plusieurs violations dites non-analytiques peuvent également donner lieu à des sanctions, qu'elles soient commises par un sportif ou une autre personne, comme le refus de se soumettre à un contrôle, un manquement à l'obligation de localisation, ou 3 contrôles manqués dans un délai de 12 mois pour les sportifs soumis à obligation de localisation (groupe cible).***

Lorsqu'une violation des règles antidopage est constatée, une **procédure disciplinaire** est déclenchée par l'organisation antidopage compétente - l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) en France. Le sportif ou la personne poursuivie encourt une interdiction de participer directement ou indirectement à toute manifestation sportive, organisée par une fédération sportive ou non, ainsi qu'aux entraînements, pouvant être temporaire ou définitive en fonction du degré de gravité de la violation. La personne encourt également une interdiction d'exercer des fonctions d'encadrement ou d'entraînement et de prendre part à toute autre activité d'une fédération sportive, une ligue professionnelle ou le comité national olympique et sportif français.

---

## Le rôle du Ministère chargé des Sports

Etant signataire de la Convention de l'UNESCO contre le dopage dans le sport, la France s'est engagée à prendre **les mesures nécessaires pour assurer la conformité de son droit interne aux principes du code mondial antidopage**, qui fixe notamment les règles applicables aux contrôles et aux procédures disciplinaires. À chaque révision du code mondial antidopage, le Ministère des Sports se livre donc à un travail de transposition de ces principes dans le respect du droit français et des principes constitutionnels, en associant l'AFLD à ce travail.

Crée en 2006 comme **autorité publique indépendante**, l'AFLD est chargée de mettre en place les contrôles antidopage et de sanctionner les auteurs des violations qu'elle constate. Signataire du code mondial antidopage, cette agence est tenue de se conformer aux règles qu'il édicte. Le Ministère verse une dotation annuelle à l'AFLD lui permettant de réaliser, notamment, ses missions de contrôle et de conduire des procédures disciplinaires.

---

# **Plan de lutte contre les Noyades**

# AISANCE AQUATIQUE

Pour les enfants de 4 à 6 ans

Dans le temps scolaire  
(Classes bleues)

Périscolaire et extrascolaire  
(Stages Bleus)

Nombre de séances

8 x  40 mn sur 1 ou 2 semaines

## L'aisance aquatique pour les enfants de 4 à 6 ans

Accessible dès 3 ans, l'acquisition de l'aisance aquatique s'organise en collectivité à partir de 4 ans :

Les « CLASSES BLEUES » organisées pour des enfants de 4 à 6 ans se déroulent sous forme d'un apprentissage massé\* de l'aisance aquatique, sur le temps scolaire.

L'apprentissage dans ce cadre s'organise sur une ou deux semaines avec une pratique quotidienne ou biquotidienne de séances de 40 à 45 minutes. La même organisation dans le temps extrascolaire (stage centre de loisirs et vacances) s'appelle un « STAGE BLEU ».

L'aisance aquatique : la porte d'entrée vers le savoir nager.

\*Apprentissage massé : séances groupées

## Prévention des noyades et développement de l'aisance aquatique

### CYCLES D'APPRENTISSAGE DU SAVOIR-NAGER

BÉBÉ NAGEUR

AISANCE AQUATIQUE DE 4 À 6 ANS

Palier 1 → Palier 2 → Palier 3



Appel à projet Agence Nationale du Sport  
**Classes Bleues** - Temps scolaire  
**Stages Bleus** - Hors temps scolaire

J'APPRENDS A NAGER POUR LES 6 - 12 ANS

12 ANS OU AVANT

Appel à projet Agence Nationale du Sport  
**J'apprends à nager** - Temps périscolaire et extrascolaire

Attestation  
Savoir Nager



Pour tous renseignements sur l'aisance aquatique et les formations : [sport@ffss.fr](mailto:sport@ffss.fr)

# ENCADRANT AISANCE AQUATIQUE



Personne en charge de  
l'encadrement des activités  
«Aisance aquatique».

QUI  
EST  
-CE ?



PO  
UR  
QUI  
?

- Enseignants
- MNS
- Cadres de l'éducation nationale
- Parents

COM  
MEN  
T?



Alternance de phases  
théoriques et phases  
pratiques avec les enfants.

- Le dispositif Aisance Aquatique
- Le projet pédagogique
- Cahier des charges de l'organisation d'une classe bleue
- Rentrer les résultats et déclarer une session

Fédération Française  
de Sauvetage  
et de Secourisme



# INSTRUCTEUR AISANCE AQUATIQUE



L'instructeur Aisance Aquatique, personne en charge de la formation des encadrants, qui souhaitent transmettre leur expertise sur tout le territoire ou dans leur réseau.

## QUI EST -CE ?

- Être titulaire de l'attestation de l'encadrant en aisance aquatique.

## PO UR QUI ?

- Être titulaire d'un titre de Maître-Nageur Sauveteur à jour de sa formation continue et de la CAEPMNS.



## COM MEN T?

Alternance de phases théoriques et phases pratiques avec les enfants.

- Place, rôle, missions, attentes
- Outils d'observation, fiches de tâches
- Gestion de groupe
- Animer une séance
- Evaluer les actions de formations
- Concevoir une action de formation
- Organiser la formation encadrant
- Aspect administratif



Fédération Française  
de Sauvetage  
et de Secourisme



---

# Les Écoles de Sauvetage Sportif



---

## **Contexte**

*La Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme souhaite développer et mettre en avant ses écoles de sauvetage. Actuellement, seulement 10 associations bénéficient de l'agrément École Nationale de Sauvetage... l'objectif est d'augmenter significativement ce chiffre. A compter du 1er octobre 2023, les Écoles de Sauvetage Sportif (ESS) remplacent les Écoles Nationales Sauvetage.*

*Le dispositif ESS est décliné en 3 niveaux (de 1 à 3 étoiles) selon le cahier des charges en pièce jointe.*

*Au travers de cette note fédérale, nous souhaitons vous présenter les avantages significatifs de la nouvelle labellisation ESS des associations au sein de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme (FFSS).*

*La labellisation est donc une démarche volontaire qui permet à nos associations de bénéficier d'un soutien renforcé et de développer une excellence reconnue dans leurs activités de sauvetage sportif.*

*Voici les principaux avantages de cette démarche :*

### ***Reconnaissance de qualité et de professionnalisme :***

*La labellisation délivrée par la FFSS, de par les normes et critères stricts à respecter, atteste de la crédibilité, du professionnalisme et de la qualité des actions menées par nos associations et de leurs installations sportives. C'est un gage de confiance pour les bénéficiaires de nos interventions et pour les partenaires institutionnels, renforçant ainsi notre crédibilité dans le domaine du sauvetage et du secourisme*

### ***Développement des athlètes :***

*Les clubs labellisés sont voués à être mieux équipés pour offrir un environnement d'entraînement et de compétition propice au développement du sauvetage sportif. Cela peut conduire à l'identification et au développement de jeunes talents, favorisant ainsi leur progression.*

### ***Appui et soutien financier :***

*La labellisation facilite l'accès à des subventions. Dans le cadre du Projet Sportif Fédéral de l'Agence Nationale du Sport, des aides spécifiques seront accordées aux structures labellisées ESS.*

*Cette reconnaissance officielle augmente les chances de réussite des demandes de financement, permettant ainsi le développement et la pérennité des activités des associations.*

### ***Soutien matériel :***

*La fédération envisage de soutenir matériellement les nouvelles structures labellisées. Du matériel fédéral pourra être offert aux structures labellisées (kit de communication...) ou proposé à moindre coût (mannequins...).*

### ***Développement de réseaux :***

---

Grâce à la labellisation, nos associations rejoignent un réseau d'acteurs du sauvetage et du secourisme reconnus. Cela favorise les échanges de bonnes pratiques, les synergies entre associations, et renforce la cohésion au sein de la communauté de sauveteurs et de secouristes.

#### **Visibilité accrue :**

Être labellisées par la FFSS donne une visibilité accrue aux associations. Cela facilite leur promotion auprès du grand public et attire de nouveaux adhérents, bénévoles et partenaires, renforçant ainsi leur capacité d'action et leur impact sur le territoire.

Les clubs labellisés intègrent alors un réseau plus vaste de clubs reconnus et bénéficient ainsi d'une meilleure visibilité au niveau régional, national ou international. Cela peut ouvrir des opportunités de partenariats, de compétitions et de collaborations.

Les structures labellisées ESS seront référencées sur le nouveau site Internet de la FFSS qui disposera d'une cartographie interactive.

#### **Structuration et organisation :**

La recherche de la labellisation peut amener les clubs à revoir leur organisation interne, leurs procédures et leur gouvernance, conduisant à une meilleure structuration et une gestion plus efficace.

#### **Engagement envers l'éthique sportive :**

Les clubs labellisés seront tenus de respecter des valeurs et des principes éthiques dans leur pratique sportive. Cela peut contribuer à promouvoir un esprit sportif positif et à lutter contre le dopage, la tricherie, les comportements déloyaux, et toutes autres formes de violences.

**ACCÈS AU CAHIER DES CHARGES :** <https://docs.google.com/spreadsheets/d/1XDxrtVkJDgjIXwWr0wDhWFbQKtE-zYbvukxJWLON3Cs/edit>

---

## => **Procédure de pour obtenir la labelisation**

La demande de labelisation s'effectue en 2 temps :

**Etape 1 :** *Je complète le formulaire en ligne de demande de labelisation via le lien ci-dessous / Je dépose les éléments de preuve dans la démarche.*

→ **Formulaire de labellisation ESS**

**Etape 2 :** *Ensuite, après instruction de l'ensemble des éléments, je recevrai sous 30 jours une réponse de la DTN (accord de labellisation, refus ou demande de pièces complémentaires).*

*Toute demande de labellisation qui a permis d'obtenir un niveau 1, 2 ou 3 étoile est valable pendant 4 ans.*

### ***Pilotage et suivi***

*Le suivi du dossier ESS est assuré par Maxime POUTRIQUET*

*Pour tous renseignements complémentaires, il convient d'adresser un courriel à l'adresse [sport@ffss.fr](mailto:sport@ffss.fr)*

*En conclusion, la labellisation des associations au sein de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme offre un ensemble d'avantages qui contribuent à l'excellence de nos actions et renforcent notre position en tant qu'acteur majeur de la sécurité et du sauvetage en France. Nous encourageons vivement toutes nos associations à entreprendre cette démarche et à s'engager dans une quête d'excellence et d'efficacité pour le bien-être de nos concitoyens.*

## Les degrés de Capacité en eau plate : « Bouées »

Attestés par une personne ayant le titre de Maître-Nageur Sauveteur et délivrés par un club FFSS.

### Bouée Blanche



- Nager 25m sur le ventre et 25m sur le dos
- Sauter d'un plot muni d'une bouée tube en bandoulière
- Sauter, récupérer un objet flottant situé à 15m du bord, le ramener
- Se placer devant un obstacle, passer dessous en effectuant un aller puis un retour sans se tenir
- Savoir porter assistance à une personne à moins de 5m du bord en lui lançant un objet flottant (bouée, planche ...) ou en lui tendant un objet permettant de le ramener au bord.

### Bouée Jaune



- Nager 100m sans matériel et sans arrêt
- Sauter avec une bouée tube et palmes à la main puis chausser et effectuer 25m
- Savoir remorquer un mannequin flottant sur 12.5m avec et sans palmes
- Effectuer 25m en récupérant au passage 4 anneaux répartis équitablement entre 1m20 et 2m de profondeur
- Ramener un copain situé à moins de 15m du bord à l'aide d'une planche sans palme.

### Bouée Verte



- Nager 50m, chausser les palmes et enfiler la bouée tube, puis nager 50m
- Sauter avec une bouée tube, nager 50m avec la bouée tube, clipser un camarade, agiter un bras afin d'appeler de l'aide
- Plonger, nager 12m50, rechercher un mannequin à une profondeur de 2m maximum, le remorquer sur 12m50
- Effectuer 10m sous l'eau sans palme et sans poussée d'un mur
- Remorquer une personne de même gabarit avec des palmes sur 25m



### Bouée Rouge

- Effectuer un 200m avec franchissement d'obstacle
- Plonger avec palmes et bouée tube, clipser un camarade, le remorquer sur 25m
- Réaliser un 50m mannequin réglementaire
- Effectuer 25m sous l'eau avec des palmes
- Plonger du bord, chercher un camarade à 12m du bord, le ramener, le sortir de l'eau et écarter tout danger
- Connaître les trois numéros d'urgence (pompiers, SAMU, police)



### Bouée de Bronze

- Nager 35m nage libre, rechercher un mannequin scolaire, le remorquer sur 15m, chauffer les palmes et la bouée tube, nager 50m avec palmes et bouée tube en moins de 2min
- Savoir remorquer un mannequin avec des palmes sur une distance de 50m
- Nager 25m, effectuer une apnée de 12m50, récupérer un mannequin adulte, le remorquer pendant 12m50
- Plonger du bord, chercher un camarade à 20m du bord, le ramener, le sortir de l'eau, et écarter tout danger, savoir passer l'alerte



### Bouée d'Argent

- Effectuer un 400m Nagé en moins de 7 minutes 30
- Effectuer un 200m super sauveteur
- Effectuer l'épreuve du 50m mannequin en moins de 1 minute 10
- Effectuer un 100m combiné
- Départ dans l'eau, savoir nager 25m sous l'eau sans palme
- Avoir le PSC1
- Connaître le règlement sportif fédéral



### Bouée d'Or

- Effectuer un 800m palme masque et tuba en moins de 13 minutes pour les hommes et 13 minutes 30 pour les femmes
- Effectuer un 200m super sauveteur en moins de 3 minutes 30 pour les hommes et 3 minutes 40 pour les femmes
- Effectuer dans une compétition officielle F.F.S.S., un 100m combiné, et une autre épreuve au choix
- Savoir remorquer un mannequin avec et sans bras propulsif sur une distance de 50m et sans palme
- Effectuer 50m en apnée avec palmes, départ dans l'eau
- Avoir le PSE1.

## Les degrés de Capacité en côtier : « Bonnets »

Attestés par une personne ayant le titre de Maître-Nageur Sauveteur et délivrés par un club FFSS.



**Bonnet Blanc : sur un plan d'eau calme, peu profond (de l'eau jusqu'à la poitrine).**

- Effectuer un parcours de Course-Nage-Course, les sauveteurs doivent maîtriser les techniques de « lever des genoux » et du « Dauphin ».
- Sur ce même plan d'eau effectuer un parcours en planche de sauvetage (planche de type nipper board selon l'âge des participants). Les sauveteurs doivent maîtriser les techniques de remontée sur la planche, se propulser à plat ventre et à genoux, faire un virage.
- Sur ce même plan d'eau le sauveteur doit effectuer un parcours de nage avec une bouée tube sans palme, en positionnant correctement son harnais.



**Bonnet Jaune : sur un plan d'eau calme mais profond.**

- Effectuer un parcours de Course-Nage-Course et planche de sauvetage.
- Effectuer un sauvetage en planche.
- Effectuer un sauvetage avec une bouée tube et des palmes.



**Bonnet Vert : sur un plan d'eau agité (vaguelettes) mais peu profond.**

- Effectuer un parcours de Course-Nage-Course et planche de sauvetage.
- Effectuer un sauvetage en planche.
- Effectuer un sauvetage avec une bouée tube et des palmes. L'adaptation au milieu naturel doit être repérée.

---

**Bonnet Rouge : sur un plan d'eau agité (vagues de 50cm minimum)**



- Effectuer un sauvetage en planche sans jamais perdre le contact avec la victime.
- Effectuer un sauvetage en bouée tube avec palmes, le sauveteur doit éviter que la victime avale de l'eau.
- Effectuer un mini combiné de sauvetage côtier.
- Sur un plan d'eau calme, effectuer un parcours en surf ski, en eau profonde le stagiaire doit être autonome.

**Bonnet de Bronze : sur un plan d'eau agité (vagues de 50cm minimum).**



- Effectuer un parcours de course-nage-course
- Effectuer un parcours de planche en alternant les positions à genoux et à plat ventre.
- Répondre à quatre questions simples sur le règlement s'y rapportant, une erreur est admise.

**Bonnet d'Argent : sur un plan d'eau très agité (vagues de 1 mètre minimum)**



- Effectuer un mini combiné.
- Effectuer un sauvetage planche en parfait contrôle de la victime et de la planche.
- Effectuer un sauvetage en bouée tube.
- Effectuer un parcours de surf ski dans des vagues de 50cm minimum.
- Avoir pris connaissance du règlement des compétitions de sauvetage côtier et répondre à six questions simples s'y rapportant, une erreur est admise.

**Bonnet d'Or : sur un plan d'eau très agité (vagues de 1 mètre minimum)**



- Etre titulaire de l'officiel « B » de sauvetage côtier.
- Effectuer un combiné de sauvetage côtier.
- Effectuer un sauvetage en planche.
- Effectuer un sauvetage en bouée tube.

## École de Natation Française (E.N.F.)



*Membre du Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques (CIAA) depuis sa création, la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme a souhaité s'engager auprès de 19 autres fédérations dans le dispositif Ecole de la Natation Française (ENF) rénové.*

*La FFSS ayant signé en date du 14 novembre 2014 une convention d'adhésion et de coopération pour la mise en œuvre et le développement de l'école de la natation française et après plusieurs expérimentations réussies, il a été convenu lors du comité directeur du 19 juin 2015 qu'un déploiement du dispositif ENF s'étendrait à toutes les structures fédérales agréées.*

*Le dispositif ENF permet la délivrance du test du « Sauv'nage », du « Pass'sport de l'eau » et du « Pass'compétition ».*

*A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015, les structures agréées FFSS pourront préparer les licenciés aux tests du « Sauv'nage », « Pass'sport de l'eau » et du « Pass'compétition ». **Au sein de la FFSS, il a été convenu d'organiser le niveau 1 (Sauv'nage), le niveau 2 (Pass'sport de l'eau) et le niveau 3 (Pass'compétition FFSS).***

### **Objectifs de l'ENF :**

- Répondre aux **évolutions sociétales** (diversification des pratiques)
- Définir un **Savoir-Nager sécuritaire** commun
- Transmettre à l'ensemble des pratiquants une **culture de l'eau et de la « Natation » : éducation et pluridisciplinarité**
- **Transformer, en profondeur, la pratique et la formation du nageur**
- **Modifier la structuration de nos écoles** de natation
- **Promouvoir l'apprentissage de la natation et le développement des pratiques éducatives et sportives** avec les partenaires du Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques (CIAA)

---

### **Obtention de l'agrément ENF au titre de la FFSS :**

Pour bénéficier de l'agrément ENF au titre de la FFSS, l'association affiliée complète le formulaire

« Engagement – Cahier des charges ENF » disponible dans l'espace réservé et l'adresse au siège national. Après instruction du dossier complet, la structure ayant fait l'objet d'une demande d'agrément recevra une réponse, sous un délai maximum de quinze jours. Un numéro d'agrément sera délivré aux structures agréés ENF. Il est précisé que la procédure de demande d'agrément est gratuite. L'association s'engagera à respecter la charte ENF. En cas de manquements, l'agrément pourra être suspendu ou retiré par le siège national.

### **Organisation des tests du « sauv'nage » et du « pass'sports de l'eau » :**

#### **➤ Le Sauv'nage : garantir la sécurité des pratiquants.**

La réussite au test du « Sauv'nage » sanctionne des compétences minimales permettant de vérifier que l'adhérent est capable d'assurer sa propre sécurité dans l'eau.

Ce test commun aux fédérations membres du CIAA fait l'objet d'une reconnaissance pour la pratique des activités nautiques dans le cadre des accueils collectifs de mineurs. Ce test doit également être organisé pour conclure certains programmes ayant pour objet l'apprentissage de la natation (ex : dispositif « apprendre à nager » du Ministère chargé des sports).

Au sein de la FFSS, le test du « Sauv'nage » est organisé par les clubs, les comités départementaux ou les ligues agréées ENF et sous la responsabilité d'un évaluateur ENF1 de la FFSS.

***Les sessions de « Sauv'nage » sont déclarées en téléprocédures dans l'espace réservé.***

#### **➤ Le Pass'sport de l'eau : découvrir les pratiques sportives et capitaliser les habiletés motrices.**

Le Pass'sport de l'eau permet de découvrir **cinq disciplines sportives** de la natation (**water-polo, natation synchronisée, plongeon, nage avec palmes, natation de course**) à l'origine de la construction plus élaboré d'un sauveteur. Ce test commun aux fédérations membres du CIAA fait l'objet d'une reconnaissance pour permettre certaines dispenses dans le cadre de diplômes donnant le titre de Maître-Nageur Sauveteur (Brevet Professionnel de Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport – Activités Aquatiques et de la Natation).

---

Au sein de la FFSS, le test du « Pass'sport de l'eau » est organisé par les comités départementaux ou les ligues agréées ENF et sous la responsabilité d'un évaluateur ENF2 de la FFSS.

***Les sessions de « Pass'sport de l'eau » sont déclarées en téléprocédure dans l'espace réservé.***

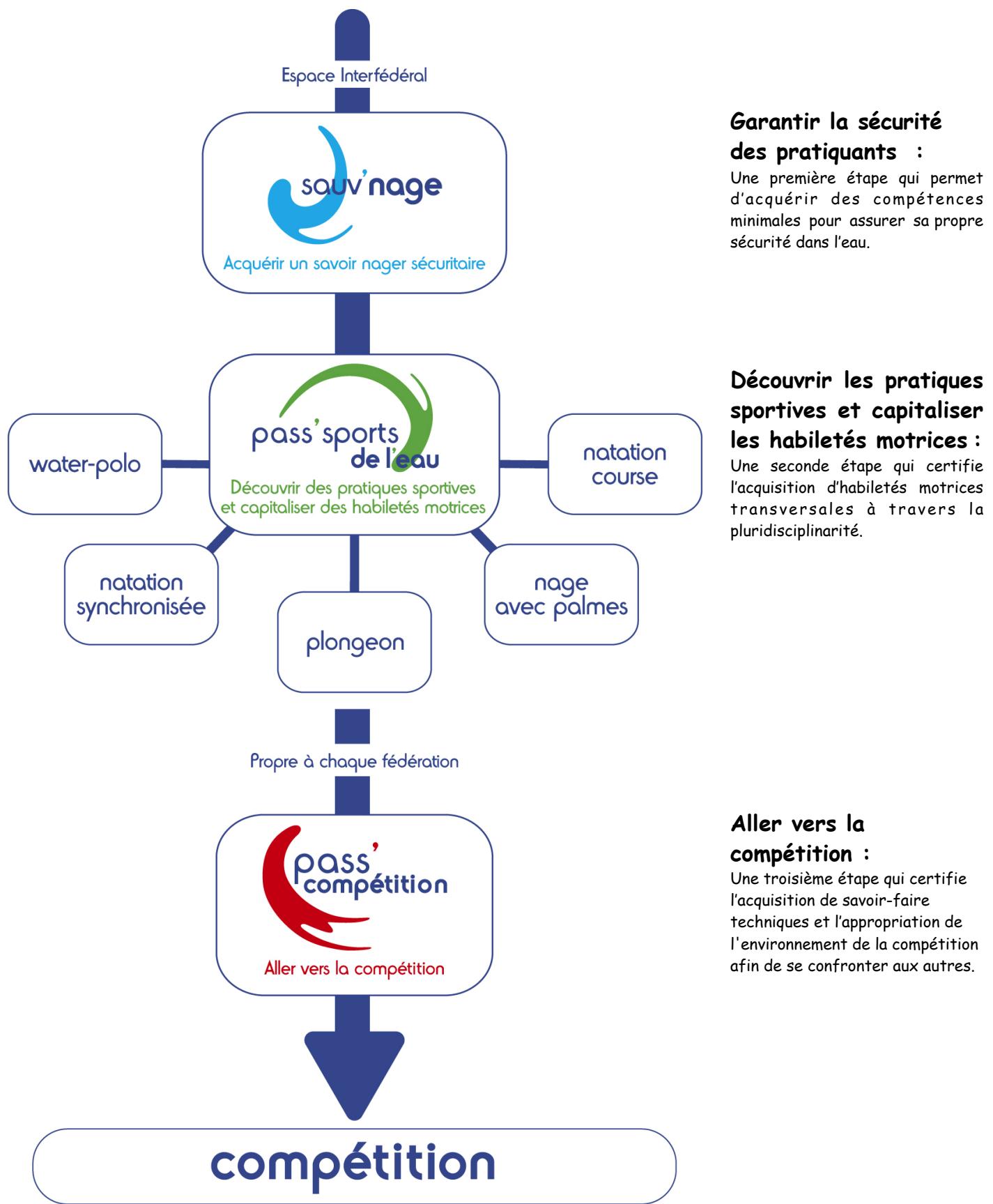
Pour la délivrance des tests du « Sauv'nage » et du « Pass'sport » de l'eau, l'évaluateur ENF1 ou ENF2 est garant du bon déroulement et de la régularité des tests.

**L'évaluateur engage sa responsabilité.** Pour chaque test délivré, il convient de pouvoir identifier l'identité de l'évaluateur ayant attesté de la réussite au test. Dans le cadre de la téléprocédure, il est nécessaire d'indiquer un seul nom d'évaluateur ENF1 ou ENF2 par procès-verbal. Les assistants évaluateurs ne sont pas décisionnaires de l'attribution (ou non) des tests. Leur responsabilité ne peut être engagée.

➤ **Le Pass'compétition :**

Le Pass'compétition sauvetage sportif est la dernière étape du parcours de formation. A la différence des étapes précédentes, ce test est spécifique à une discipline, chaque sport a son propre Pass'compétition.

Les grilles de compétences par Niveau sont à télécharger dans l'espace Réservé à la rubrique ENF.





## 1. **Organisation des formations d'évaluateurs ENF 1, ENF 2 et ENF 3.**

Dans un souci de rationalisation et d'efficacité, la formation des évaluateurs est pilotée par la Fédération.

Un dispositif de formation pour les ENF est mis en place par la fédération lors de chaque championnats de France de Sauvetage sportif et la French Rescue.

La formation des évaluateurs ENF 1, ENF 2, ENF 3 est réalisée par un formateur national de la FFSS ou par un expert du dispositif ENF désigné et reconnu par la FFSS. Une demande d'ouverture de session de formation des évaluateurs ENF1, ENF2 et ENF3 sera adressée au siège national au moins quinze jours avant chaque projet de formation. Cette demande comportera à minima les informations suivantes : date de la formation, lieu, horaires, nom du formateur, effectif prévisionnel du nombre de stagiaires, session ouverte à l'inter associatif CIAA (cf. formulaire ci-joint).

***Une liste d'aptitude aux fonctions de formateur ENF 1, ENF 2, ENF 3 sera établie par la commission nationale formation. Un numéro de formateur sera également attribué aux formateurs ENF 1 / ENF 2 / ENF 3.***

---

### **Précisions importantes :**

Avant d'accéder à la formation ENF 2, les titulaires du titre d'ENF 1 devront avoir organisé au moins 2 sessions de « sauv'nage ».

Il en est de même pour la formation ENF3.

### **Diplômes d'encadrement permettant d'accéder à la formation ENF 1 ou ENF 2 :**

- \* Diplômes conférant le titre de MNS (à jour de formation continue).
- \* Initiateurs et moniteurs de sauvetage sportif.
- \* Titulaire d'une unité d'enseignement PIC de formateur, + titulaires du BNSSA (à jour de formation continue).
- \* Titulaire d'un DEUG, DEUST, Licence, Master en STAPS, BEES, BPJEPS, DEJEPS ou DESJEPS du secteur sport + titulaires du BNSSA (à jour de formation continue).

#### **1. Reconnaissance /Equivalence.**

Les évaluateurs ENF1 et ENF2 ayant suivi une formation au sein d'une autre fédération membre du CIAA peuvent solliciter une demande de délivrance d'un numéro d'évaluateur ENF 1 / ENF 2 au titre de la FFSS.

Cette demande de reconnaissance est effectuée par l'intermédiaire d'un formulaire de demande (cf. espace réservé).

#### **1. Pilotage et suivi**

Le suivi du dossier ENF est assuré par M. Mathieu LACROIX.

Chaque année, les structures agréés ENF devront fournir un bilan d'activité pour que la FFSS puisse répondre aux attentes du CIAA.

Pour tous renseignements complémentaires, il convient d'adresser un courriel à l'adresse

***sport@ffss.fr***

***Vous pouvez trouver toutes les informations sur les Tests ENF sur le coin des formateurs dans l'espace réservé de la FFSS.***

---

# **Les Formations Fédérales**

## **Fiche emploi** (réforme de la filière en cours)

	<b>Brevet Fédéral Initiateur de Sauvetage Sportif séparer EP et cötier</b>	<b>Moniteur de Sauvetage Sportif</b>	<b>Titre de MNS BPJEPS AAN</b>	<b>BEES 2 DEJEPS Diplôme STAPS entraînement</b>
<b>Objectif</b>	Ponctuel	ESS et compétition local	Enseignement / animation/ surveillance	Entraînement
<b>Autonomie</b>	Non Séances validées et encadrées par un éducateur bénévole (moniteur) ou professionnel (MNS) sous la responsabilité	Oui avec restriction d'exercice selon les conditions du plan d'eau	Oui	Oui
<b>Durée de la formation</b>	7h FOAD 35h en présentiel  35h en stage	21h FOAD 63 heures en présentiel 70 heures en stage	Minimum 550 heure de cours 400 heures de stage	
<b>Exigence Préalable entrée en formationE</b>	14 ans PSC	17 ans PSE1	400m en moins de 7"40	
<b>Diplôme secourisme et sauvetage</b>	PSC OBLIGATOIRE PSE1/ PSS1 recommandé	PSE 1 obligatoire BNSSA et SSA L recommandés	BNSSA à jour de FC PSE1 à jour de FC	
<b>Rémunération</b>	Non	Non	Oui	Oui
<b>Âge pour obtenir le diplôme</b>	14 ans	18 ans le jour de la première certification	18 ans le jour de la première certification	

---

## LES FORMATIONS FEDERALES

### Cahier des charges à l'organisation de stage d'initiateur

Les structures de la F.F.S.S. désirant organiser une formation de cadre en sauvetage côtier ou eau plate doivent effectuer une demande manuscrite auprès de la Commission Sportive .

#### 1. **Conditions générales d'organisation**

- La structure propose un responsable de la formation et un plateau pédagogique.
- La F.F.S.S. peut mettre à disposition des moyens matériels et pédagogiques.

#### 2. **Tarifs et priorités de l'organisateur**

- **Tarifs** : l'organisateur définit les frais pédagogiques en accord avec la commission sportive. Il pourra proposer des tarifs d'hébergement, repas.
- **Priorités** : la Commission Sportive fixera les quotas de stagiaires par unité de formation.
- **Aides aux stagiaires** : il est de la compétence des Ligues et Comités d'obtenir des aides des partenaires publics (Conseil Départemental et Régional, Jeunesse et Sport) afin d'abaisser au maximum le prix de revient de la formation.

#### 3. **Agrément Fédéral**

L'agrément fédéral est accordé par la Commission Sportive pour une formation au regard du ruban pédagogique et de la liste des formateurs.

#### 4. **Procès verbal de formation**

Chaque formation donne lieu à un PV de formation à compléter sur l'espace réservé de l'organisateur. La Commission Sportive pourra éventuellement contrôler la liste des candidats ainsi que le déroulement de la formation.

### Rappel des démarches administratives relatives à l'organisation de sessions de formations :

- 1 CONNAISSANCE DU CAHIER DES CHARGES ET RÉFÉRENTIEL**
- 2 DEMANDE D'ORGANISATION A LA COMMISSION SPORTIVE**
- 3 APRÈS LA FORMATION, (dans les quinze jours) : valider les évaluations sur l'espace réservé du club**

---

## Formation d'initiateurs fédéraux de sauvetage sportif

Formation courte de 7 heures de FOAD + 35 heures + 35 heures en stage, ouverte à partir de 14 ans pouvant être proposée par les ligues, les comités et les clubs. Les associations souhaitant mettre en œuvre ces formations pourront à la rentrée contacter la direction technique nationale sur l'adresse [sport@ffss.fr](mailto:sport@ffss.fr).

=> Un dossier d'habilitation sera envoyé aux associations pour vérifier les capacités techniques et pédagogiques à organiser des sessions de formation (les ligues et CD peuvent également proposer une demande d'habilitation).

A l'issue vous recevrez le kit de formation comprenant :

- Le référentiel de formation,
- Le livret de fiche de tâches,
- Le livret de certification ainsi que,
- Les supports pédagogiques.

## Formation de moniteur de sauvetage sportif: 2 possibilités

### Voie de VAE et équivalence :

Un processus de VAE et équivalence selon les conditions décrites dans l'annexe 1.

Les demandes de VAE et équivalence seront à réaliser via un formulaire et seront instruites par un comité d'attribution des allègements. La demande du formulaire se fait par mail à [sport@ffss.fr](mailto:sport@ffss.fr)

Afin d'instruire dans les meilleures conditions une contribution de 50€ sera demandée aux candidats.

—> Les équivalences permettent la délivrance directe et immédiate du diplôme si les conditions sont réunies.

Les VAE donnent lieu à un allègement total ou partiel de la formation (pas oublié les non recevables). En cas d'allègement partiel les candidats pourront suivre la formation allégée de moniteur de sauvetage sportif (lieu à définir en fonction de la localisation des profils). Le jury se réunit à minima une fois par trimestre à partir de novembre 2025.

### Voie de la formation initiale:

Formation de 21 heures de FOAD + 65 heures + 60 heures en stage, ouverte à partir de 18 ans.

Les formations seront encadrées par un membre de la DTN, un entraîneur national, et éventuellement un formateur choisi par l'équipe pédagogique.

---

### **Calendrier des démarches:**

<b>01/11/2025</b> —> Lancement des démarches (VAE et habilitation) sur mes démarches simplifiées
<b>15/02/2026</b> —> Fin des dépôts de dossier
<b>15/03/2026</b> —> Réunion de la première commission VAE
<b>01/04/2026</b> —> Entretiens VAE
<b>15/04/2026</b> —> Jury VAE

### **Calendrier formation : communiqué durant la saison sportive**

**Annexe 1** : Tableau des équivalences, des VAE et des équivalences pour le l'obtention du Moniteur de Sauvetage Sportif

Profils	Voix	Dossier			Conditions	
Entraîneurs nationaux	Equivalence	NC			Titre de MNS à Jour + PSE à jour + Licence à jour + carte professionnel à jour	
DTN et CTN placé auprès de la FFSS	Equivalence	NC			1 an d'exercice; Titre de MNS à Jour + PSE à jour + Licence à jour + carte professionnel à jour	
Entraîneurs Structure d'Accession Nationale au Haut Niveau	Equivalence	NC			1 an d'exercice; Titre de MNS à Jour + PSE à jour + Licence à jour + carte professionnel à jour	
Entraîneurs Structure d'Accession Territoriale au Haut Niveau	VAE	Dossier VAE étudié par un jury	Lettre de motivation + 3 descriptions (EP + Côtiers + organisation)	Description = explication d'une séance pédagogique prenant en compte l'ensemble des blocs de compétence (caractéristique du public, aspect sécuritaire ect..)	3 ans d'expérience en qualité d'éducateur ; Titre de MNS à Jour + PSE à jour + Licence à jour + carte professionnel à jour	
Éducateurs Clubs confirmés	Educateurs depuis au moins 3 ans	VAE	Dossier VAE étudié par un jury	Lettre de motivation + 3 descriptions (EP + Côtiers + organisation)	Description= explication d'une séance pédagogique prenant en compte l'ensemble des blocs de compétences (caractéristique du public, aspect sécuritaire ect..)	3 ans d'expérience en qualité d'éducateur (bénévole ou professionnel); PSE à jour + Licence à jour
Ancien diplômes FFSS	Diplôme de moniteur délivré avant 2025	Equivalence	NC		PSE à jour + Licence à jour	
Éducateurs Clubs débutant	Educateurs depuis moins de 3 ans	Pas de processus	NC	NC	NC	

L'ensemble des documents doit être en cours de validité

# **✓ Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport des Activités Aquatiques et de la Natation (BPJEPS - AAN)**

La Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme prépare les futurs professionnels désirant exercer des missions de surveillance, d'enseignement et d'animation dans le domaine de la natation et du sauvetage.

Le territoire national offre un contexte avec plusieurs milliers d'établissements de bains publics nécessitant la présence d'un ou plusieurs professionnels. S'ajoute à ces possibilités tous les emplois relevant du cadre privé (associations, clubs, centres de remise en forme, ...)

Le cursus proposé est le BPJEPS AAN conférant le titre de Maître-Nageur Sauveteur.

L'objectif des centres de formations de la FFSS est de rester en adéquation avec les besoins des métiers aquatiques. Ce diplôme est en lien direct avec le marché de l'emploi des différentes régions.

La formation s'échelonne sur une période de 9 mois et s'effectue sur le principe de l'alternance.

Le volume horaire est réparti de la manière suivante :

- 550 heures en centre de formation (théorie et pratique)
- 240 heures minimum de stages

Les pré requis sont les suivants :

- Avoir 18 ans
- Etre titulaire du BNSSA
- Etre titulaire du PSE1

## **Surveiller**



- Assurer la sécurité des différents publics sur tous les lieux de baignade.
- Contrôler le bon état des installations.
- Vérifier la qualité de l'eau des bassins.

## **Enseigner**



- Apprendre à nager à tous les âges, du débutant au perfectionnement.
- Faire découvrir et inculquer les techniques du sauvetage à tous les niveaux de pratique.

## **Animer**



- Encadrer des séances diverses orientées vers le bien être :
  - aquagym
  - activités d'éveil prénatal et postnatal
  - aqua phobie
  - marche aquatique...

## Secourir



- Enrichir ses compétences dans le secourisme (PSE2) et dans le sauvetage aquatique.
- Devenir un acteur des missions de sécurité civile.
- Former le public aux gestes de premiers secours en devenant formateur en secourisme.

## Entraîner



- Possibilité d'entraîner en se spécialisant au travers d'un Diplôme d'État (D.E.) ou bien d'un Titre à finalité professionnelle (T.F.P.)

5

Objectifs de la formation réparties en 4 unités capitalisables (UC) :

### **UC1 1 :« ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE ».**

OI 1-1 Communiquer dans les situations de la vie professionnelle.

1-1-1 Adapter sa communication aux différents publics.

1-1-2 Produire des écrits professionnels.

1-1-3 Promouvoir les projets et actions de la structure.

OI 1-2 Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté.

1-2-1 Repérer les attentes et les besoins des différents publics.

1-2-2 Choisir les démarches adaptées en fonction des publics.

1-2-3 Garantir l'intégrité physique et morale des publics.

OI 1-3 Contribuer au fonctionnement d'une structure.

1-3-1 Se situer dans la structure.

1-3-2 Situer la structure dans les différents types d'environnement.

1-3-3 Participer à la vie de la structure.

### **UC2 « METTRE EN OEUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE ».**

OI 2-1 Concevoir un projet d'animation.

2-1-1 Situer son projet d'animation dans son environnement, en fonction du projet de la structure, de ses ressources et du public accueillir

2-1-2 Définir les objectifs et les modalités d'évaluation.

2-1-3 Identifier les moyens nécessaires à la réalisation du projet.

OI 2-2 Conduire un projet d'animation.

2-2-1 Planifier les étapes de réalisation.

---

2-2-2 Animer une équipe dans le cadre du projet.

2-2-3 Procéder aux régulations nécessaires.

OI 2-3 Evaluer un projet d'animation.

2-3-1 Utiliser les outils d'évaluation adaptés.

2-3-2 Produire un bilan.

2-3-3 Identifier des perspectives d'évolution.

### **UC3 - « CONCEVOIR UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LE CHAMP DES ACTIVITES AQUATIQUES ET DE LA NATATION ».**

OI 3-1 Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage des activités aquatiques et de la natation.

3-1-1 Mobiliser les connaissances et les compétences transversales des activités aquatiques et de la natation et notamment les objectifs pédagogiques développés dans le domaine de la découverte, de l'initiation, des apprentissages pluridisciplinaires, de l'apprentissage de la natation.

3-1-2 Fixer les objectifs de la séance ou du cycle et les modalités d'organisation.

3-1-3 Organiser la séance ou le cycle en prenant en compte les caractéristiques du public.

OI 3-2 Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage des activités aquatiques et de la natation.

3-2-1 Programmer une séance ou un cycle en fonction des objectifs

3-2-2 Mettre en oeuvre une démarche pédagogique adaptée aux objectifs de la séance ou du cycle.

3-2-3 Adapter ses actions d'enseignement de l'ensemble des différentes nages codifiées.

OI 3-3 Evaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage des activités aquatiques et de la natation.

3-3-1 Construire et utiliser des outils d'évaluation adaptés.

3-3-2 Evaluer son action.

3-3-3 Evaluer la progression des pratiquants.

### **UC4 - « MOBILISER LES TECHNIQUES DES ACTIVITES AQUATIQUES ET DE LA NATATION POUR METTRE EN OEUVRE UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LE CHAMP DES ACTIVITES AQUATIQUES ET DE LA NATATION ».**

OI 4-1 Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques des activités aquatiques et de la natation.

4-1-1 Maîtriser les gestes techniques et les conduites professionnelles, dans le cadre d'activités à visée d'éveil, de découverte, d'apprentissages, de sécurité, de loisirs, de forme et de bien-être.

4-1-2 Utiliser les gestes techniques appropriés dans le cadre d'activités à visée d'éveil, de découverte, d'apprentissages, de sécurité, de loisirs, de forme et de bien-être.

4-1-3 Adapter les techniques en fonction des publics en argumentant ses choix par des connaissances.

OI 4-2 Maîtriser et faire appliquer les règlements des activités aquatiques et de la natation.

4-2-1 Maîtriser et faire appliquer les règlements et usages des activités aquatiques et de la natation et notamment dans le domaine de l'hygiène et le traitement de l'air et de l'eau.

Maîtriser et faire appliquer le cadre réglementaire de la pratique des activités aquatiques et de la natation, dans le cadre d'activités à visée d'éveil, de découverte, d'apprentissages, de sécurité, de loisirs, de forme et de bien être.

4-2-2 Sensibiliser aux bonnes pratiques et aux conduites à risques.

OI 4-3 Garantir la sécurité dans tous les lieux de baignade et de pratiques des activités aquatiques et de la natation.

4-3-1 Organiser la sécurité de tous les lieux de baignade et de pratiques des activités aquatiques et de la natation.

4-3-2 Assurer la surveillance et la sécurité de tous les lieux de baignade et de pratiques des activités aquatiques et de la natation.

4-3-3 Réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des différents publics.

4-3-4 Réaliser en sécurité les démonstrations techniques dans le cadre des activités aquatiques et de la natation.

### **Les Centres de formation**

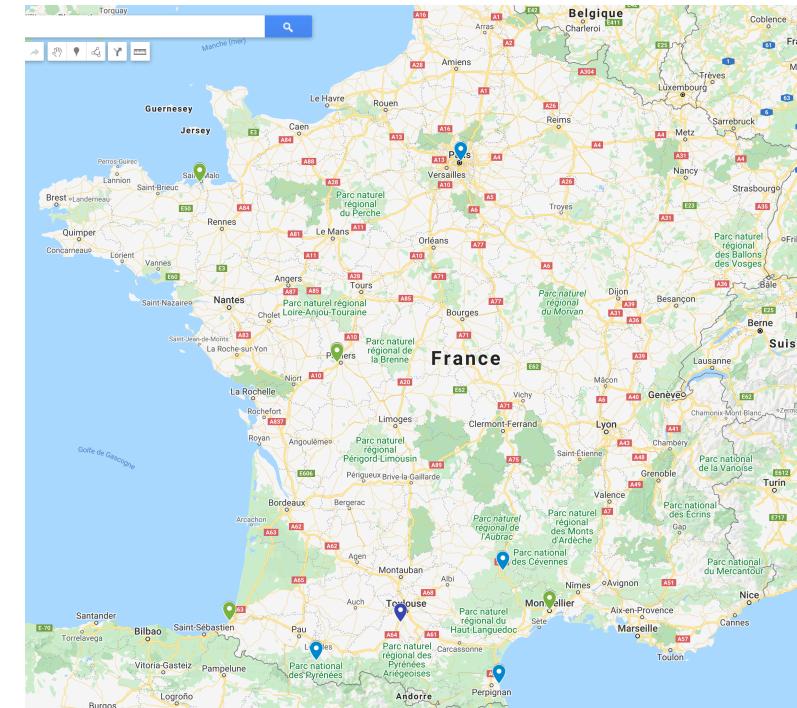
#### **BPJEPS AAN :**

#### **Organismes de Formation (OF) FFSS habilités :**

- Muret (31)
- Paris (75)
- Lau Balagnas (65)
- Argelès sur Mer (66)
- Millau (12)
- Sorgue (84)
- Marseille 13)
- Dinard (35)
- 

#### **OF sous traitant :**

- Poitiers / CREPS (86)
- Biarritz / ABS



**Contact : [bpjepsaan@ffss.fr](mailto:bpjepsaan@ffss.fr)**

---

# **Les Officiels : le corps arbitral**

---

## Charte des officiels de la FFSS

Le corps arbitral veille à l'application des principes fondamentaux d'une rencontre sportive : équité, loyauté, respect. Son champ d'action concerne les participants et les intervenants des compétitions.

### • **ETRE PRESENT**

**C'est respecter l'engagement de son club :**

- S'excuser le plus tôt possible en cas d'impossibilité.
- Proposer, si possible, un remplaçant de niveau équivalent.

**C'est vouloir assurer une participation de qualité :**

- Avoir une tenue vestimentaire correcte.
- Etre sûr de sa pleine connaissance des règlements.

### • **ETRE PONCTUEL**

**C'est respecter l'organisation :**

- Faire enregistrer au plus-tôt sa présence auprès des responsables de l'organisation.
- Participer aux réunions techniques.
- Accepter la mise en place de l'événement par l'organisateur.

**C'est le respect d'autrui.**

### • **ETRE JUSTE**

**C'est être digne de confiance :**

- Attribuer le bon résultat avec CONVICTION par un geste précis et une voix imposante.
- Avoir une connaissance aussi parfaite que possible des règles du jeu et de leur interprétation. A cette fin, veiller à effectuer une mise à jour régulière de son savoir, afin de maîtriser au mieux son art et de pouvoir toujours l'appliquer dans les meilleures conditions possibles.

**C'est être objectif :**

- Ne pas « coacher » les sportifs de son club, de son département voire de sa région lorsque l'on officie sur une compétition.

**C'est diffuser l'image de la mission confiée :**

- Ne pas s'éloigner trop longtemps de sa mission d'affectation.
- Lors de pause, veiller à ne pas dépasser le temps attribué par l'organisation.

### • **ETRE TOLERANT**

**C'est accepter les commentaires et surtout les discussions. C'est vouloir un corps arbitral soudé :**

- Eviter toute animosité, toute critique vis à vis d'un membre du groupe.

---

- **ETRE PEDAGOGUE**

**C'est informer les sauveteurs :**

Expliquer la faute commise par le sauveteur le plus tôt possible après son exécution.

**C'est accepter le coach :**

- Respecter et maintenir le coach dans son rôle et son attitude.

*Le respect indispensable dû à l'arbitre implique le respect de l'arbitre envers les acteurs de la discipline : sauveteurs, organisateurs, responsables associatifs, spectateurs ...*

## Devenir Officiel

Pré requis	Grade	Spécialité	Prérogatives	Examen
Avoir 14 ans et licencié à la FFSS	<b>Officiel C</b>	Eau Plate	Chronométreur.	Mise en situation sur une journée de compétition
Avoir 14 ans et licencié à la FFSS	<b>Officiel C</b>	Côtier	Distribution des plaquettes. Arbitre d'arrivée par couloir en sprint. Arbitre de transition.	Présentation par le juge référent de la compétition des différentes épreuves et du rôle attendu. ➤ Mise en situation pratique lors de la compétition.
Avoir 16 ans, être officiel C et licencié à la FFSS	<b>Officiel B</b>	Eau Plate	Chambre d'appels Arbitre de ligne. Arbitre d'arrivée. Arbitre de virage. Starter.	A l'issue de journées de formations : ➤ Répondre à un QCM de 20 questions. (3 erreurs seront admises) ➤ Une mise en situation pratique lors de compétitions sur l'ensemble des épreuves avec validation des différents rôles par le référent de la compétition.
Avoir 16 ans, être officiel C et licencié à la FFSS	<b>Officiel B</b>	Côtier	Marshaling Secrétariat. Arbitre d'arrivée. Arbitre de bouées. Starter. Mise en place des bâtons.	A l'issue de journées de formations : ➤ Répondre à un QCM de 20 questions. 10 Questions de l'officiel B 5 Questions sur l'organisation d'une compétition. 5 Questions sur la sécurité lors d'une compétition. (3 erreurs seront admises) ➤ Une mise en situation pratique lors de plusieurs compétitions Nationales ou de niveau International sur l'ensemble des épreuves.
Avoir 18 ans, être officiel B et licencié à la FFSS	<b>Officiel A</b>	Eau Plate	Responsable de formation. Arbitre principale. Directeur d'épreuve.	A l'issue de journées de formations : ➤ Répondre à un QCM de 20 questions. 10 Questions de l'officiel B 5 Questions sur l'organisation d'une compétition. 5 Questions sur la sécurité lors d'une compétition. (3 erreurs seront admises) ➤ Une mise en situation pratique lors de plusieurs compétitions Nationales ou de niveau International sur l'ensemble des épreuves.
Avoir 18 ans, être officiel B et licencié à la FFSS	<b>Officiel A</b>	Côtier		

**Pour toutes questions complémentaires veuillez-vous adresser à votre référent de zone via : [sport@ffss.fr](mailto:sport@ffss.fr)**

**Eau plate -> Isabelle LUNEAU ([isabelle.luneau@ffss.fr](mailto:isabelle.luneau@ffss.fr))**

**Côtier -> Annick CAILLETEAU ([annick.cailleteau@ffss.fr](mailto:annick.cailleteau@ffss.fr))**

**NB : Pour les dates et conditions de formations et recyclages d'officiel B s'adresser aux référents de zones pour obtenir des informations.**

**Les référents de zones sont chargés de valider les formations auprès de la fédération et ainsi pouvoir par la suite éditer les diplômes d'officiel.**

**Les référents de zones veillent également à la tenue des registres des officiels à jours de leur formation continue pour les officiels B et officiels A.**

## FORMATION INITIALE C EAU PLATE

Formation	Qui est le formateur	Les situations	Les consignes	Critères de réalisation	Critères de réussites	Validation
<b>FORMATI ON INITIALE :</b> <b>OFFICIEL C EAU PLATE</b>  Pré requis : -Licencié FFSS -14 ans minimum	L'arbitre principal de la compétition	Poste de Chronométreur : L'officiel C dispose d'un chronomètre et doit mesurer le temps de parcours du nageur dans la ligne attribuée.	Qualité requise : impartialité, concentration L'officiel C doit : -Vérifier le nom du nageur, le n° de ligne et le n° de série par rapport aux informations de la fiche « chrono » -Déclencher le chronomètre au signal de départ du starter et l'arrêter lorsqu'il voit le nageur toucher le mur à l'issue de la distance -Reporter le temps mesuré sur la fiche « chrono », ainsi que le temps mesuré par le(s) autre(s) chronométreurs de la ligne et indiquer le temps retenu pour le nageur en effectuant une moyenne (si deux chronométreurs) ou en reportant le temps intermédiaire (si trois chronométreurs) -Remettre son chronomètre à « zéro » au signal du directeur d'épreuve	Le formateur met le candidat en situation lors d'une compétition.  Le candidat est encadré par un officiel C expérimenté  Le responsable de la formation observe le candidat au long de la compétition, examine les fiches chronos remplies	Les fiches chronos sont correctement remplies  Il y a peu d'écart de temps entre les chronométreurs	A l'issue de la compétition et si les critères de réussites sont atteints, l'officiel A transmet le PV de demande de validation à l'officiel référent de sa zone.

## FORMATION INITIALE B EAU PLATE

Formation	Qui est le formateur	Les situations	Les consignes	Critères de réalisation	Critères de réussites	Validation
<b>FORMATI ON INITIALE :</b>  <b>OFFICIEL B EAU PLATE</b>  Pré requis : -Licencié FFSS -16 ans -officiel C	Le référent de zone pour le stage théorique et la validation de la théorie et la pratique.  <b>Livret Eau plate 2</b>	Tous les postes occupés par un officiel B nécessitent la maîtrise du règlement sportif en vigueur.  <b>Livret Eau plate 2</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Bonne connaissance du règlement des épreuves d'eau plate.</li> <li>- Rigueur</li> <li>- Concentration</li> <li>-Starter</li> <li>-Arbitre de ligne / Arbitre de virage</li> <li>-Arbitre d'arrivée</li> </ul>	<p><b>-Formation théorique de 3 heures minimum en région par le référent de zone qui programme un examen théorique de 20 questions sous forme de QCM.</b></p> <p><b><u>La réussite à l'examen théorique conditionne l'accès au stage pratique.</u></b> L'officier B stagiaire reçoit alors du référent de zone une fiche de stage qu'il devra présenter à l'issue de chaque mise en situation pratique.</p> <p>-L'arbitre principal de la compétition affecte à l'officier B stagiaire un poste de B et prévoit de le faire encadrer par un officiel A présent.</p> <p>A l'issue de la compétition, il remplit le carnet de stage indiquant la nature du poste et formule des observations .</p>	<p><b>Examen théorique :</b> 3 fautes maximum sont admises.</p> <p><b>Stage pratique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Mise en situation lors de compétition en étant encadré par un juge expérimenté : le candidat doit avoir « arbitré » et maîtrisé chaque poste</li> <li>-Etre capable d'identifier une faute</li> <li>-Etre capable de repérer toute anomalie dans le fonctionnement du matériel</li> </ul>	L'officier référent de la zone valide la réussite à l'examen théorique B stagiaire.  L'officier référent de la zone valide la réussite au stage pratique en - examinant la fiche de stage pour vérifier la réalisation des critères de réussite. -Validation du comportement du stagiaire au cours des différentes compétitions.

## FORMATION INITIALE A EAU PLATE

Formation	Qui est le formateur	Les situations	Les consignes	Critères de réalisation	Critères de réussites	Validation
<b>FORMATION INITIALE :</b>  <b>OFFICIEL A EAU PLATE</b>  Pré requis : -Licencié FFSS -18 ans - Officiel B certifié  L'inscription à l'examen d'officiel A est effectué par l'officiel référent de la zone du candidat	Les juges référents de la commission sportive nationale chargés de la formation  Les officiels B ayant obtenus l'examen théorique A peuvent occuper, en région, pour se préparer au stage pratique national, le poste de directeur d'épreuve sous le contrôle d'un directeur d'épreuve expérimenté.	Tous les postes occupés par un officiel A nécessitent la maîtrise du règlement sportif en vigueur.  Les officiels B ayant obtenus l'examen théorique A peuvent occuper, en région, pour se préparer au stage pratique national, le poste de directeur d'épreuve sous le contrôle d'un directeur d'épreuve expérimenté.	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Bonne connaissance de l'intégralité du règlement sportif en vigueur.</li> <li>- Voir en amont la bonne gestion du matériel et des plongeurs avec l'organisation.</li> <li>-Donner l'autorisation de démarrer une course en s'étant assuré au préalable de la conformité du parcours (délimitation des zones...), de la gestion du matériel et du positionnement correct des nageurs et officiels.</li> <li>-Assiste le JP sur un coté du bassin.</li> <li>-Affecte un rôle aux juges pour chaque épreuve. Est informé des cas de disqualifications et en informe le compétiteur.</li> <li>-Fait le lien entre les juges et le Juge principal</li> <li>- Le juge principal a le contrôle sur tous les officiels.</li> <li>- Juge les réclamations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Les candidats étudient le règlement sportif en vigueur. Ils ont l'occasion, lors de compétitions en région ou de réunions spécifiques d'échanger avec le référent de zone pour tout ce qui concerne le règlement sportif.</li> <li>Un examen théorique de 20 questions sous forme de QCM.</li> </ul> <p><b>La réussite à l'examen théorique conditionne l'accès au stage pratique.</b></p> <p>L'officier A stagiaire est mis en situation lors des compétitions nationales et niveau international.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-L'officier A stagiaire occupe les différents postes de directeurs d'épreuve, assistant juge principal et juge principal sous le contrôle d'un officiel A expérimenté.</li> </ul>	<b>Examen théorique : 3 fautes maximum sont admises.</b>  <b>Stage pratique :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir occupé les différents postes lors de compétitions nationales ou niveau international et avoir maîtrisé les différents rôles.</li> </ul>	Les officiels A référents de la commission sportive chargés de la formation valide la réussite à l'issue de la réussite aux examens théoriques et pratiques.

## FORMATION CONTINUE A et B EAU PLATE

Formation	Qui est le formateur	La fréquence	Les consignes	Critères de réalisation	Critères de réussites	Validation
<b>FORMATION CONTINUE : OFFICIELS A et B EAU PLATE</b>	L'officiel désigné par la commission sportive nationale	Annuelle	Maintien des acquis : -connaissance du règlement en vigueur -participation à des compétitions.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation à une formation théorique interactive mise en place par le référent de zone pour le recyclage office B.</li> <li>- Participation à une formation théorique interactive mise en place par le référent de zone pour le recyclage office A.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir participé à la formation théorique</li> </ul>	<p>Le référent de zone valide la formation continue des officiels B, le référent national des officiels A et font inscrire ces validations sur le registre national.</p> <p><b>A défaut d'avoir accompli sa formation continue, un officiel A ou B ne pourra prétendre occuper, à quelque compétition que ce soit, un poste d'officier A ou B et sera affecté sur un poste d'officier C.</b></p>

## FORMATION INITIALE C COTIER

Formation	Qui est le formateur	Les situations	Les consignes	Critères de réalisation	Critères de réussites	Validation
<b>FORMATION INITIALE :</b> <b>OFFICIEL C COTIER</b>  Pré requis : -Licencié FFSS -14 ans minimum	L'Arbitre principal de la compétition	Postes occupés :  -Arbitre de transition -Distributeur des plaquettes. - Arbitre d'arrivée pour une place au sprint.	Qualité requise : impartialité, concentration  Connaissance du règlement : -sur les transitions  -sur la distribution des plaquettes : la plaquette correspondant à l'ordre d'arrivée d'une épreuve doit être distribuée au compétiteur concerné en fonction de l'annonce faite par le juge d'arrivée  -participer à l'organisation spatiale des compétiteurs après le franchissement de la ligne d'arrivée pour éviter les encombrements de la zone d'arrivée  - Occuper la fonction de juge d'arrivée au sprint : le candidat doit avoir compris qu'un juge d'arrivée de l'épreuve du sprint contrôle une place à l'arrivée et pas un numéro de couloir.	Le formateur met le candidat en situation au cours d'une compétition.  Le responsable de la formation observe le candidat au long de la compétition.	Le candidat a réussi correctement les taches qui lui ont été confiées	A l'issue de la compétition et si les critères de réussites sont atteints, l'officiel A transmet le PV de demande de validation.

## FORMATION INITIALE B COTIER

Formation	Qui est le formateur	Les situations	Les consignes	Critères de réalisation	Critères de réussites	Validation
<b>FORMATION INITIALE :</b> <b>OFFICIEL B COTIER</b>  Pré requis : -Licencié FFSS -16 ans -officiel C	Le référent de zone pour le stage théorique et la validation de la théorie et la pratique.  L'arbitre principal de la compétition pour la mise en situation pratique.  Le référent de zone pour le stage théorique et la validation de la théorie et la pratique.	Tous les postes occupés par un officiel B nécessitent la maîtrise de la section 5 du règlement sportif en vigueur.  -Secrétariat  -Starter -Arbitre de bouées -Arbitre d'arrivée -Arbitre	Bonne connaissance du règlement des épreuves d'eau plate.  - Rigueur, concentration	- Formation théorique de 3 heures minimum en région par le référent de zone qui programme un examen théorique de 20 questions sous forme de QCM.  <b><u>La réussite à l'examen théorique conditionne l'accès au stage pratique.</u></b> L'officiel B stagiaire reçoit alors du référent de zone une fiche de stage qu'il devra présenter à l'issue de chaque mise en situation pratique. -L'arbitre principal de la compétition affecte à l'officiel B stagiaire un poste de B et prévoit de le faire encadrer par un officiel A présent.  A l'issue de la compétition, il remplit le carnet de stage indiquant la nature du poste et formule des observations.	<b>Examen théorique :</b> 3 fautes maximum sont admises.  <b>Stage pratique :</b> - Mise en situation lors de compétitions en étant encadré par un juge expérimenté : le candidat doit avoir « arbitré » et maîtrisé chaque poste.	L'officiel référent de la zone valide la réussite à l'examen théorique B stagiaire.  L'officiel référent de la zone valide la réussite au stage pratique en examinant la fiche de stage pour vérifier la réalisation des critères de réussite. - Validation du comportement du stagiaire au cours des compétitions avec l'appui des référents des différentes compétitions.

## FORMATION INITIALE A COTIER

Formation	Qui est le formateur	Les situations	Les consignes	Critères de réalisation	Critères de réussites	Validation
<b>FORMATION INITIALE :</b> <b>OFFICIEL A COTIER</b>  Pré requis : -Licencié FFSS -18 ans -officiel B ayant officié au cours de deux compétitions nationales  L'inscription à l'examen d'officiel A est effectué par l'officiel référent de la zone du candidat	Les officiels référents de la commission sportive nationale chargés de la formation  Les officiels B ayant obtenus l'examen théorique A peuvent occuper, en région pour se préparer au stage pratique national, le poste de directeur d'épreuve sous le contrôle d'un directeur d'épreuve expérimenté.	Tous les postes occupés par un officiel A nécessitent la maîtrise du règlement sportif en vigueur.  Directeur d'épreuve  Assistant Juge principal, juge principal	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Bonne connaissance de l'intégralité du règlement sportif en vigueur.</li> <li>-Donner l'autorisation de démarrer une course en s'étant assuré au préalable de la conformité du parcours (délimitation des zones...), du matériel (bouées...) et du positionnement correct des compétiteurs et officiels.</li> <li>-Assiste l'Arbitre principal sur une zone de compétition</li> <li>-Affecte un rôle aux juges pour chaque épreuve. Est informé des cas de disqualifications et en informe le compétiteur.</li> <li>-Fait le lien entre les juges et le Juge principal</li> <li>-A le contrôle sur tous les officiels.</li> <li>-Juge les réclamations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Les candidats étudient le règlement sportif en vigueur. Ils ont l'occasion, lors de compétitions en région ou de réunions spécifiques d'échanger avec le référent de zone pour tout ce qui concerne le règlement sportif.</li> <li>Un examen théorique de 20 questions sous forme de QCM.</li> <li><b><u>La réussite à l'examen théorique conditionne l'accès au stage pratique.</u></b></li> <li>L'officier A stagiaire est mis en situation lors des compétitions nationales et niveau international.</li> <li>-L'officier A stagiaire est mis en situation lors des compétitions nationales et niveau international.</li> <li>-L'officier A stagiaire occupe les différents postes directeur d'épreuves, assistant juge principal et juge principal sous le contrôle d'un officiel A expérimenté.</li> </ul>	<b>Examen théorique :</b> 3 fautes maximum sont admises.  <b>Stage pratique :</b> -Avoir occupé les différents postes lors de compétitions nationales ou niveau international et avoir maîtrisé les différents rôles.	Les officiels A référents de la commission sportive chargés de la formation valide la réussite à l'issue de la réussite aux examens théoriques et pratiques.

## FORMATION CONTINUE A et B COTIER

Formation	Qui est le formateur	La fréquence	Les consignes	Critères de réalisation	Critères de réussites	Validation
<b>FORMATI ON CONTINUE : OFFICIELS A et B COTIER</b>	L'officiel désigné par la commission sportive nationale	Annuelle	Maintien des acquis : -connaissance du règlement en vigueur -participation à des compétitions	- Participation à une formation théorique interactive mise en place par le référent de zone pour le recyclage officie B.  - Participation à une formation théorique interactive mise en place par le référent de zone pour le recyclage officie A.	-Avoir participé à la formation théorique  -Avoir participé à une compétition	Le référent de zone valide la formation continue des officiels B, le référent national des officiels A et font inscrire ces validations sur le registre national.  <b>A défaut d'avoir accompli sa formation continue, un officiel A ou B ne pourra prétendre occuper, à quelque compétition que ce soit, un poste d'officiel A ou B et sera affecté sur un poste d'officiel C.</b>



## Règlements au niveau des épreuves

### **EAU PLATE : LIVRET 2 et 7**

#### **● MANNEQUIN BOUEE TUBE**

- Se tenir debout ou marcher pendant que l'on attache la bouée tube autour du mannequin n'entraîne pas de disqualification, à condition que le sommet de la tête du mannequin reste dans la zone des 10 mètres
- La corde n'a pas besoin d'être complètement tendue pendant le remorquage à condition que le mannequin soit fixé conformément aux règles et que la corde de la bouée tube n'ait pas été raccourcie intentionnellement par le compétiteur/l'équipe avant le début de la course pour le remorquage du mannequin (par exemple, en faisant une boucle et en nouant/attachant ou en coupant la corde).
- Les compétiteurs ne seront pas disqualifiés si la corde de la bouée tube s'enroule autour du mannequin ou est raccourcie d'une quelconque autre manière par un compétiteur pendant le déroulement d'une course.
- Interdiction de raccourcir intentionnellement la corde avant le début de la course bien que la bouée tube et la corde puissent être positionnées à la discrédition du compétiteur pour le départ (y compris la corde enroulée autour du corps, glissée dans le maillot de bain, etc.), les compétiteurs seront disqualifiés si la corde est attachée/nouée ou clipsée sur elle-même.

#### **● HANDLER**

- Au moment du transfert du mannequin le handler, doit tenir le mannequin avec au moins une main, le positionner et le maintenir à la verticale, n'importe où dans le couloir attribué, le visage du mannequin tourné vers le bord/mur de virage au moment où le compétiteur touche le mur/bord de virage Le handler doit lâcher le mannequin lorsque le compétiteur saisit le mannequin (Autrement dit, les actions du handler avec le mannequin ne sont pas prises en compte jusqu'à ce que le compétiteur touche le mur).

#### **● COMBINE**

- Les compétiteurs sont autorisés à prendre une ou plusieurs respirations avant, pendant ou au moment du virage, mais ne doivent pas respirer après que leurs pieds et/ou leurs mains aient quitté le mur/bord de virage pour nager sous l'eau jusqu'au mannequin et jusqu'à ce qu'ils refassent surface avec le mannequin.

#### **● LANCER DE CORDE**

- Les lanceurs doivent rester dans leur zone de lancer jusqu'à ce que leur victime; touche le mur/bord d'arrivée ou que l'épreuve soit signalée comme terminée (selon ce qui se produit en premier). Rester dans la zone de lancer, tel que défini, signifie que le lanceur maintient au moins un pied à l'intérieur, sur la ligne ou en l'air au-dessus de la ligne arrière de 2 mètres marquée, pendant qu'il ramène la victime et qu'elle ait touché le mur/bord d'arrivée.
- Position de départ : le lanceur est libre d'adopter la position qu'il veut dans sa zone de lancer pour le départ, à condition de tenir l'extrémité de la corde de lancer dans une main. Il n'est pas permis d'enrouler la corde autour de la main.
- La victime saisit la barre transversale avec une ou deux mains. La victime n'est pas tenue d'être en contact avec la corde de lancer au début de l'épreuve.

#### **● RELAI MANNEQUIN**

- Les premiers et troisièmes compétiteurs peuvent quitter l'eau une fois que tous les quatrièmes compétiteurs ont le mannequin et ont dépassé la zone de transition de 5 mètres, ou qu'une équipe s'est retirée d'une épreuve. Les compétiteurs doivent quitter l'eau en

---

traversant vers le côté le plus proche de la piscine et sans faire obstacle à d'autres compétiteurs.

- Les deuxièmes compétiteurs peuvent quitter l'eau une fois que tous les troisièmes compétiteurs ont le mannequin et ont dépassé la zone de transition de 5 mètres, ou qu'une équipe s'est retirée de l'épreuve. Tous les compétiteurs doivent quitter l'eau en traversant vers le côté le plus proche de la piscine et sans faire obstacle à d'autres compétiteurs. Les premiers, deuxièmes et troisièmes compétiteurs ne peuvent pas retourner dans l'eau.

#### ● **RELAIS COMBINE**

- Les compétiteurs ne sont pas disqualifiés si la corde de la bouée tube s'enroule autour de la victime ou est autrement raccourcie par un compétiteur au cours de l'épreuve.

- Concernant le passage de relais du troisième compétiteur – Les équipes sont disqualifiées si la corde de remorquage de la bouée tube est volontairement raccourcie avant le départ du parcours du troisième compétiteur dans le but de remorquer la victime

### **COTIER : LIVRET 4 et 9**

#### ● **DEPART DES EPREUVES AVEC PLANCHE (page 7)**

- Lorsque la planche est posée sur le sable, elle doit être placée à plat sur le sable (aucune butte de sable ne doit se trouver sous la planche), à 90 degrés par rapport à la ligne, et avec le nez de la planche côté rivage par rapport à la ligne de départ ou de relais.

#### ● **RESCUE TUBE**

- Les compétiteurs seront disqualifiés si la corde de la bouée tube est intentionnellement raccourcie avant le début de la course dans le but de faciliter le remorquage de la victime (par exemple en faisant une boucle, en nouant ou en attachant la corde).

- Les compétiteurs ne seront pas disqualifiés si la corde de la bouée tube s'enroule autour de la victime ou se raccourcit accidentellement pendant la course.

#### ● **BEACH FLAGS (beaucoup de précision sur la position en particulier sur la visibilité des pieds) page 30**

- A. Les compétiteurs doivent s'allonger face contre terre avec les orteils sur la ligne de départ, les talons ou toute autre partie des pieds joints et visibles.

- B. Le corps doit former un angle de 90° avec la ligne de départ, et les hanches et le ventre doivent toucher le sable. Les coudes et épaules doivent être symétriques et perpendiculaires au corps, parallèles à la ligne de départ.

- C. Les coudes doivent être fléchis pour que les avant-bras et les mains soient également symétriques, perpendiculaires au corps et parallèles à la ligne de départ.

Les mains doivent être placées l'une sur l'autre, la main inférieure à plat sur le sable, la main supérieure à plat sur la main inférieure, les extrémités des doigts alignés sur les poignets.

- D. Les compétiteurs doivent attendre les instructions du starter, la tête levée.

- Remarque 1 : les compétiteurs peuvent niveler, aplatis et comprimer leur zone de départ avant le signal pour s'allonger sur le sable. Il n'est pas permis de créer des monticules ou d'altérer de manière déraisonnable l'inclinaison du sable pour faciliter le départ.

- Remarque 2 : les compétiteurs peuvent enfouir leurs pieds et/ou orteils dans le sable sur la ligne de départ, en creusant avec les mains ou les pieds avant de s'allonger, ou avec les pieds après s'être allongés. Toutefois, si les pieds et/ou orteils sont enfouis, une partie des deux pieds doit rester visible pour le starter et ils doivent rester joints comme décrit.

- Remarque 3 : selon la préférence personnelle, coudes et épaules n'ont pas besoin d'être parfaitement alignés verticalement ; ils doivent juste rester perpendiculaires au corps et parallèles à la ligne de départ.

---

- Remarque 4 : les participants doivent suivre les directives des officiels sans retard.

Tout retard déraisonnable au départ peut entraîner l'élimination du compétiteur (DQ8).

● **SURSKI (livret 9 page 16)**

- Les Surf Skis utilisés par les catégories Cadets à Masters doivent être conformes aux caractéristiques suivantes :
  - Poids minimum : 17,5kg ;
  - Longueur maximum : 5,80m ;
  - Largeur maximum : la largeur minimale au point le plus large de la coque est de 480mm et ne comprend pas les bandes de frottement, les moulures ou les moulures de protection supplémentaires.

● **COMBINAISON (livret 9 page 19)**

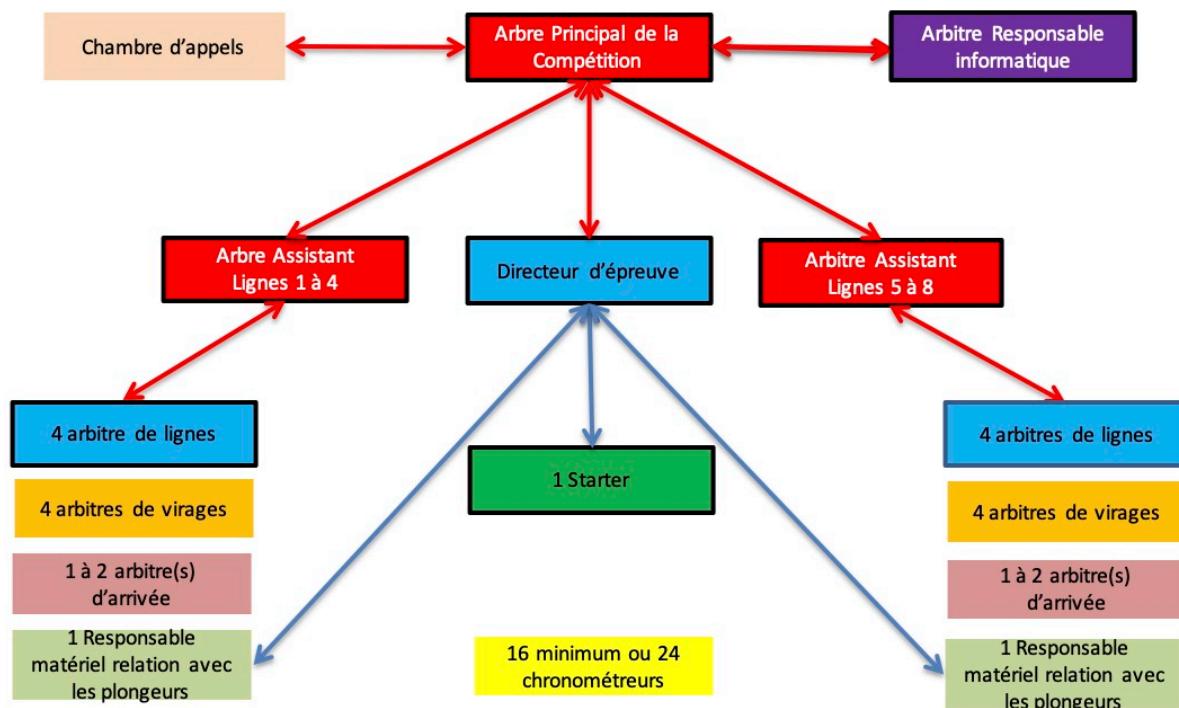
Les compétiteurs en planche peuvent également porter des vêtements de protection, à l'exception des manches qui ne doivent pas couvrir l'avant-bras (c'est-à-dire dépasser les coudes) des compétiteurs, sauf si les conditions climatiques l'exigent et après approbation du Juge-arbitre principal ou de son représentant.

### **SERC : LIVRET 3**

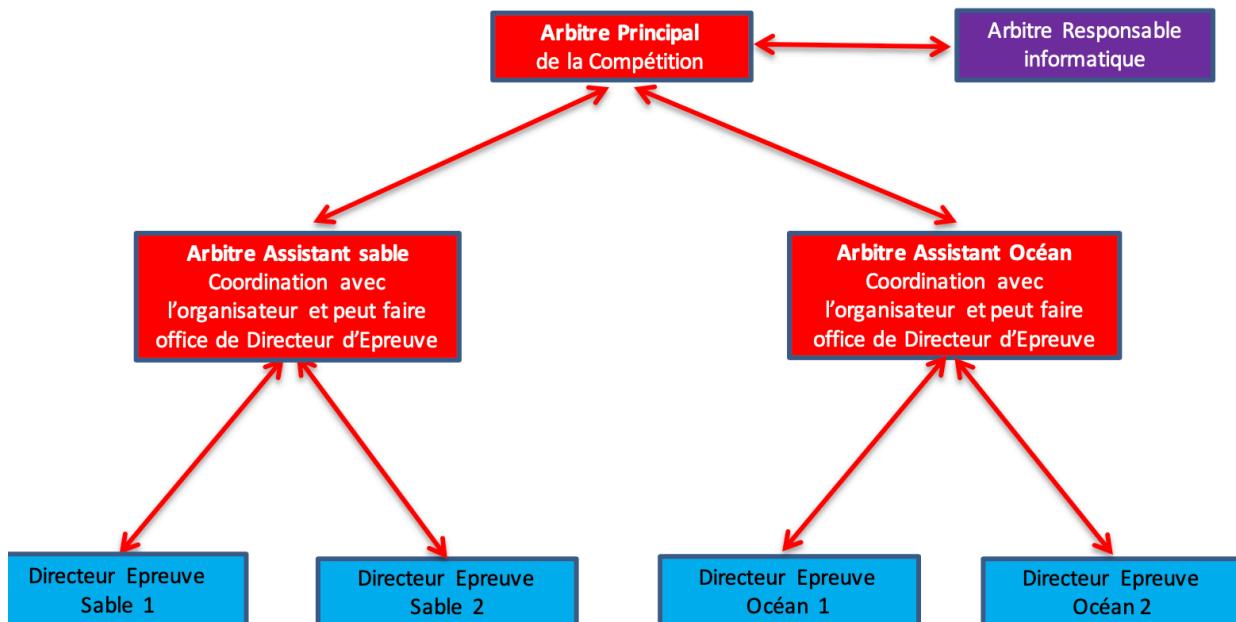
**- ANNEXE 1: GUIDE DU SERC POUR ENTRAÎNEUR, COMPÉTITEUR, OFFICIEL.**

- > L'objectif de ce document est de fournir aux entraîneurs, compétiteurs et officiels une compréhension générale des principes d'évaluation des épreuves du SERC.
- La structure et le contenu des grilles d'évaluation, alignés sur les priorités et principes de sauvetage énoncés dans l'édition 2025 du Règlement ILS.

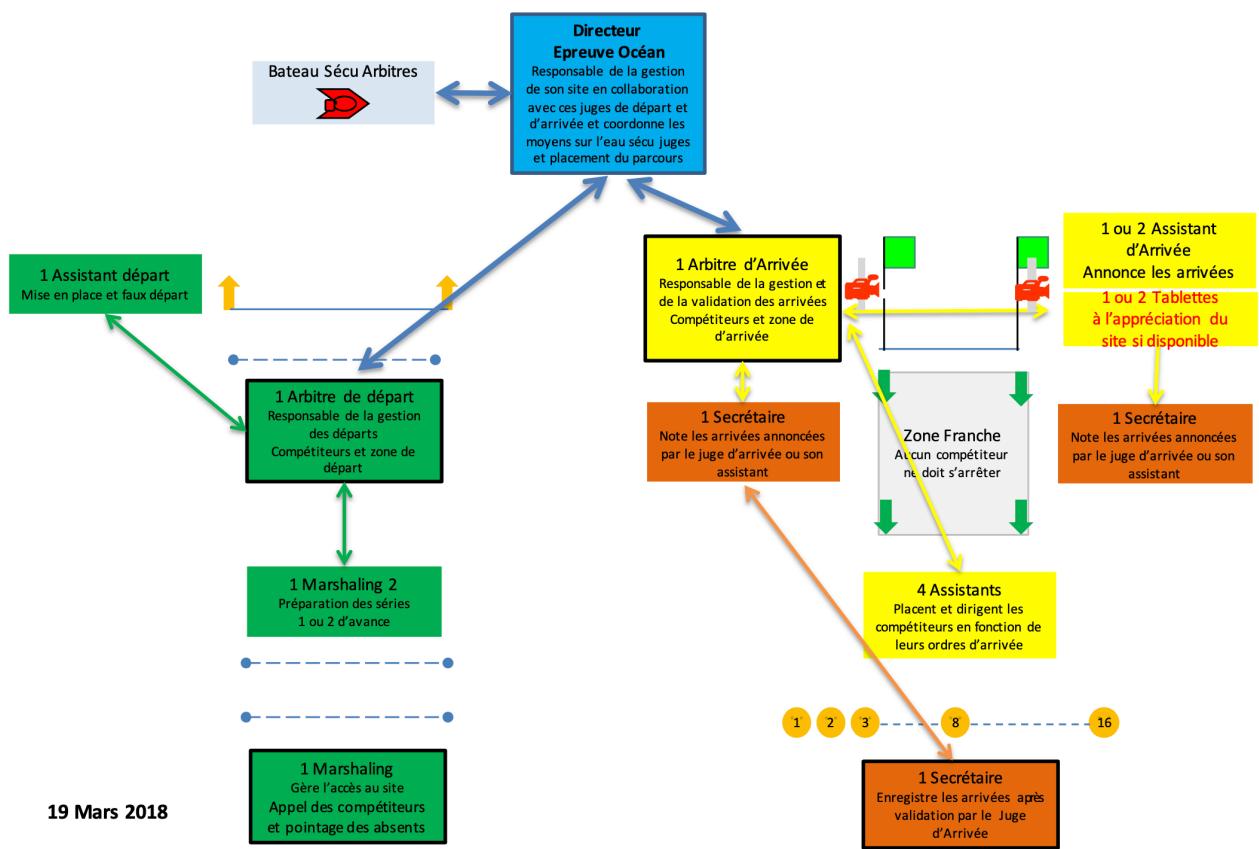
# GESTION D'UNE COMPETITION « EAU PLATE »



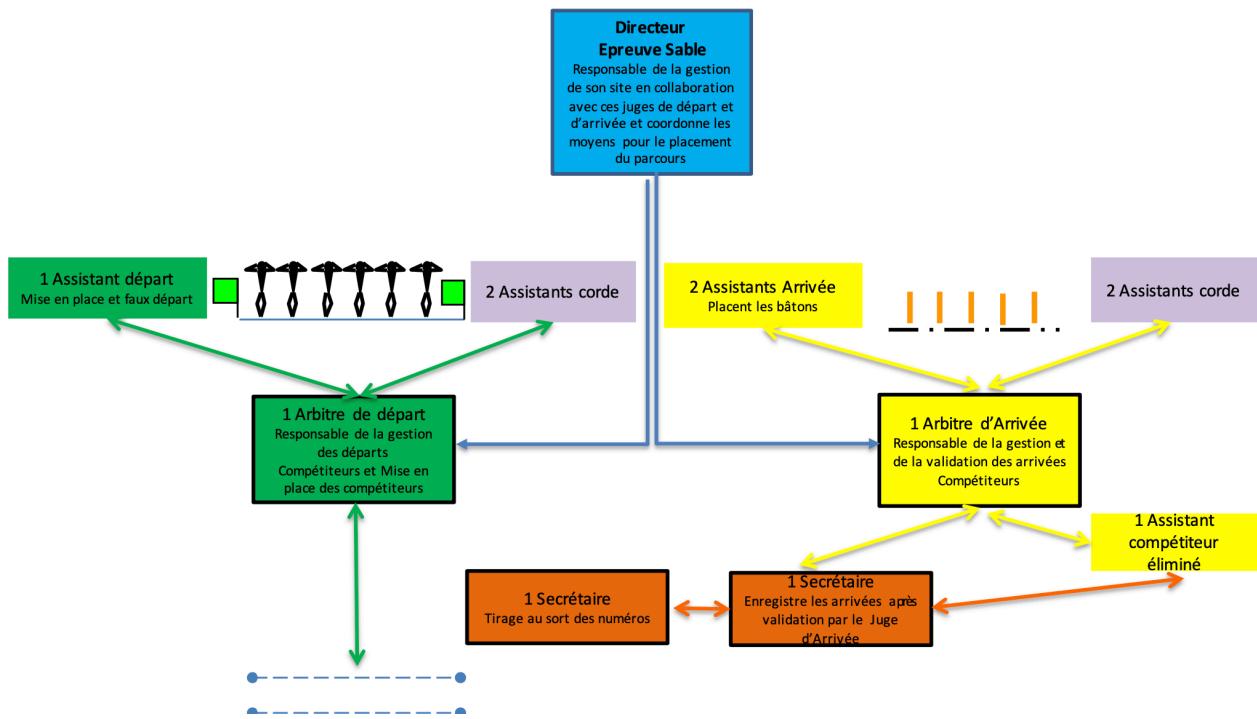
# GESTION D'UNE COMPETITION « COTIER »



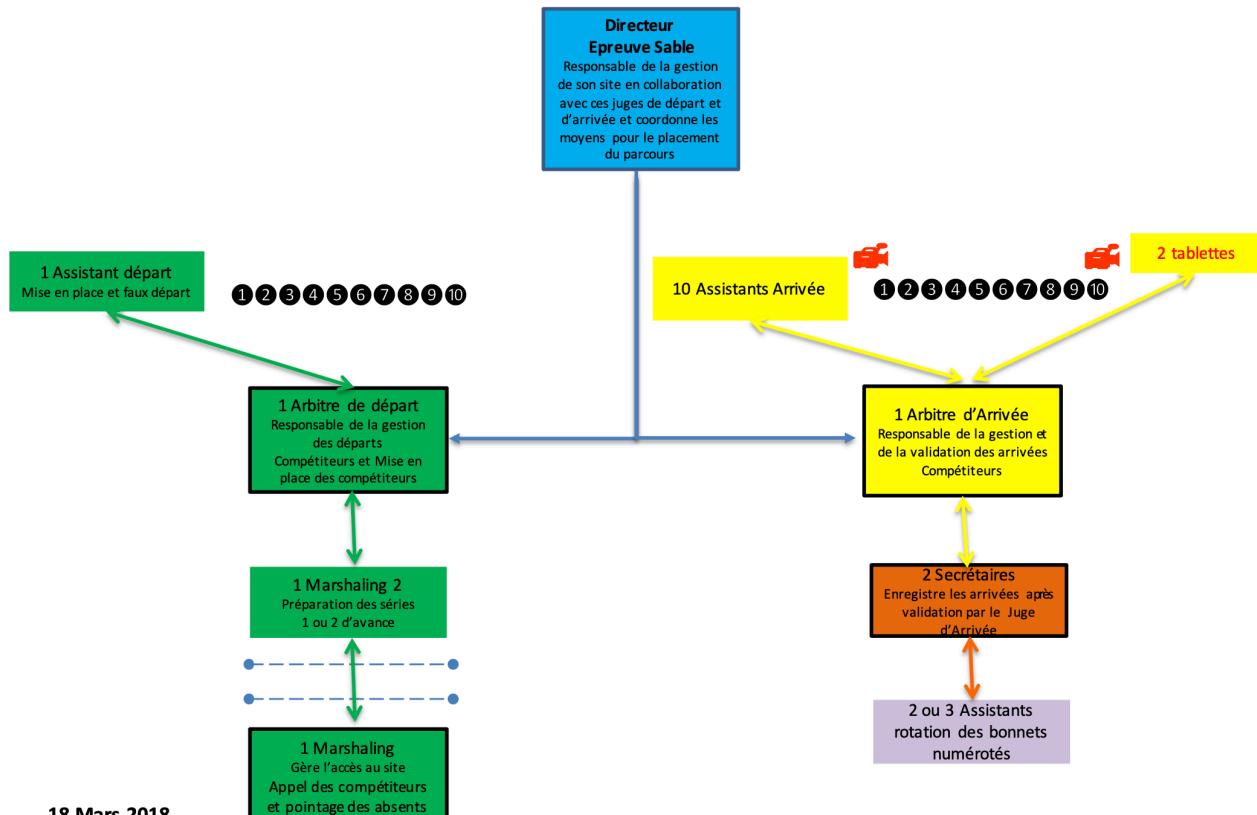
## GESTION D'UN SITE OCEAN



## GESTION D'UN SITE BATONS



## GESTION D'UN SITE SPRINT

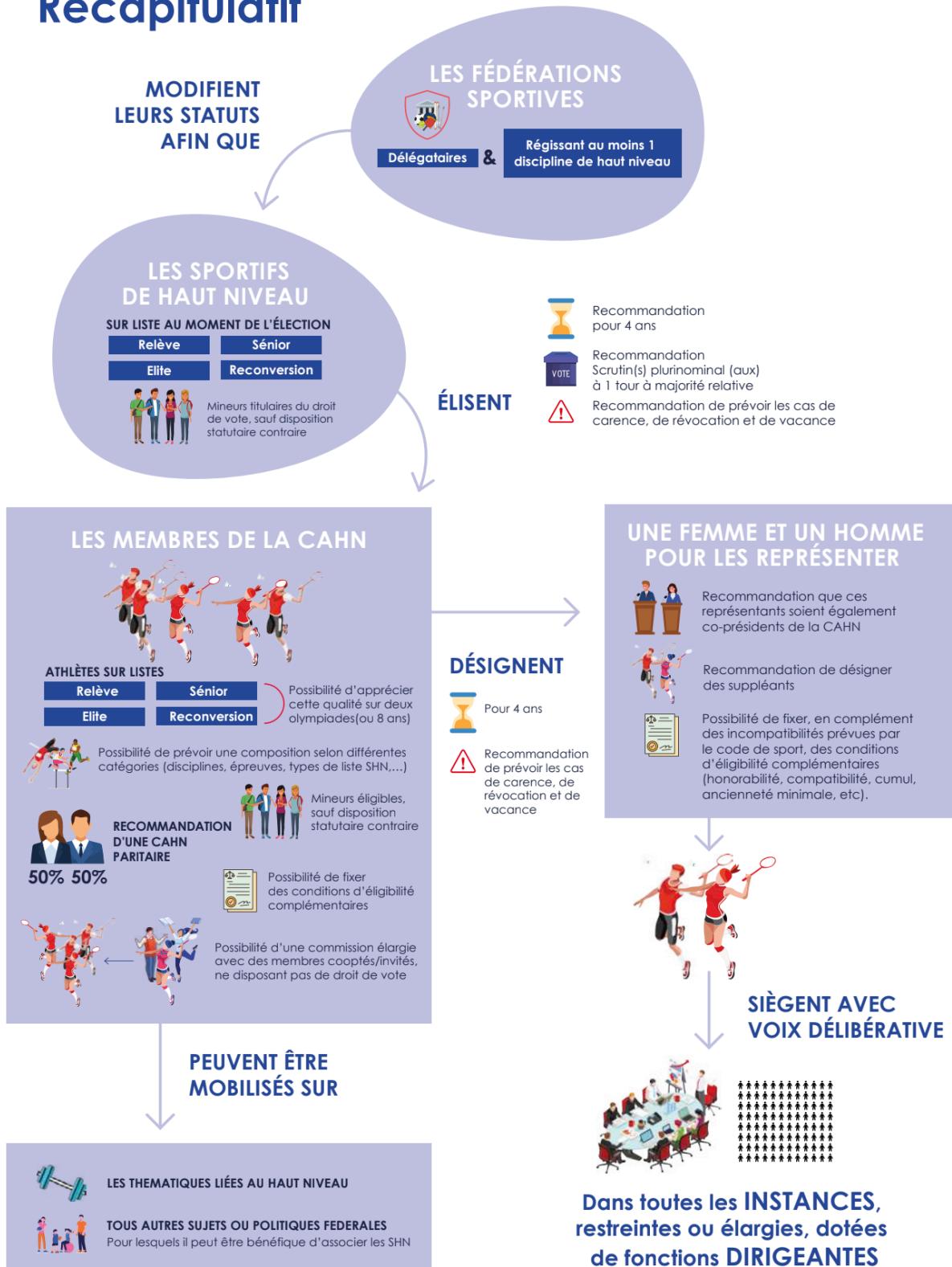


18 Mars 2018

---

# **La Commission des Athlètes de Haut Niveau (CAHN)**

# Récapitulatif



---

Le rôle de la CAHN est de recenser les besoins des athlètes de la Fédération et de promouvoir leurs intérêts au sein des instances dirigeantes fédérales.

La CAHN pourra être saisie par la commission sportive et par la direction technique nationale à titre consultatif pour donner son avis sur les sujets relatifs au haut niveau.

Par exemple :

- La convention conclue entre la fédération et le sportif de haut niveau qui définit les droits et les obligations des parties,
- La Charte du sportif de haut niveau,
- Les règles de sélection,
- Le choix des dotations en matériel,
- Les modalités de l'accompagnement socio-professionnel des sportifs de haut niveau,
- Les règles marketing opposables aux sportifs de haut niveau,
- Les aides à la formation des sportifs de haut niveau ;
- Le projet de performance fédéral et les critères d'inscription sur la liste ministérielle ;
- La reconversion des sportifs de haut niveau.

La CAHN aura pour mission de désigner 2 représentants (1 femme et 1 homme) au sein des instances fédérales. Les 2 membres désignés siégeront dans toutes les instances (comité directeur et bureau exécutif).

La CAHN désignera également 2 suppléants pour siéger en cas d'absence ou de démission des titulaires.

Il est entendu que tous les membres de la CAHN devront être titulaires d'une licence fédérale en cours de validité.

• **Composition :**

La CAHN de la FFSS est composée de 6 athlètes élus (3 hommes / 3 femmes) élus pour 4 ans.

Ne peuvent pas être membres de la CAHN :

---

1°) Les personnes faisant l'objet d'une interdiction de droit de vote ou d'éligibilité en vertu de l'article 131-26 du Code pénal

2°) Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcé une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif et celles exclues de la Fédération par décision de la Commission Disciplinaire.

Pour être membre de la CAHN, il faut être listé dans les catégories Elite, Séniior, Relève ou Reconversion au moment des candidatures. Les membres des collectifs "espoir" ou "collectifs nationaux" ne peuvent prétendre à siéger au sein de la CAHN.

Au moins deux athlètes sont listés dans les disciplines d'eau plate.

Au moins deux athlètes sont listés dans les disciplines côtières.

Les membres de la CAHN seront élus par voie élective.

L'élection sera un scrutin plurinominal à 1 tour à majorité relative.

Un des deux représentants élus de la CAHN en assure la Présidence. En l'absence de consensus, le sportif le plus âgé en assurera la présidence.

Conflit d'intérêts :

Les sportifs qui pourraient se trouver en situation de conflit d'intérêt ne peuvent pas être membres de la CAHN (activités marchandes dans le domaine du sauvetage sportif - revendeur de matériel, d'événements, etc ...).

**Composition de la Commission des Athlètes de Haut Niveau :**

ROUSSEAU Magali / DAUDIGNON Elise / BOUTELOUP Camille

LAHET Jérémie / DURAGER Tom / LASSERRE Kévin

---

# Les Chartes Fédérales

---

## CHARTE CONTRE L'HOMOPHOBIE DANS LE SPORT

Les fédérations, les associations nationales, les ligues professionnelles, les clubs, les associations, les établissements publics ou les autres organismes signataires de la présente charte s'engagent à :

1. Prendre en compte et reconnaître de manière explicite l'homophobie en tant que discrimination contraire aux principes universels de protection des Droits de l'Homme ;
1. Dénoncer et prendre les sanctions adéquates contre toute attitude homophobe, qu'elle se manifeste par un comportement discriminant, par des agressions verbales ou physiques, ou par des propos insultants en raison de l'orientation sexuelle réelle ou supposée ;
1. Promouvoir la diversité dans le sport et assurer la diffusion de messages sur la tolérance, le respect et la dignité, en incluant systématiquement l'orientation sexuelle et la lutte contre l'homophobie ;
1. Apporter aide et soutien aux pratiquants, entraîneurs ou autres personnes évoluant dans le sport qui pourraient être harcelés, insultés ou mis à l'écart en raison de leur orientation sexuelle réelle ou supposée ;
1. Mettre en place des modules éducatifs sur la lutte contre toutes les discriminations, y compris l'homophobie, à destination de tous les acteurs du sport : un éducateur ou un entraîneur se doit d'empêcher ou de faire empêcher toute forme de discrimination et doit par conséquent y être préparé ;
1. Recenser les actes d'homophobie et en référer régulièrement au ministère chargé des sports (cellule nationale de prévention de la violence et des discriminations dans le sport) afin de constater l'évolution des comportements dans le sport et d'ajuster les actions à entreprendre.

---

# CHARTE D'ETHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

## DU SAUVETAGE SPORTIF

Selon l'article L.141-3 du code du sport « La Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme (F.F.S.S.) veille au respect de la déontologie du sport établie après avis de la commission nationale du sport de haut niveau ».

Cet article met également l'accent sur les questions éthiques et déontologiques, qui doivent être distinguées des règles du droit disciplinaire : si les premières constituent l'ensemble des principes qui sont à la base de la pratique sportive et de la conduite de chacun, dans sa vie personnelle ou en société, le droit disciplinaire a pour fonction de sanctionner les comportements déviants, en définissant les fautes possibles de sanctions et la procédure à suivre pour leur application.

L'éthique et la déontologie ont une fonction préventive : il s'agit de définir, dans notre discipline, les valeurs fondamentales du Sauvetage Sportif et des principes de bonne conduite constituant un guide d'action pour les intéressés.

Tel est l'esprit dans lequel est proposée cette charte d'éthique et de déontologie du Sauvetage Sportif : nous avons pu recenser un certain nombre de valeurs et principes fondamentaux pour donner les explications complémentaires nécessaires à la compréhension de leur portée puis faire des recommandations à l'usage de toutes les associations, les licenciés et autres parties prenantes de l'activité sportive.

Cette charte d'éthique et de déontologie, ainsi conçue, s'articule autour de trois grands thèmes :

**1. L'esprit sportif et les valeurs de notre sport, consistant à définir les grands principes éthiques devant guider la façon de pratiquer et de s'investir dans le domaine du sauvetage.**

**2. Les règles déontologiques applicables plus spécifiquement aux acteurs du sport :**

- **Les acteurs de la discipline**
- **Les institutions sportives.**

**3. Les principes directeurs pouvant guider les « partenaires » de notre sport. La charte d'éthique et de déontologie de la FFSS est diffusée, pour que chacun en prenne connaissance, à tous les intervenants sportifs par des moyens appropriés (licence pour les pratiquants, mémento annuel du sauvetage sportif, signature d'un document lors de la prise de mandat, préambule des conventions signées avec les différents partenaires, etc.), la participation aux événements sportifs officiels impliquant leur adhésion aux principes de la charte.**

Pour lire la charte complète d'éthique et de déontologie du sauvetage sportif

[https://drive.google.com/file/d/1mLxUGJGSexjEBe7MwBjx\\_IDTT\\_Ubcb9B/view](https://drive.google.com/file/d/1mLxUGJGSexjEBe7MwBjx_IDTT_Ubcb9B/view)

---

## CHARTE DE L'ENTRAINEUR

***En acceptant la responsabilité d'une équipe de sauveteurs, l'entraîneur doit prendre connaissance de la démarche qui anime la Fédération qui est exposée dans le parcours d'excellence sportive et dans le mémento annuel.***

***Au-delà des objectifs sportifs qu'il fixe localement en accord avec les responsables de sa structure :***

1. Il évite de se comporter de façon excessive à l'égard des officiels, des athlètes, du public et des partenaires. Il contrôle ses émotions.
2. La sécurité de l'athlète est prioritaire. En conséquence, il ne laisse jamais les sportifs dont il a la charge seuls sur le site de compétition.
3. Il respecte et fait respecter les règlements et en aucun cas ne tente de les contourner. Il fait preuve d'intégrité et d'honnêteté.
4. Il met en valeur des propos et des comportements qui témoignent du respect de l'adversaire et des officiels.
5. Lorsqu'il doit s'entretenir avec un parent à l'entraînement ou sur un lieu de compétition, il le fait en tête-à-tête à un moment convenable pour les deux parties, en n'oubliant jamais son devoir de réserve.
6. Il traite les athlètes qu'il encadre avec équité, en respectant leurs droits et en s'assurant de ne pas transgresser l'esprit sportif.
7. Il ne tolère aucune forme de violence psychologique ou physique de la part des athlètes, entraîneurs ou adversaires. Il prend les dispositions nécessaires pour les prévenir, les dénoncer et les éliminer.
8. Il informe les athlètes et leur entourage des problèmes liés au dopage et des conséquences de ce type de comportement.
9. Il est vigilant sur tous les aspects liés au suivi médical de ses athlètes.

---

## CHARTE DU SPORTIF DE HAUT NIVEAU

L'athlète s'engage à respecter les engagements qu'impose la présente convention.

### **Attitude**

Sa tenue et son attitude ne doivent en aucun cas le desservir ni porter atteinte à l'image de la fédération.

Cette exigence s'applique quel que soit l'âge et le niveau d'intégration sur les listes de Haut Niveau.

La Fédération et l'Athlète sont soumis au respect du règlement disciplinaire et de la réglementation pour la lutte contre le dopage prévu par la Loi et de la charte d'éthique et de déontologie du Sauvetage sportif (disponible sur le site ffss.fr).

La notion d'équipe est prépondérante dans la perception que l'athlète doit avoir du collectif France. L'appartenance à cette équipe revêt un caractère d'exception. L'athlète doit donc honorer tous les événements liés à sa sélection.

### **Présence**

Il s'engage à participer au moins à :

- 2 compétitions nationales dans la saison

Il s'engage à être présent sur au moins 2 événements liés à la promotion de la FFSS. Cette demande spécifique lui sera notifiée au moins deux mois avant la date de l'événement.

Il peut être invité à participer à l'Assemblée Générale annuelle et au Congrès de la Fédération organisé tous les quatre ans..

### **Déplacements**

Dans le cadre d'une sélection en équipe de France ->

Sur les déplacements internationaux nécessitant un déplacement en avion, le transfert de l'athlète sur l'aéroport de départ peut être organisé par l'athlète lui-même et remboursé au tarif SNCF 2<sup>ème</sup> classe. Toute demande individuelle d'un autre mode de déplacement est formulée par écrit ou par mail un mois et demi avant le départ et examinée par la Commission Sportive qui peut donner son aval.

Ce n'est qu'après réponse de la Commission Sportive qu'il prend la décision d'un mode de déplacement particulier.

Le départ sur les Championnats Internationaux se fait avec l'intégralité de l'équipe. Toute demande de départ anticipé ou retardé doit être formulée par écrit ou par mail à la Commission Sportive deux mois avant.

L'athlète qui serait autorisé à partir avant le groupe France s'engage à communiquer à la Commission Sportive de manière hebdomadaire, tous les renseignements permettant de s'assurer de la progression de sa préparation et de son état de forme.

Sur chaque championnat international, l'athlète cours sous les couleurs de l'équipe de France et respecte à ce titre le code vestimentaire en vigueur sur la totalité du séjour.

Il ne peut donc à ce moment-là porter les couleurs de son club ou d'une autre structure, que ce soit lors des compétitions proprement dites ou lors des déplacements du séjour.

---

L'utilisation de la dotation fournie est strictement réservée aux déplacements et événements organisés dans le cadre de la sélection en Équipe de France de sauvetage sportif.

Afin de prévenir tout conflit d'intérêts ou toute confusion, il est formellement interdit de porter les tenues ou les couleurs de l'Équipe de France lors de compétitions ou manifestations extérieures à cette sélection nationale.

### **Partenariat fédéral**

L'affichage exclusif des logos des sponsors et partenaires de la FFSS est une obligation dès qu'il évolue au sein de l'équipe de France et lorsqu'il participe à tout événement de promotion de la FFSS.

### **Information**

*Sur une préparation individuelle (départ anticipé sur le site de compétition)*

Il renseigne sur :

- son volume de travail
- les types de tâches accomplies
- les compétitions sur lesquelles il compte s'aligner
- les résultats des compétitions réalisées
- tout problème éventuel (physique, technique, ...) jalonnant sa préparation.

*En début et en cours de saison*

Il rend compte de son planning annuel en terme de compétitions, de stages ou de sélections dans une autre fédération et facilite le lien entre ses entraîneurs et les cadres plus spécifiquement chargés de sa catégorie d'âge au sein de la FFSS.

Il ne peut en aucun cas se prévaloir d'une appartenance à l'équipe de France lors d'un déplacement à l'étranger sans une autorisation préalable de la fédération elle-même.

### **Image**

La FFSS se réserve le droit d'utiliser l'image de l'athlète à des fins de promotion fédérale.

### **Communication**

L'athlète est soumis à un devoir de réserve dans toutes ses communications fédérales. Il fait usage de ce devoir dans ses communications via les différents médias, Internet et les réseaux sociaux.

### **Contrats**

L'athlète a toute liberté pour négocier l'utilisation de son image par un agent extérieur. Il a, en outre, tout loisir de trouver ses propres partenaires et de négocier ses contrats.

### **Administratif**

Il doit impérativement fournir à la Commission Sportive

- copie de son passeport en état de validité
- copie de sa carte d'identité

---

copie de la carte Européenne d'assurance maladie  
la fiche de mensuration complétée  
la copie des indications du carnet de santé mentionnant des traitements éventuels

### **Médical et Dopage**

L'athlète respecte les obligations dans le cadre de la Surveillance Médicale Réglementaire liée à son statut de sportif de haut niveau qui lui sont notifiées en début ou en cours de saison.

Il informe la commission sportive des traitements médicaux éventuels qu'il serait amené à débuter, poursuivre ou interrompre.

Il assure avoir pris connaissance de la charte anti-dopage et promet de la respecter.

### **Communication**

Toutes les requêtes et demandes de tout ordre sont formulées par écrit auprès de la Commission Sportive.

**Le non-respect de l'une des clauses figurant sur la Convention entraînera l'exclusion du Collectif France pour l'année en cours.**